



**REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SEANCE 2 DE L'ANNEE 2024

Indice 01 - Délibérations 047b et 048b

**CONSEIL MUNICIPAL DE
MONTVAL-SUR-LOIR**

du 4 avril 2024

Date de convocation : 29/03/2024 Date d'affichage : 11/04/2024 Date de notification : 05/04/2024

Nombre de membres : en exercice : 30 Présents : 22 Votants : 25

Séance ordinaire du 4 avril 2024,

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures,

Les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des Récollets, sous la présidence de Monsieur Hervé RONCIERE, Maire de MONTVAL-SUR-LOIR.

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)

RONCIERE Hervé	P	DUCHESNE Sabrina	R	OLIVIER François	P
COULONNIER Claire	P	MEAUDE Martial	P	DUTERTRE Laure	P
TOURNADRE Philippe	P	RAPPART Sabrina	A	LANGEVIN Dominique	P
FAISANDEL Annie	P	CHARBONNEAU Claude	P	CHAUVIN Jocelyne	P
PAU Gérard	A	CROISARD Thérèse	P	HUGER Pierre	P
FONTAINE Alain	P	ALLARD Gérard	P	EYMON Franck	P
BRAMS Éric	P	GUILLOIS Alain	P	BOUSSION Pascale	P
MUGNIER Valérie	P	DUPONT-GOUREAU Lydie	P	BOISSIERE Véronique	P
FOURMY Delphine	R	LE GOFF Lydie	A	PHAN Yen-Thanh	P
JEANJOT-EMERY Dorothée	R	VALSAINT Aurélie	A	COURSIERES Charlotte	A

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Sabrina DUCHESNE à M. Hervé RONCIERE (Présente en séance à partir de 21h37)

Mme Delphine FOURMY à Mme Jocelyne CHAUVIN

Mme Dorothée JEANJOT-EMERY à Mme Claire COULONNIER

M. Franck EYMON, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.



SOMMAIRE

- CM2-017- ANNEXE Compte-rendu Activité CCLLB 2024.pdf
- CM2-017- Compte-rendu des actions menées par la Communauté de Communes.pdf
- CM2-018-Adoption schéma directeur des modes actifs et validation du plan d'actions.pdf
- CM2-018b-ANNEXE - SDMA_Montval_Plan d'action_Livrable final.pdf
- CM2-019-Adoption projet culturel scientifique éducatif et social de la Bibliothèque.pdf
- CM2-019-ANNEXE Projet culturel scientifique éducatif social.pdf
- CM2-020-Demande de subvention auprès d'Alvéole Plus pour les abris vélos, arceaux et les consignes sécurisées.pdf
- CM2-021-Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mission maîtrise d'œuvre aménagement cyclable .pdf
- CM2-022-Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau - Mise en séparatif assainissement CH et Clos Joli .pdf
- CM2-023-Demande de subvention auprès de Sarthe Lecture - Aménagement des Récollets.pdf
- CM2-024-Demande de subvention auprès de la DRAC – Extension horaires ouverture Bibliothèque Ludothèque.pdf
- CM2-025-Demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire - Appel à projets Région Médicis.pdf
- CM2-026-Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Acquisition matériel technique Spectacle Vivant.pdf
- CM2-027-Conventions avec le CCAS et la Mission locale - Culture pour tous .pdf
- CM2-028-Convention avec l'association Jeunesse Musicale de France.pdf
- CM2-029-Création de Bons Cadeaux pour le concours photo de la Fête de l'Environnement.pdf
- CM2-030-Convention avec Néoptim Consulting pour l'optimisation de nos coûts fiscaux .pdf
- CM2-031-Acquisition d'un bien immobilier.pdf
- CM2-032-Nomination d'un représentant à la CLE du SAGE du Loir.pdf
- CM2-033-Création d'une commission d'attribution des aides OPAH - RU.pdf
- CM2-034-Subventions annuelles ordinaires et exceptionnelles 2024.pdf
- CM2-035-Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles.pdf
- CM2-036-Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Saint Jean.pdf
- CM2-037-Tableau des effectifs.pdf
- CM2-038- Accroissements temporaires et contrat de projet.pdf
- CM2-039- Prime pouvoir d'achat.pdf
- CM2-040-Protection sociale complémentaire prévoyance.pdf
- CM2-041- Convention prestation de service pour la gestion du SIVOS .pdf
- CM2-042- Budget annexe Comèlerie - Affectation PROVISoire des résultats 2023.pdf
- CM2-043- Budget annexe Comèlerie - Vote BP 2024.pdf
- CM2-043-ANNEXE - Lotissement Comèlerie CA 2023 et proposition BP 2024 VF.pdf
- CM2-044- Budget annexe assainissement - Adoption du compte de gestion 2023.pdf
- CM2-045- Budget annexe assainissement - Approbation CA 2023 .pdf
- CM2-046-Budget annexe assainissement - Affectation des résultats 2023.pdf
- CM2-047-ANNEXE Assainissement Vote CA + Propositions BP 2024 Fonctionnement V2.pdf
- CM2-047-ANNEXE Assainissement Vote CA + Propositions BP 2024 InvestissementV2.pdf
- CM2-047b-Budget annexe assainissement - vote du BP 2024.pdf
- CM2-048b-Vote des taux d'imposition 2024.pdf

**COMPTE-RENDU DES ACTIONS MENEES
PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 017

Comme rappelé dans le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes présenté en juin 2022, les membres du Conseil municipal siégeant au Conseil communautaire doivent rendre compte, deux fois par an, des actions menées par la Communauté de communes Loir Lucé Bercé.

Il est proposé que les conseillers communautaires le fassent à l'occasion de cette séance du conseil, quelques jours après l'adoption du BP 2024 de la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

PREND acte que le Compte-rendu, ci annexé, de la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé des actions réalisées a bien été présenté aux membres du conseil municipal



**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE**



**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE**

Réflexions en cours sur l'évolution des compétences

Plusieurs thématiques en cours de réflexion :

- Interventions des animateurs sportifs en milieu scolaire : délibération à venir pour cette prise de compétence avec effet dès l'automne prochain
- Assainissement : étude en cours pour un transfert de compétence au plus tard le 1^{er} janvier 2026
- Voirie : conventions de mise à disposition revues, réflexion à venir vers une évolution de l'exercice de cette compétence (service commun à questionner)

3/8

1/8

Projet Maison de l'Eau - Visuel



4/8

Compte-rendu de l'activité de la CC Loir Lucé Bercé

Vote du BP 2024 – Conseil communautaire 28/03/24

Budget Primitif 2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget Principal* - 85600	17 309 269,64 €	6 066 301,09 €
ZA Mont sur Loir - 85611	899 609,90 €	718 198,77 €
ZA Charence - 85612	119 337,53 €	169 917,50 €
Résidence les Aubépines - 85610	998 091,53 €	105 212,51 €
Centre artisanal - 85604	603 159,86 €	317 915,85 €
ZAE du Val de Loir - 85605	493 188,38 €	376 286,96 €
Lotissement Val de Loir - 85606	73 583,13 €	51 130,02 €
Lotissement de l'Aurière - 85607	203 107,66 €	88 350,00 €
Service d'eau - 85603	2 871 657,84 €	1 234 596,64 €
SPANC - 85609	89 795,48 €	34 526,41 €

(*): Le budget principal est voté en € TTC (à l'exclusion toutefois des inscriptions budgétaires relatives à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montval sur Loir ainsi qu'au Centre Aquatique PLOUF. Indiqués HT compte tenu de la récupération de la TVA par la voie fiscale).
Les budgets annexes sont votés en € HT, hormis pour le budget de la Résidence les Aubépines, voté en TTC.

2/8

ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS ET VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 018

La commune de Montval-sur-Loir s'est engagée dans l'élaboration du Schéma Directeur des Modes Actifs depuis juin 2023. Cette démarche est soutenue par l'ADEME dans le cadre du programme AVELO 2 à hauteur de 50% et des crédits délégués de la Banque des Territoires à hauteur de 30% d'un montant total de 26 815 €.

Le bureau d'études BL_EVOLUTION a été missionné pour accompagner la commune de Montval-sur-Loir dans cette démarche. L'objectif est de développer une vision prospective à 10 et 20 ans des problématiques liées à la mobilité active et des actions à mettre en œuvre pour y remédier.

Le projet de Schéma Directeur des Modes Actifs, annexé à la présente délibération, est composé d'un diagnostic territorial, d'une synthèse de la démarche de concertation ainsi que les orientations stratégiques retenues et le plan d'actions.

Ainsi le programme d'actions du schéma directeur des modes actifs s'articule autour de 5 axes stratégiques :

1. Rendre la ville cyclable au quotidien : développer la pratique du vélo sur le territoire en aménageant des liaisons cyclables structurantes et en développant un réseau inter quartiers lisible et confortable ;
2. Créer des zones apaisées : diminuer la vitesse de déplacements des véhicules, repenser le plan de circulation, recréer des ambiances urbaines propices à la marche et au vélo ;
3. Rendre la ville accessible au plus grand nombre : Améliorer la « marchabilité » à Château-du-Loir et dans les centres bourgs, valoriser les liaisons inter-quartiers à pied, augmenter l'accessibilité des principaux pôles pour toutes et tous ;
4. Rendre marche et vélo attractifs : promouvoir le vélo et la marche comme outil de mobilité du quotidien via l'implantation de stationnements vélo, une communication régulière et l'organisation d'événements ;
5. Définir une gouvernance et un suivi de la politique cyclable et « marchable » : mettre en place des outils d'évaluation et de suivi de la programmation des aménagements, de la fréquentation cyclable, des services et de la stratégie de communication afin d'améliorer la politique cyclable dans le temps.

Les objectifs pour 2034 sont :

- 9% de part modale vélo en 2034
- 35.3 km d'aménagements cyclables et piétons

La mise en œuvre du schéma directeur des modes actifs sera progressive et fera l'objet d'un travail en collaboration avec les acteurs de proximité et les acteurs institutionnels.

La commission voirie/espace public propose au conseil municipal de réaliser en 2024, pour un montant prévisionnel de 130 000 € l'acquisition et l'installation de :

- 2 consignes sécurisées (place Clémenceau et place de l'Hôtel de Ville)
- 5 abris vélos (Mairie de Montabon, Mairie de Vouvray-sur-Loir, la Vouvryonne, le Mesnil/la Castélorienne et place des Halles)
- 100 arceaux vélos

Il est également proposé de recruter une maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase avant-projet définitif (APD) pour l'étude de deux scénarios d'aménagement cyclable pour l'avenue Jean-Jaurès :

- Une Chaussée à Voie Centrale Banalisée de la gare jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville

- Une piste cyclable de la gare au rond-point de la Maison Médicale et une zone 30 jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 2 abstentions,**

APPROUVE le projet de schéma directeur des modes actifs annexé

INSCRIT dans le plan pluriannuel d'investissement un budget de 230 000 € annuel entre 2024 et 2034 pour la mise en œuvre du Schéma Directeur des Modes Actifs, via une autorisation de programme à ouvrir à l'occasion du budget supplémentaire



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

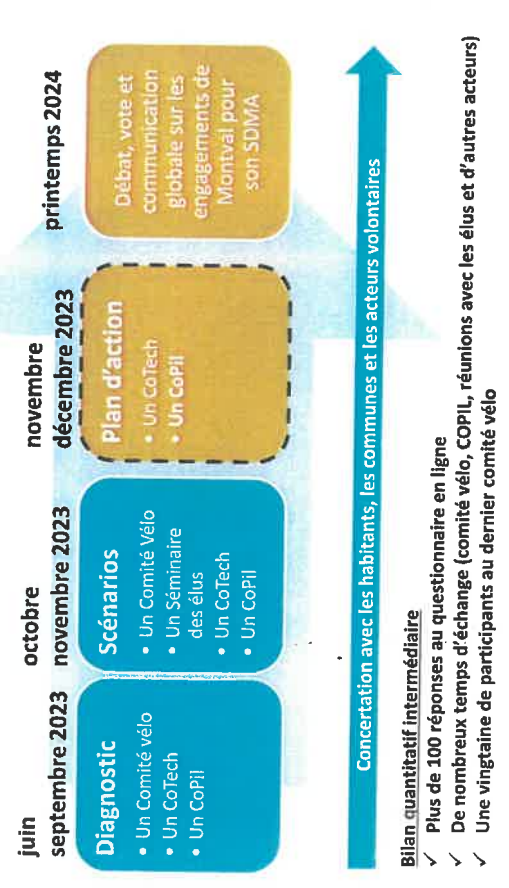
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20240404-CM2018-04042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Résumé de l'élaboration du SDMA



- Bilan quantitatif intermédiaire**
- ✓ Plus de 100 réponses au questionnaire en ligne
 - ✓ De nombreux temps d'échange (comité vélo, COPIL, réunions avec les élus et d'autres acteurs)
 - ✓ De vingtaine de participants au dernier comité vélo

Méthodologie de la mission

Le présent diagnostic constitue la première étape du schéma. À la suite de son partage avec le Comité usagers créé pour l'occasion, les élus et les techniciens du territoire, une phase d'élaboration de scénarios d'aménagement sera lancée. Enfin, une troisième et dernière étape consistera à traduire ces scénarios en un plan d'action et un programme d'investissement concret.

Dans une vision fortement participative de ses enjeux de mobilité, la commune de Montval-sur-Loir souhaite associer la population à l'ensemble du processus d'élaboration du présent schéma.

Précisions sur la méthode du diagnostic

Le bureau d'étude fournit d'abord un travail d'analyse documentaire et morphologique du territoire à partir des documents existants.

Une enquête en ligne sur les pratiques de mobilités actives (marche, vélo et assimilés) existantes doit permettre de caractériser les souhaits, besoins, freins et attentes des habitants en la matière.

Le diagnostic doit permettre de partager avec toutes les parties prenantes les enjeux prioritaires d'aménagement, de services et de communication qui permettront de dynamiser les modes actifs.



Schéma directeur des mobilités actives (SDMA)



Plan d'actions pour redonner la priorité à la marche et au vélo à Montval-sur-Loir

Mars 2024



Contacts BL Evolution
Julien Langé
Chef de projet mobilités
julien@bl-evolution.com

Contacts Client
Lison Laidet
Cheffe de projet
lison.laidet@loir-luceberce.fr

Sommaire

Diagnostic

1. Rappels et extraits du diagnostic territorial pour les modes actifs
2. Résultats de l'enquête en ligne
3. Synthèse

P. 9
P. 12
P. 18

Stratégie

1. Schéma des modes actifs – plan d'action à court et moyen termes – 2030
2. Schéma des modes actifs – qualité de vie à Montval – 2033 / 2040

P. 23
P. 35

Plan d'action

1. Aménagements : détail des aménagements à réaliser à court et long terme
2. Besoins en stationnement vélo (arceaux sur voirie, abris, consignes) à satisfaire dès que possible
3. Actions complémentaires : services et communication
4. Quelques indicateurs clés

P. 48
P. 59
P. 72
P. 83

Annexes

1. Guide d'« aménagement » pour le retour et le développement des modes actifs
2. Subventions possibles pour les aménagements et services

P. 90
P. 109

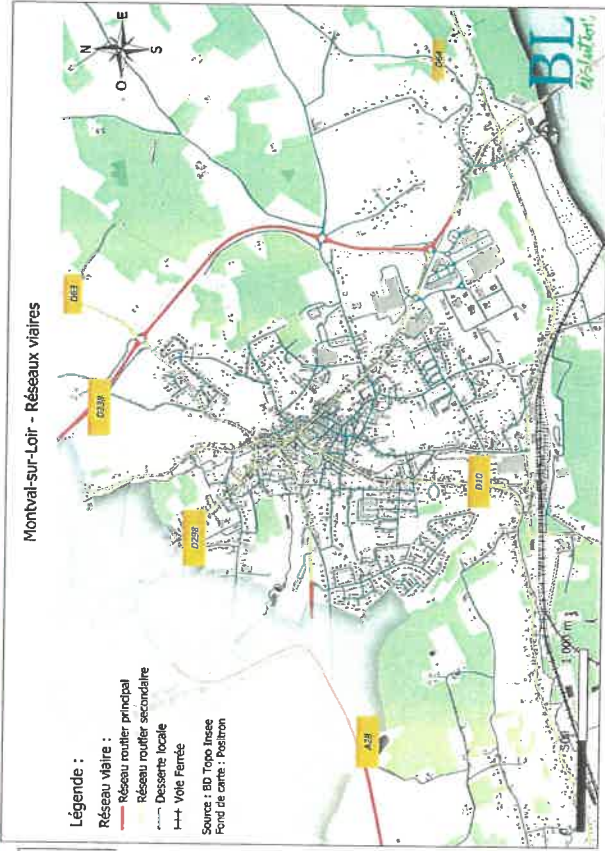


Contexte - Présentation du territoire communal

- 80,8% des ménages disposent d'au moins une voiture (Source : Insee 2020)

Montval-sur-Loir se situe sur l'axe nord/sud entre Le Mans et Tours. Les flux de transit sont partagés entre l'autoroute A28 et la D338 permettant de contourner la ville.

La D298 constitue l'axe structurant de la commune tout en répartissant la charge vers les routes de dessertes locales en étoile depuis le centre de la ville.



Diagnostic

- Rappels et extraits du diagnostic territorial
- Résultats de l'enquête en ligne
- Diagnostic des modes actifs

Synthèse de la demande
Synthèse de l'offre
Synthèse atouts / faiblesses

Diagnostic

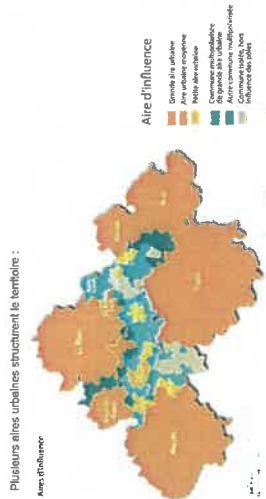
- Rappels et extraits du diagnostic territorial
- Résultats de l'enquête en ligne
- Diagnostic des modes actifs

Synthèse de la demande
Synthèse de l'offre
Synthèse atouts / faiblesses



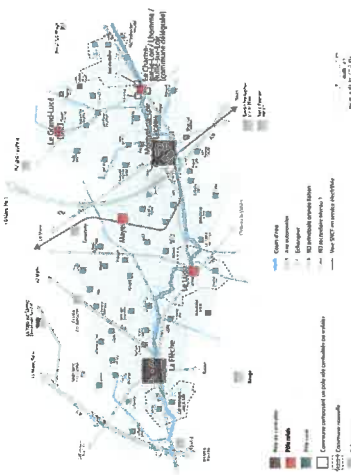
Contexte - Présentation du territoire communal

Situation et positionnement géographiques



Positionnement géographique régional

Les aires urbaines du Mans et de Tours n'englobent pas Montval-sur-Loir mais exercent néanmoins une influence sensible sur les déplacements, que ce soit en termes de flux routiers (route Tours - Le Mans passant au centre de Château-du-Loir) ou de desserte ferroviaire (nombre significatif de navetteurs domicile-travail)

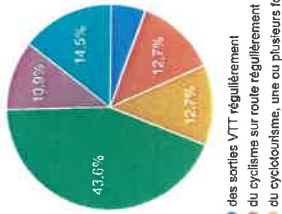
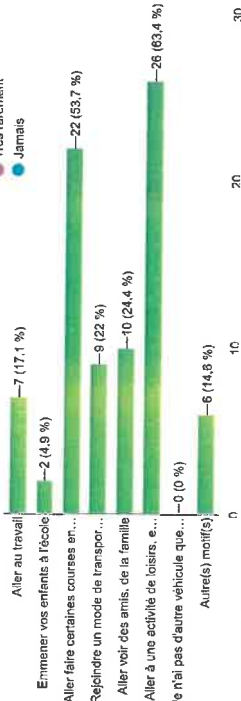


Le vélo pour les pratiques de loisirs prédomine dans les motifs des usagers actuels, en 2021 comme en 2023. Trois quarts des usagers ont une pratique de loisirs, majoritairement pour de petites balades et le cyclotourisme. Les usages sportifs sont très minoritaires.

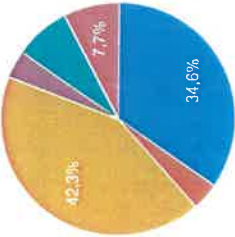
Parmi les motifs utilitaires, les déplacements pour l'achat arrivent en tête, suivi des visites et des déplacements domicile-travail. L'intermodalité est encore peu présente.

Le potentiel de deux motifs semble particulièrement important : aller faire ses courses et se rendre au travail. En revanche, peu de répondants envisageraient d'utiliser le vélo en intermodalité et d'emmener leurs enfants à l'école à vélo.

Les motifs des cyclistes existants

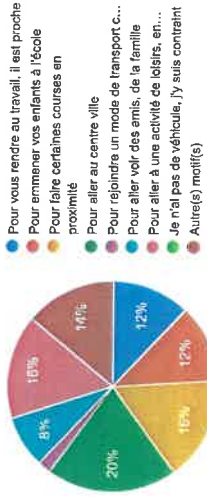


Usages utilitaires potentiels



- Pour aller au travail
- Pour emmener vos enfants à l'école
- Pour aller faire certaines courses en proximité
- Pour rejoindre un mode de transport collectif (bus, car, train)
- Pour aller voir des amis, de la famille
- Pour aller à une activité de loisirs, en soirée ou le week-end
- Autre(s) motif(s)

Pourquoi les habitants de Montval qui marchent marchent-ils ?

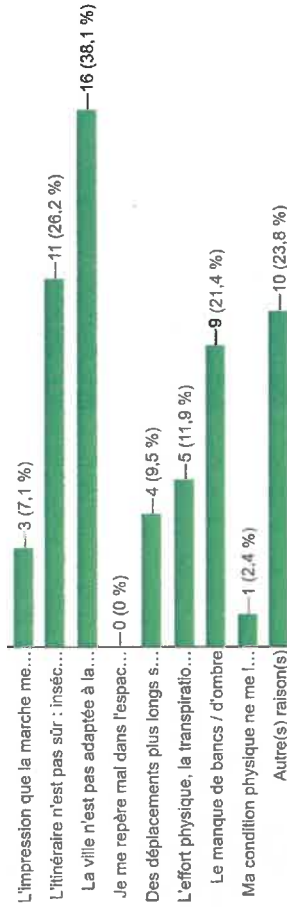


Les pratiques utilitaires de la marche sont toutes représentées. L'usage le plus répandu consiste à rejoindre des équipements et des services en centre-ville. Ensuite, les habitants marchent pour faire des courses, se rendre à des activités de loisirs et emmener les enfants à l'école.

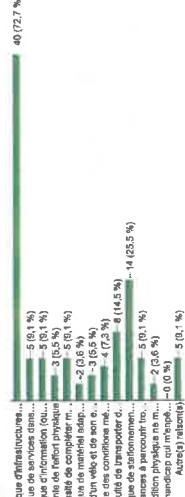
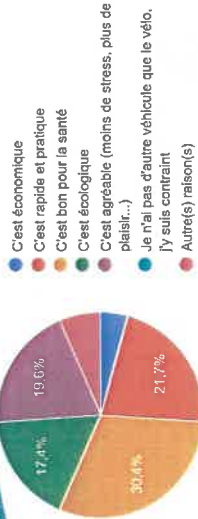
Les pratiques de loisir de la marche s'avèrent plutôt élevées, puisque plus de 47 % des répondants marchent quotidiennement ou plusieurs fois par semaine pour le plaisir et l'exercice, contre seulement 11 % qui marchent rarement ou jamais.

Pourquoi les habitants qui ne marchent pas ou peu ne marchent-ils pas ou plus ?

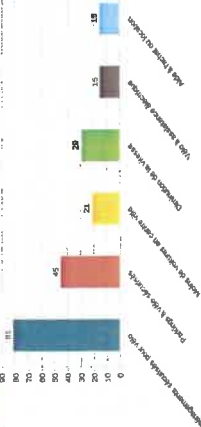
Trois raisons principales font que certains répondants ne marchent pas ou pas davantage. Premièrement, la ville n'est pas adaptée pour la marche. Il y a trop de trottoirs étroits, de carrefours dangereux à traverser. Deuxièmement, les itinéraires ne sont pas assez sûrs (insécurité, manque d'éclairage). Enfin, des habitants regrettent le manque de bancs et d'ombre.



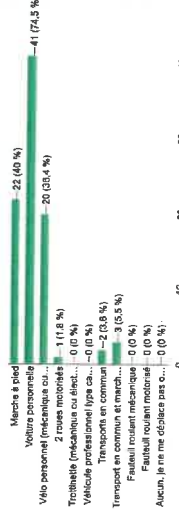
Motivations à faire du vélo



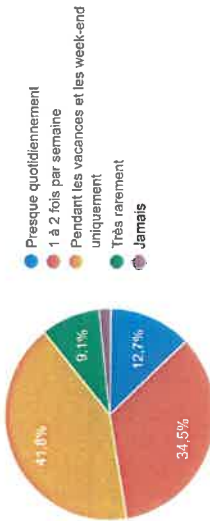
Parmi les éléments cités ci-dessus, lesquels vous faciliteraient et lesquels vous gêneraient le plus pour faire du vélo ?



Modes de déplacement privilégiés au quotidien



La fréquence des pratiques de loisir de la marche





Diagnostic modes actifs – synthèse demande

Analyse de la demande - vélo

2023

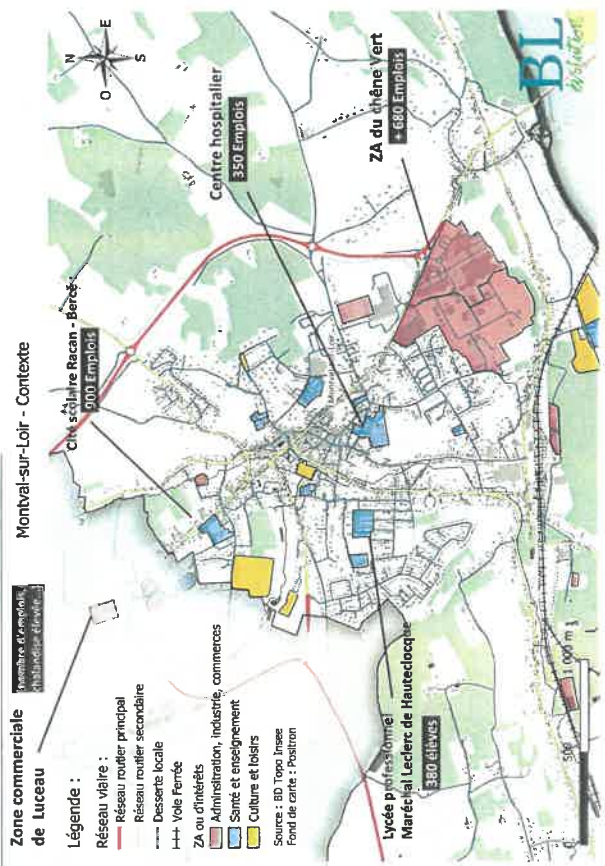
Proximité des zones d'emplois, des établissements scolaires, densité d'équipements au centre de la ville : Montval-sur-Loir dispose d'un fort potentiel d'une ville cyclable

En Bref

- Des habitudes de mobilités très largement dominées par la voiture, alors même que la majorité des déplacements font moins de 5 kilomètres.
- Des déplacements domicile-travail importants au niveau intra-communal et dirigés vers le pôle central de Château-du-Loir ou vers les zones d'activités et d'emplois sur les marges de la zone urbaine.
- Nombreux collégiens et lycéens qui habitent à Montval-sur-Loir, à proximité de leur établissement. L'enjeu de la desserte des établissements par des itinéraires sûrs et confortables à pied et à vélo est donc majeur. Il répondra à leur souhait d'autonomie. De même pour les écoles élémentaires en particulier pour la marche.
- Les équipements sont majoritairement regroupés dans la ville et ses faubourgs proches, au sein d'un rayon de moins de 1 km à pied comme à vélo selon son point de départ. Traverser la ville du nord au sud prend 25 minutes à pied et moins de 10 minutes à vélo
- Une pratique de la marche à pied visiblement développée, chez les personnes âgées en particulier, pour les petits déplacements et en mode loisirs – exercice – bien-être

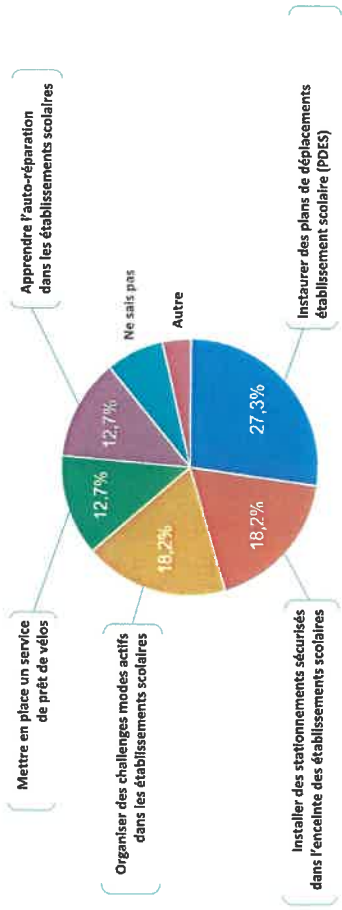


Diagnostic modes actifs – synthèse demande



Quelles mesures pour encourager l'usage du vélo chez les élèves à Montval ?

Avant la mise en place de stationnement sécurisé et l'organisation de challenges, qui arrivent en seconde position, les habitants jugent prioritaire l'instauration des plans de déplacements établissement scolaire (PDES), document stratégique qui propose un certain nombre de mesures visant à développer des solutions alternatives à la voiture individuelle.



Diagnostic

- Rappels et extraits du diagnostic territorial
 - Résultats de l'enquête en ligne
 - Synthèse
- Synthèse de la demande
Synthèse de l'offre
Synthèse atouts / faiblesses

Que faire à court / moyen terme pour augmenter le pouvoir des modes actifs à Montval ?

Stratégie

1. Plan d'aménagement pour les modes actifs – horizon 2030

Diagnostic modes actifs – synthèse offre

Proximité des zones d'emplois, des établissements scolaires, densité d'équipements au centre de la ville : Montval-sur-Loir dispose d'un fort potentiel d'une ville cyclable

En Bref

- Très peu d'aménagements cyclables actuellement, qui rendent la pratique du vélo encore peu fluide et peu attractive sur le périmètre de toute la commune, et pour tous les publics.
- Des axes structurants routiers aujourd'hui peu confortables ou attractifs pour les vélos : Av. Jean Jaurès, av du Mans, av de Tours...mais certaines rues secondaires ou itinéraires alternatifs qui pourraient permettre de rapidement répondre à la demande potentielle.
- Rue du Val de Loir et rue des Fontaines, vers les anciennes communes de Montabon et Vouvray ne sont pas particulièrement favorables à la circulation cyclable ni piétonne (vitesse, étroitesse et visibilité, étroitesse)
- Des rues et segments de rues apaisés à 20 ou 30 km/h dans le centre, qui vont dans le sens d'une priorité aux circulations douces mais un maillage piéton discontinu du fait de trottoirs étroits, de stationnement gênant ou de franchissements difficiles
- Un manque de continuité dans les aménagements vecteur d'un sentiment d'insécurité à vélo.
- Absence de doubles-sens cyclables préjudiciable à la pratique quotidienne, du fait du rallongement des parcours
- Stationnement vélo perfectible, en quantité et en typologie
- Manque de service localement pour faire réparer ou d'équiper à vélo



Risques et opportunités à l'horizon décennal

Contexte des 10 prochaines années – 2023-2033



- Vieillessement de la population française qui se poursuit jusqu'en 2035 : comment valoriser les déplacements à pied et à vélo pour ces personnes ?
- Risque santé liée à la sédentarité qui concerne toute la population
- Incertitudes géopolitiques sur les approvisionnements en énergies fossiles
- Une aspiration aux circuits courts et à la proximité
- Plan vert de l'économie française
- Stratégie nationale bas carbone
- Relance du ferroviaire
- Soutien aux petites villes moyennes
- Plan national vélo et marche
- Initiatives privées et associatives

→ Un besoin de plus de résilience territoriale
→ Il faut adapter rapidement la ville donc son urbanisme, par des mesures concrètes



Faiblesses

Des obstacles à la pratique du vélo et de la marche au quotidien :

- Vélo et marche : la ville n'est pas plate partout, il y a une dimension physique aux modes actifs
- Vélo : des axes pénétrants ou traversants de la ville qui ne sont pas assez apaisés
- Marche : des sections de rues inconfortables ou malaisées ; des intersections défavorables aux modes actifs
- Une grande facilité de déplacement, et de stationnement pour la voiture, ce qui en fait un mode « trop » facile



Opportunités

Un cadre et une dynamique favorables dans lesquels s'inscrire :

- Des programmes d'accompagnement aux entreprises / employeurs pour des plans de déplacements favorables aux modes actifs, OPEV
- Le lancement d'une politique éducative au vélo et à la marche, MOBISCOL
- ALVEOLE + pour démultiplier le stationnement vélo pour les équipements et espaces publics



Atouts

Des points forts et leviers bien identifiés :

- Un centre-ville animé, et un secteur de l'hypercentre de Château-du-Loir qui a été partiellement apaisé (rues ou zone 20, rues à 30 km/h), favorable aux modes doux
- Une ville des proximités : intérêt de redévelopper la marche et le vélo pour une majorité de population et pour une majorité de déplacements
- De nombreux établissements scolaires en ville, ce qui justifie la mise en place d'un maillage piétonnier et cyclable de qualité



Menaces

Des évolutions dont il faut se prémunir :

- Une forte hausse des carburants ou une taxe carbone non anticipée, sans alternative
- Un vieillissement de la population engagé, qui va se poursuivre, où les déplacements à pied ne peuvent se substituer au mode motorisé faute de confort
- Le maintien d'un caractère trop routier des politiques départementales

Les enjeux clés pour redonner toute leur place aux modes actifs

1/ Objectifs : faire du vélo et de la marche des modes de déplacement du quotidien, à part entière, accessibles à tous

- Desservir les établissements scolaires au regard de l'enjeu de mobilité, de santé et d'autonomie des jeunes. Ils ne le vivront pas comme une contrainte, mais comme une liberté.
- Développer la lisibilité et la sécurité des itinéraires cyclables et piétonniers conseillés pour les déplacements domicile-travail, vers les équipements publics, les espaces de loisirs, les communes déléguées
- Développer le réflexe vélo pour les courts trajets (1 à 3 km) dans la ville : faire ses courses, se rendre à une activité, rendre visite à un proche

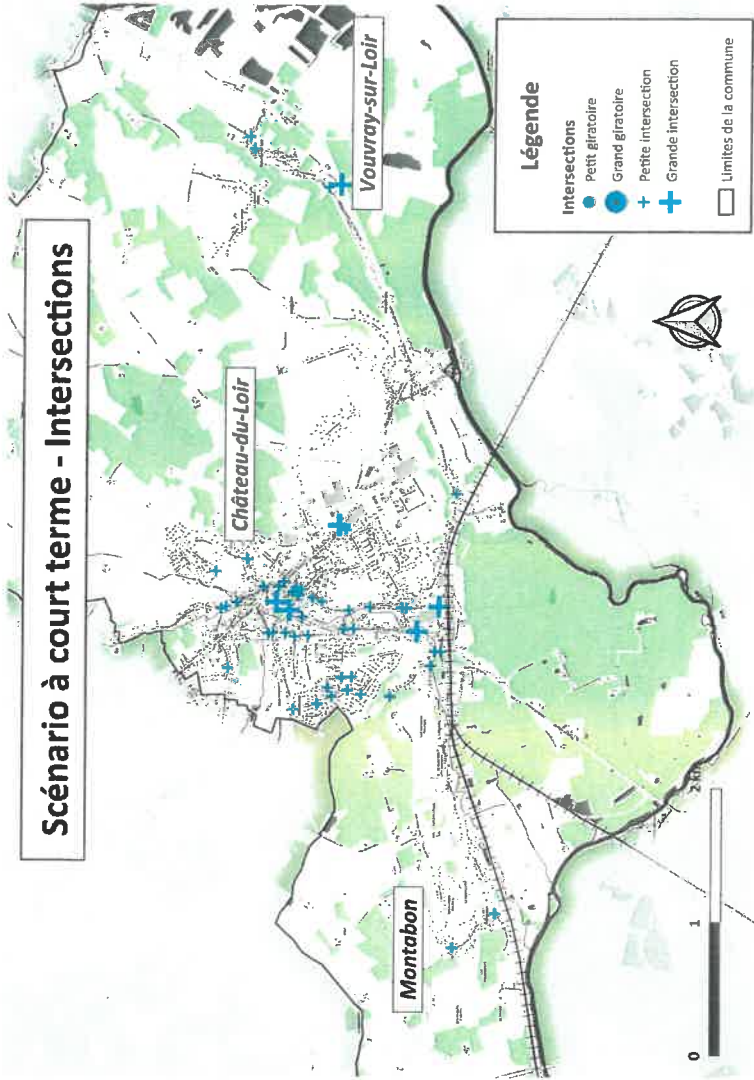


2/ Conditions de réussite :

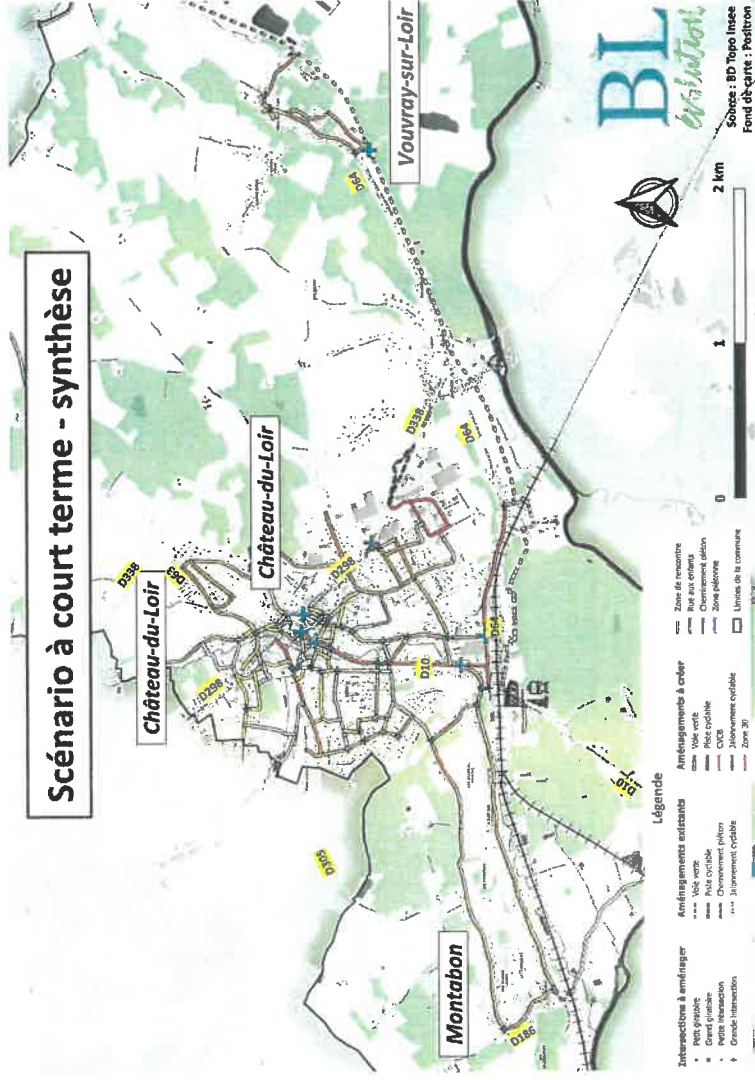
- Hiérarchiser la voirie : séparer le transit de la desserte locale, pour réduire la pression automobile dans la ville ; revoir le plan de circulation
- Élargir les zones apaisées et où les modes actifs deviennent prioritaires (Z30, Z20)
- Réduire le stationnement quand il est gênant pour les modes actifs
- Revoir les voies locales pour offrir un meilleur confort aux piétons, riverains et cyclistes
- Aménager certains axes structurants pour mailler la ville à vélo
- Sécuriser les carrefours les plus à risques pour le passage des cyclistes, tout en améliorant la situation des piétons et des personnes en situation de handicap
- Développer des services et du stationnement vélo qualitatifs



Scénario à court terme - Intersections



Scénario à court terme - synthèse



Les enjeux clés pour redonner toute leur place aux modes actifs

5 axes stratégiques retenus



1 : Rendre la ville cyclable au quotidien: Développer la pratique du vélo sur le territoire en aménageant des liaisons cyclables structurantes, et en développant un réseau interquartiers lisible et confortable



2 : Créer des zones apaisées : Diminuer la vitesse de déplacements des véhicules sur voirie urbaine mais aussi inter-bourg, repenser le plan de circulation, recréer des ambiances urbaines propices à la marche et au vélo



3 : Rendre la ville accessible au plus grand nombre : Améliorer la marchabilité à Château-du-Loir et dans les centres bourgs, valoriser les liaisons inter-quartiers à pied, augmenter l'accessibilité des principaux pôles pour toutes et tous



4 : Rendre marche et vélo attractifs : Promouvoir le vélo et la marche comme outil de mobilité du quotidien via l'implantation de stationnements vélo, une communication régulière et l'organisation d'événements



5 : Définir une gouvernance et un suivi de la politique cyclable et marchable : Mettre en place des outils d'évaluation et de suivi de la programmation des aménagements, de la fréquentation cyclable, des services et de la stratégie de communication afin d'améliorer la politique cyclable dans le temps

Ce scénario offre aussi des liaisons confortables et sécurisées entre les communes déléguées, en s'appuyant sur la voie verte et les itinéraires cyclotouristiques :

- **Deux liaisons Château-du-Loir <> Montabon** sont proposées dans ce scénario. L'une relie directement la gare et le bourg de Montabon en empruntant la route de Nogent (D10) et la rue Pontiveau sous forme de CVCB et se prolonge par une voie apaisée à 30 km/h rue Hébert Bara et route des Fontaines (D186). L'autre itinéraire, parallèle et plus au nord, relie le centre de Château-du-Loir à Montabon. Il se présente sous la forme de voie verte sur le chemin de la Moricière, avant de se poursuivre à aussi par une voie apaisée à 30 km/h chemin des Vaudrolles, route des Vignes et chemin de la Croix Rouge. Apaiser et de jalonnement le chemin des Vaudrolles et la route des Vignes est important, puisque c'est aussi un tronçon de la Vallée du Loir à Vélo (V47).
- **Une liaison Château-du-Loir <> Vouvray-sur-Loir** connecte la gare et la voie verte par la D64 (ou une alternative au nord) et la voie verte et Vouvray par Les Neux.
- **Une liaison Château-du-Loir <> Luceau** est proposée en empruntant de petites routes (chemin de Coupé Pied, La Doloire, La Bourdonnerie) mais représente un détour par rapport à la D73, non aménagée dans ce scénario. Le centre commercial et dans une moindre mesure la Z.I. du Puits restent, dans ces conditions, difficilement accessibles.
- **Un jalonnement est intégré au sud de Montabon**, amorçant une liaison vers Nogent.

Synthèse des actions – programme court terme

À l'échelle de Montval-sur-Loir

Bon maillage du territoire, mais partiel

€ Coût limité

Niveau de service satisfaisant

9 % de part modale vélo en 2034

Synthèse du scénario à court terme

- Ce scénario, établi sur un budget et des travaux de voirie limités, permet d'améliorer l'accessibilité en modes actifs des principaux équipements publics : la mairie de Montval, les mairies déléguées, la gare SNCF, la maison de santé, les établissements scolaires, les stades et les salles de sport, les salles culturelles... mais aussi les principales zones d'emploi : la Z.I. de Mont-sur-Loir, la Z.A.C du Chêne vert (centre commercial E. Leclerc), Amada, Aro Wielding Technologies, l'ancien site d'Harman, etc.
- Les itinéraires, constitués majoritairement de voies faiblement circulées et de voies vertes, la plupart du temps établies sur des cheminements existants ou des routes rurales, ne sont pas toujours les plus directs et intuitifs, d'où la nécessité d'un jalonnement efficace.
- Aucune piste cyclable n'est prévue. En revanche, l'un des grands axes de Château-du-Loir, la D10 (av. J. Jaurès), est aménagé soit en CVCB soit en aménagement en site propre. Ces deux options sont comparées dans une fiche propre.

Zoom sur Château-du-Loir – plan d'actions à horizon 10 ans (2030-33)



Type d'aménagement	Linéaire (en km)	Coût indicatif (en k€)
Pistes cyclables	0	0
Voies vertes et cheminements piétons	3,1	618
CVCB	3,9	58
Zones ou rues à 30 km/h (Z30)	15	451
Secteurs, rues, espaces en zone de rencontre (ZDR)	7,3	364
Jalonnement	5,4	27
Intersections (nombre)	52	760
Amenagements (et intersections) dans les communes limitrophes	2,1 (1)	417

34,7 km d'aménagements à créer

46,9 au total avec les communes limitrophes

2,3 millions d'euros

soit 39 €/hab/an sur 10 ans

2,7 millions au total en incluant le coût des aménagements

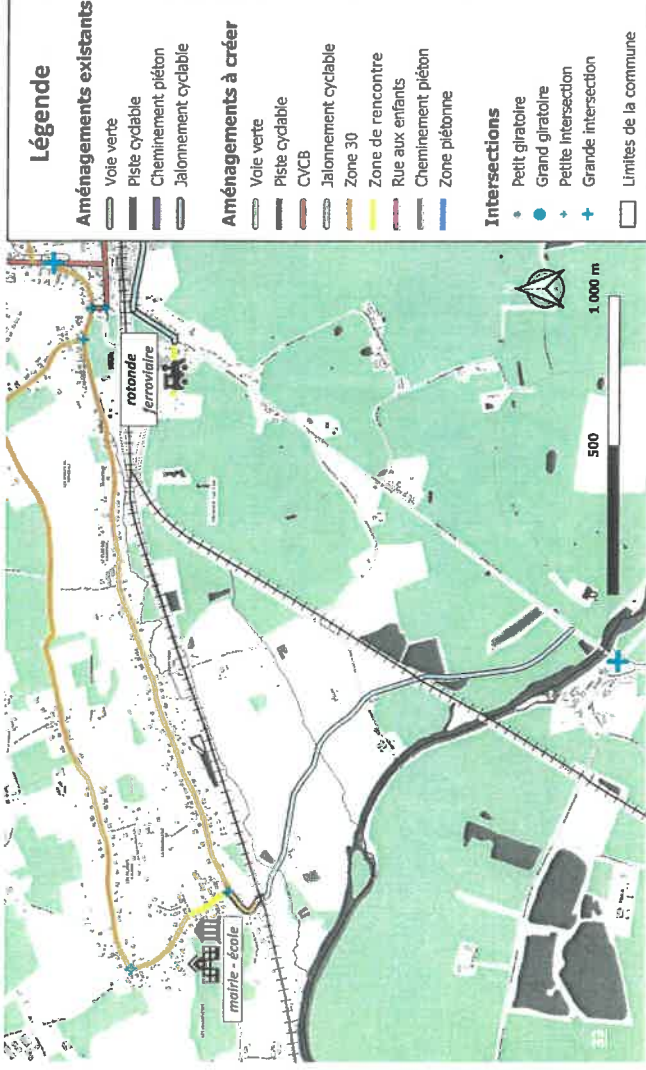
et des intersections dans les autres communes

Comment rendre à la ville sa qualité de vie grâce aux modes actifs d'ici 15 ans ?

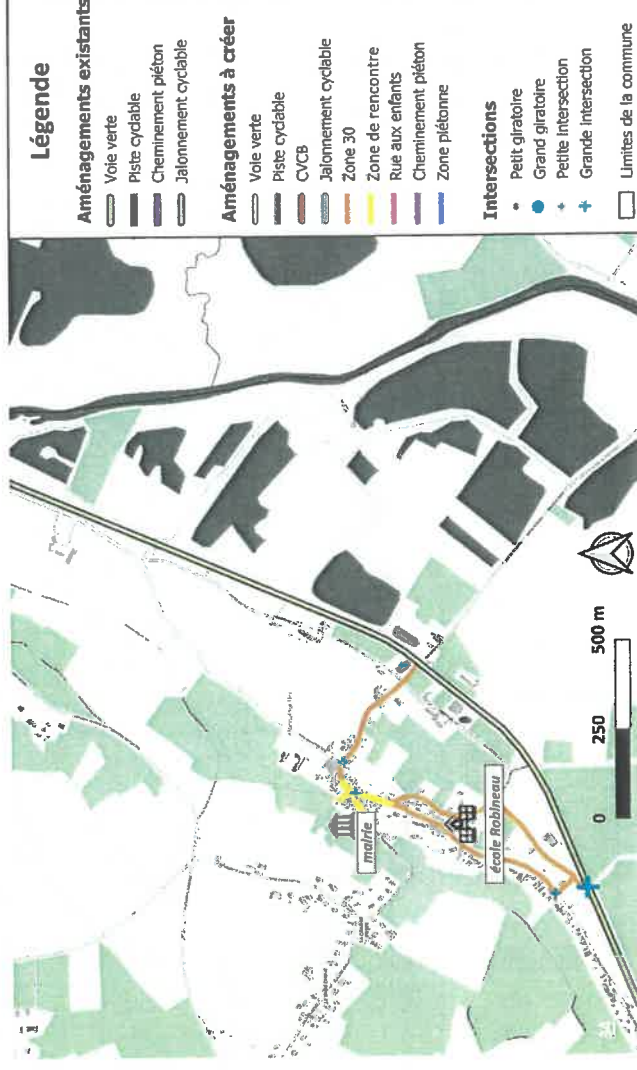
Stratégie

2. Plan d'aménagement pour les modes actifs à plus long terme : 2033-2040

Montabon / Nogent – option retenue, court terme



Vouvray-sur-Loir – option retenue, court terme



Risques et opportunités à l'horizon décennal

Contexte des années 2033 – 2043 : quelques hypothèses pas si irréalistes

?

Ce qu'il faudrait réussir

- 40% d'émissions de Gaz à effet de serre atteint en 2030 ? Nous n'en prenons pas le chemin. Comment accélérer la décarbonation de nos mobilités ?
- Atteindre la neutralité carbone en 2050, objectif de la COP21 et du maintien du réchauffement climatique bien en-deçà des 2°C : c'est impératif pour éviter le pire
- Villes moyennes et petites qui commencent à connaître un renouveau, avec de nouvelles populations qui s'installent progressivement

→ Un besoin d'aller plus loin pour rendre le territoire plus capable, plus résilient, plus accueillant

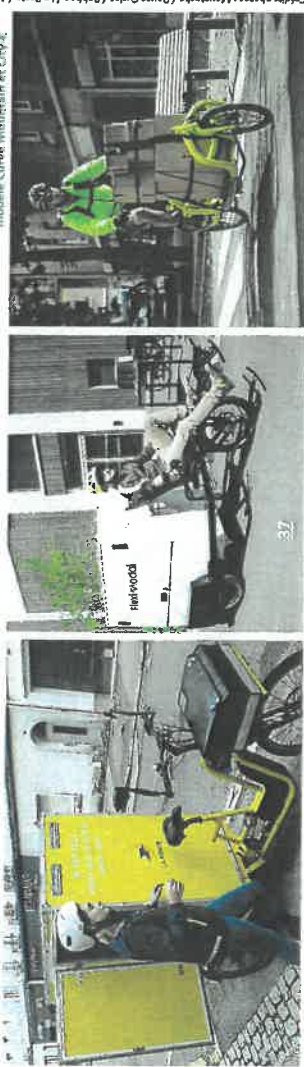
✓

Ce que l'on peut espérer :

- De nouveaux usages de la ville qui se sont popularisés, notamment la circulation à vélo, à pied et autres véhicules intermédiaires
- Les circuits courts qui permettent de réduire les poids lourds et la ville est desservie par des véhicules plus légers
- Les emplois locaux directs et indirects qui offrent des perspectives de ne plus se déplacer loin pour le travail



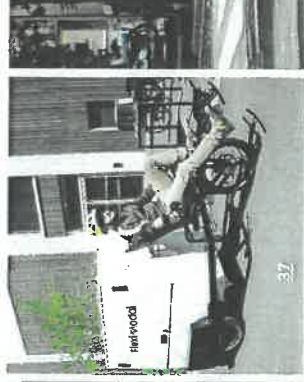
VAE allongé Moustache, modèle Lundi 20



Triporteur à assistance électrique avec caisson, La Poste



Ripporteur Douze Cycles / Toyota, modèle Verso



Triporteur avec caisson Flivemobil, modèle TriCityLit



Triporteur et bipporteur Babbale, modèle Curve Moutain et City-J

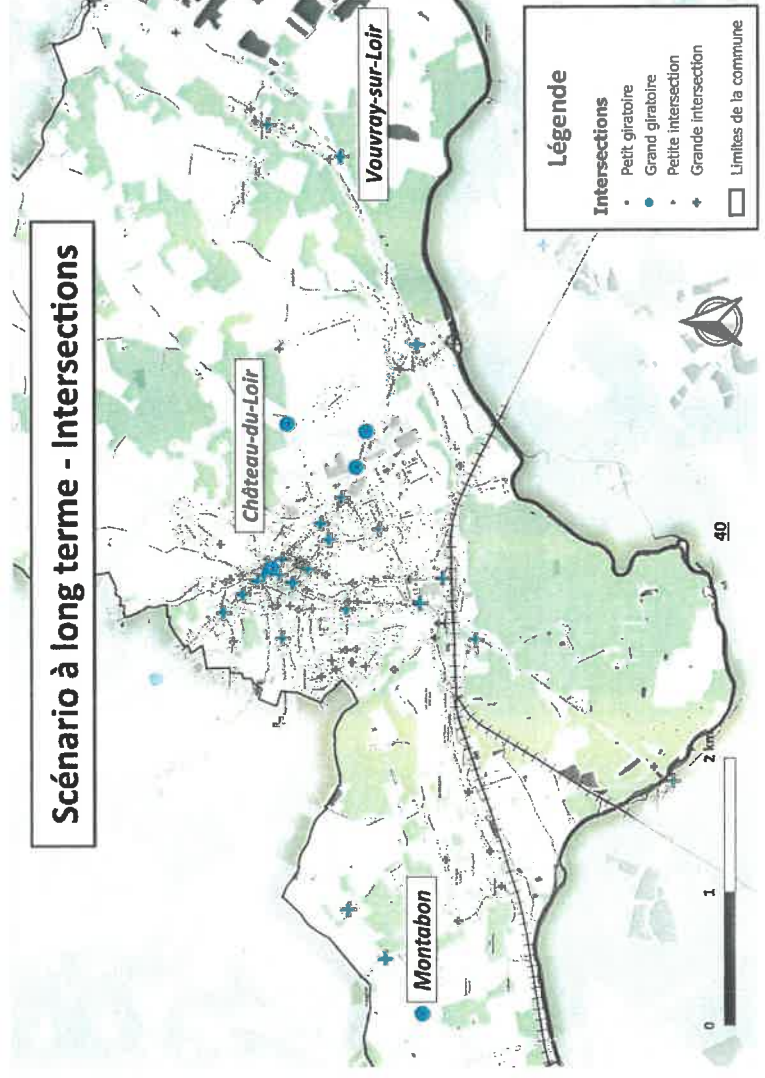


Bipporteur avec plateau Larry vs Harry, modèle eBrillit

- Légende**
- Aménagements existants**
- Voie verte
 - Piste cyclable
 - Cheminement piéton
 - Jalonnement cyclable
- Aménagements à créer**
- Voie verte
 - Piste cyclable
 - CVCB
 - Jalonnement cyclable
 - Zone 30
 - Zone de rencontre
 - Rue aux enfants
 - Cheminement piéton
 - Zone piétonne
 - Limites de la commune



Scénario à long terme - Intersections



- Légende**
- Intersections**
- Petit giratoire
 - Grand giratoire
 - Petite intersection
 - Grande intersection
 - Limites de la commune

Vers l'arrivée des véhicules intermédiaires ?



Speed bike Fuel, modèle Fluid 3



Voiturette quadricycle léger Fiat, modèle Topolino



Vélo voiture tricycle Better Bike, modèle PEBL



Voiturette quadricycle léger Citroën, modèle AMI

Synthèse du scénario long terme ambitieux

Très bon niveau de service
(aménagement en site propre,
zones apaisées, jalonnement)



20 % de part modale vélo
en 2044 seulement ?

La vision globale qui transforme les pratiques de mobilité et le vécu de l'espace public est une **extension ambitieuse et idéale du scénario à court terme**, et intégré, contrairement à ce dernier, beaucoup d'aménagements dont la maîtrise d'ouvrage relève du Département, des communes limitrophes, éventuellement de l'intercommunalité.

Dans cette vision plus à plus long terme / avec plus de budget et d'ambition, la plupart des départementales sont équipées en aménagements et viennent former une **véritable armature**, complétée par les itinéraires principalement prévus dans le scénario à court terme – et pour certaines d'entre elles par des pistes cyclables, ce qui explique le coût global près de trois fois plus élevé que le scénario à court terme.

L'autre grand axe traversant de Château-du-Loir, la D298, est aménagée sous forme de CVCB et de voie verte.

Coût du scénario à long terme

A l'échelle de Montval-sur-Loir



Maillage complet du territoire



Coût élevé, mais réparti sur une plus longue durée



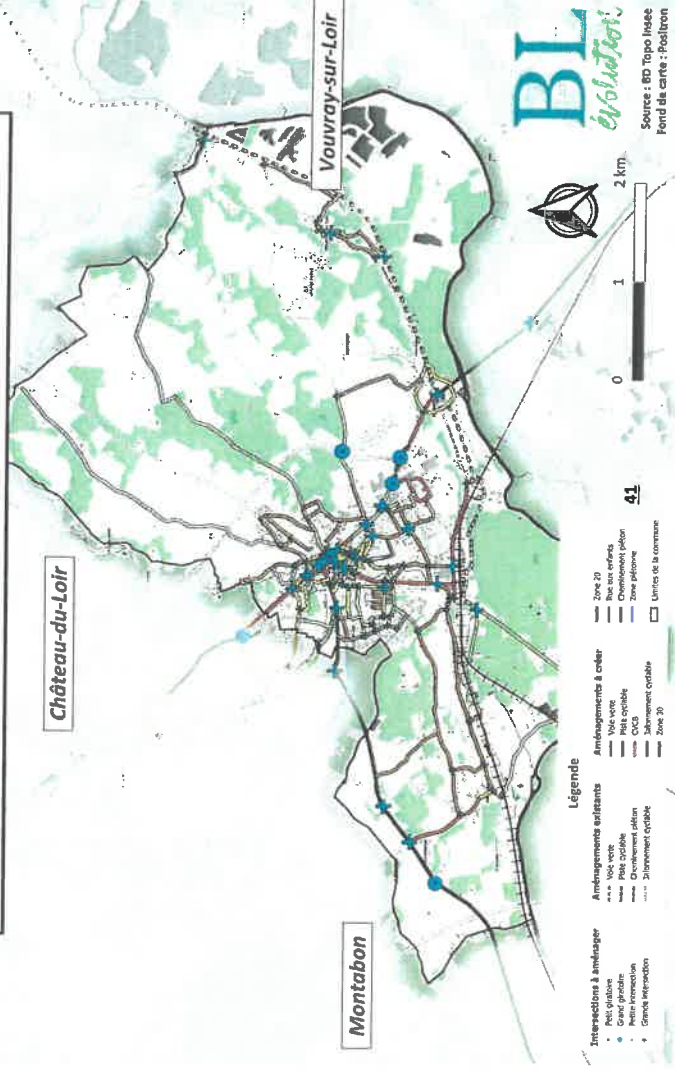
Très bon niveau de service
(aménagements en site propre,
zones apaisées, jalonnement)



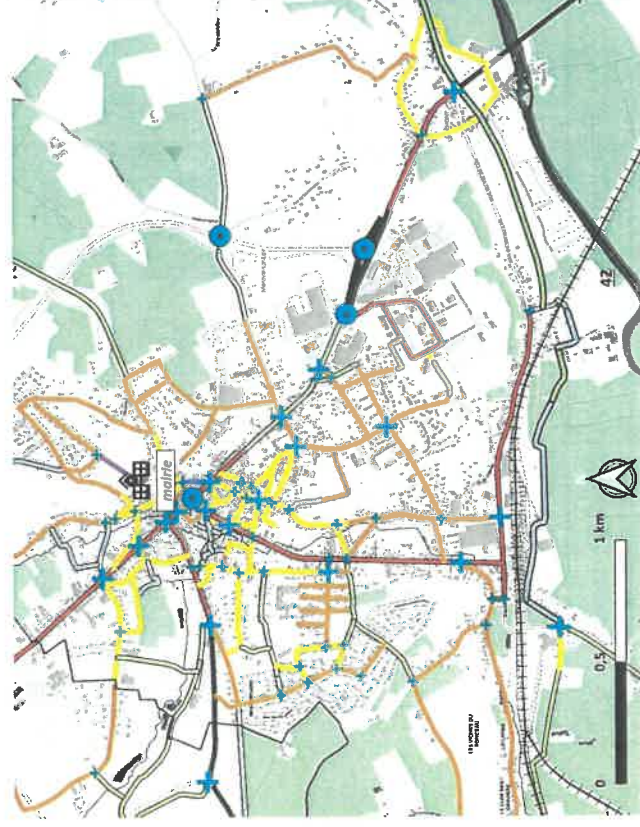
20 % de part modale vélo
en 2044



Scénario à long terme - synthèse



Château-du-Loir – scénario à long terme



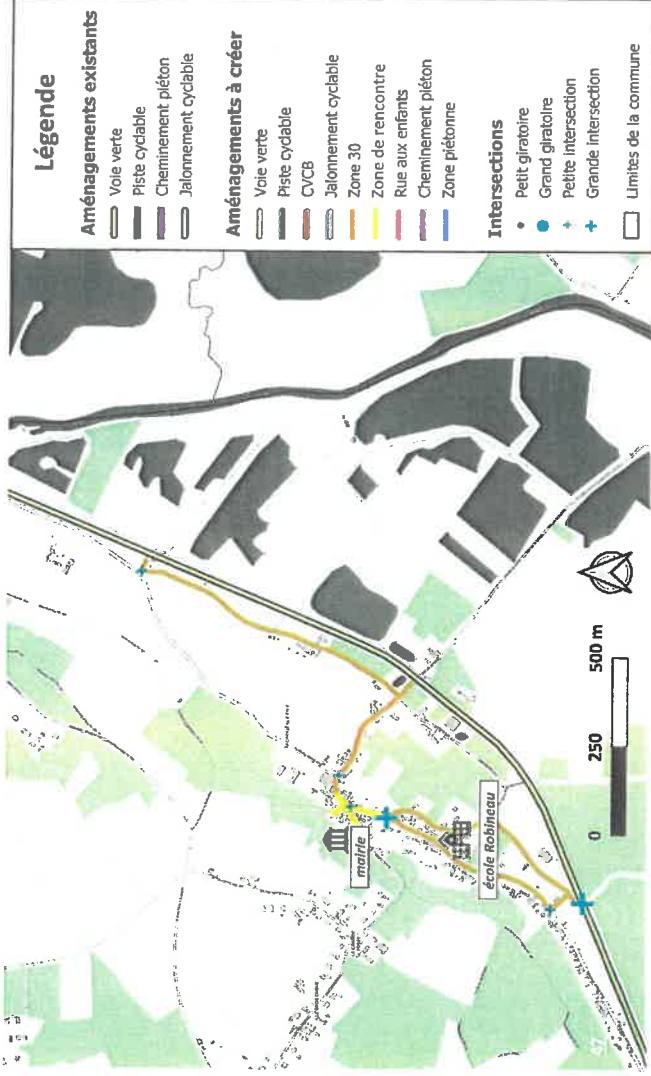
Type d'aménagement	Linéaire (en km)	Coût indicatif (en k€)
Pistes cyclables	3,1	1 102
Voies vertes et cheminements piétons	9,4	1 884
CVCB	6,1	91
Zones apaisées	28,7	1 047
Jalonnement	8,7	43,5
Intersections (nombre)	79	1 790
Aménagements (et intersections) dans les communes limitrophes	37,1 (6)	4 000

56 km d'aménagements à créer
93,1 au total avec les communes limitrophes

6 millions d'euros
soit 50,8 €/hab/an sur 20 ans
10 millions au total en incluant le coût des aménagements et des intersections dans les autres communes

Légende

- Aménagements existants**
- Voie verte
 - Piste cyclable
 - Cheminement piéton
 - Jalonnement cyclable
- Aménagements à créer**
- Voie verte
 - Piste cyclable
 - CVCB
 - Jalonnement cyclable
 - Zone 30
 - Zone de rencontre
 - Rue aux enfants
 - Cheminement piéton
 - Zone piétonne
- Intersections**
- Petit giratoire
 - Grand giratoire
 - Petite intersection
 - Grande intersection
- Limites de la commune



Plan d'action

1. Aménagements
Détail des aménagements
à réaliser à court et long terme

Ce scénario offre davantage de liaisons entre les communes déléguées et des itinéraires vers toutes les communes limitrophes.

Une liaison supplémentaire Château-du-Loir ↔ Vouvray-sur-Loir permet de relier plus directement le centre de Château et la voie verte en passant par le hameau de Coëmont, ce qui nécessite d'aménager un grand giratoire sur la D338, la C9/C5BIS et la route de la Martinière.

Ce scénario offre ainsi des liaisons confortables et sécurisées avec l'ensemble des communes limitrophes, et comprend le traitement d'intersections parfois majeures :

- Une liaison Château-du-Loir ↔ Luzeau plus directe que l'itinéraire en voie verte, le long de la D298, desservant le centre commercial (Intermarché)
- Une liaison Château du Loir ↔ Dissay-sous-Courcillon par Coëmont le long de la D338
- Une liaison Château-du-Loir ↔ Vaas par Montabon, sous forme de piste le long de la D305
- Une liaison Château-du-Loir ↔ Nogent-sur-Loir, le long de la D10, sous forme de voie verte et nécessitant un alternat renforcé par du marquage (ou des signaux tricolores ?) sur le pont ou une passerelle parallèle au pont existant. Cet itinéraire se prolonge par jalonnement vers La Bruère sur Loir (entièrement à l'extérieur du territoire de Montval)
- Une liaison Château-du-Loir ↔ Fléé, avec aménagement de chemins en voie verte et matérialisation jalonnée de l'itinéraire de la Sarthe à Vélo, peu valorisé pour le moment. Fléé serait également relié à la voie verte par jalonnement, à Port Gautier.
- Une liaison entre Château-du-Loir et le nord par jalonnement sur des routes rurales (dont la D216), une branche allant vers Thoiré-sur-Dinan, une autre vers Beaumont-Pied-de-Bœuf
- Une liaison Château-du-Loir ↔ Lavernat par jalonnement sur la D71
- Une liaison voie verte ↔ Marçay, desservant l'espace de loisirs du Lac des Varennes (entièrement à l'extérieur du territoire de Montval)

→ Ces recommandations vont alimenter le schéma directeur cyclable intercommunal, qui reste à définir

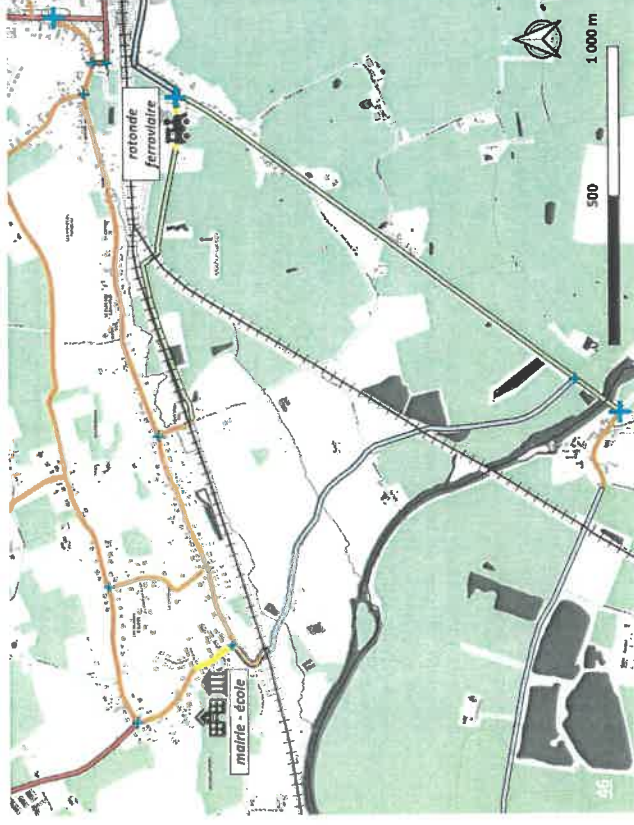


Schéma Directeur Modes Actifs – Stratégie

45



Montabon / Nogent – scénario à long terme



Légende

- Aménagements existants**
- Voie verte
 - Piste cyclable
 - Cheminement piéton
 - Jalonnement cyclable

- Aménagements à créer**
- Voie verte
 - Piste cyclable
 - CVCB
 - Jalonnement cyclable
 - Zone 30
 - Zone de rencontre
 - Rue aux enfants
 - Cheminement piéton
 - Zone piétonne

- Intersections**
- Pett giratoire
 - Grand giratoire
 - Petite intersection
 - Grande intersection

Limites de la commune



Zones apaisées à aménager avec des dispositifs physiques

Nom de la voie	Temporalité	Longueur (en m)	Coût évaluatif (en €)	Date de réalisation
Zones 30 actuelles, à sens unique de circulation générale, à aménager en double-sens cyclable (DSC)				
Allée des Lys / allée des Mosaïcs	Court terme	272	20 700 (avec 1 intersection)	2026
Les Perrais / La Comellerie (Montabon)	Long terme	313	14 400 (avec 1 intersection)	2029
Voies actuellement partiellement à 30 km/h, à double sens de circulation générale, à passer entièrement à 30 km/h				
Rue Laurentine Proust	Court terme	438	30 700 (avec 2 intersections)	2028
Voies actuellement à 50 km/h, à double sens de circulation générale, à passer entièrement à 30 km/h				
Route des Fontaines – rue Hébert Bara (partie ouest) (Montabon ↔ Château-du-Loir)	Court terme	2043	84 300 (avec 5 intersections)	2030
Rue Pasteur	Court terme	510	42 800 (avec 4 intersections)	2030
Rue des Platanes / rue des Allisiers	Court terme	806	54 200 (avec 5 intersections)	2024-25
Voies actuellement à 50 km/h à passer entièrement à 30 km/h et en sens unique de circulation générale avec DSC				
Rue Hébert Bara (partie est)	Court terme	220	36 600 (avec 2 intersections)	2028
Rue Aristide Briand (D298 – section centrale – option B)	Long terme	480	81 000 (avec 4 intersections)	2031
Voies actuellement partiellement à 30 km/h et partiellement à sens unique de circulation générale à passer entièrement à 30 km/h et en sens unique de circulation générale avec DSC				
Rue Saint-Martin	Court terme	246	34 800 (avec 3 intersections)	2027
Voies actuellement à 50 km/h ou à 30 km/h à convertir en zones de rencontre (limitation à 20 km/h, priorité aux piétons, DSC) ou zone piétonne				
Rue de l'Île (partie ouest)	Court terme	139	12 000 (avec 1 intersection)	2027
Rue des bénédictines	Court terme	79	4 000	2024
Rue Jahard	Court terme	145	7 300	2024
Rue Saint-Jean (partie centrale) (à terme, projet de rue aux enfants)	Court terme	246	12 300	2024
Rue Henri Dunant	Court terme	138	17 000 (avec 2 intersections)	2025-26
Rue des Acadias / allée de Bourguigne / rue des Noisetiers	Court terme	421	33 600 (avec 5 intersections)	2025-26
Rue de Verdun	Court terme	377	19 900 (avec 1 intersection)	2025
Rue du Couatorze Juillet	Court terme	161	13 100 (avec 1 intersection)	2028
Rue Léon Loiseau (partie sud) / rue Saint-Siméon Berneux / rue Pibullière (partie nord)	Long terme	706	82 800 (avec 7 intersections)	2029
Rue Basse (partie nord)	Long terme	486	29 300 (avec 2 intersections)	2028
Rue Léon Loiseau (partie nord)	Court terme	107	15 400 (avec 2 intersections)	2027
Zones piétonnes à aménager				
Rue de l'Hôtel de Ville	Court terme	28	1 400	2025
Rue de Montreuil (projet de rue aux enfants)	Court terme	58	7 900 (avec 1 intersection)	2025
Total coût			≈ 650 000 €	



Pistes et voies vertes à aménager

Nom de la voie	Temporalité	Longueur (en m)	Coût évaluatif (en €)
Voies vertes			
Chemin de la Mairie	Court terme	700	155 000 (avec 3 intersections)
Chemin des Cormiers	Court terme	450	89 000 (avec 1 intersection)
Chemin de Beauregard	Court terme	120	23 600
Chemin de Couré Pied (avec reprise des revêtements et mise en enrobé d'une section)	Court terme	340	67 000
Chemin de Goulard (élargissement, suppression des barrières)	Court terme	150	30 000
Voie verte reliant l'allée des Lys et l'avenue de Tours	Court terme	180	46 000 (avec 2 intersections)
Voie verte reliant l'allée des Rosés à la rue du Mont sur Loir	Court terme	170	39 000
Voie verte reliant la rue des Paumons au chemin de Couré Pied	Court terme	340	67 000
Chemin du Port-Marinéau	Court terme	60	12 600
Chemin de Coupé Pied (avec reprise des revêtements et mise en enrobé d'une section)	Court terme	340	72 000 (avec 1 intersection)
Chemin de Coupé Pied (partie extérieure sur le territoire de Luceau, avec reprise des revêtements et mise en enrobé d'une section)	Long terme	2 100	422 000 (avec 1 intersection)
Rue Aristide Briand (D298 – section est) et avenue de Tours	Long terme	670	215 000 (avec 4 intersections)
Route de Nogent (D10)	Long terme	1 770	383 000 (avec 2 intersections)
Route de Nogent (D10)	Long terme	55	36 000 (avec 1 intersection)
Chemin des Marais	Long terme	980	196 000
Rue Sainte-Cécile / CA / route d'Ourme / C9 / CSbis	Long terme	850	206 000 (avec 3 intersections)
Les Fromentinières	Long terme	1 810	362 000
Chemin du Gué	Court terme	290	70 500 (avec 1 intersection)
Pistes cyclables			
D298 (Château-du-Loir ↔ Luceau, partie extérieure sur le territoire de Luceau)	Long terme	470	190 000 (avec 1 intersection)
Route de Château du Loir (Château-du-Loir ↔ Luceau, sur le territoire de Luceau)	Long terme	720	251 000
Rue du onze novembre (Château ↔ Vaas)	Long terme	400	153 500 (avec 1 intersection)
Rue du onze novembre (Château ↔ Vaas, partie extérieure sur le territoire de Luceau)	Long terme	220	101 000 (avec 1 intersection)
D305 (Château ↔ Vaas)	Long terme	2 450	955 000 (avec 3 intersections)
D305 (Château ↔ Vaas, partie extérieure sur le territoire de Luceau)	Long terme	690	267 000 (avec 1 intersection)
D305 (Château ↔ Vaas, partie extérieure sur le territoire de Vaas)	Long terme	8 700	1 940 000 (avec 1 intersection)
D338 (Château ↔ Dissa-sous-Courcelion)	Long terme	300	106 000
D338 (partie extérieure sur le territoire de Dissa-sous-Courcelion)	Long terme	200	872 000 (avec 1 intersection)
Total coût			≈ 6 680 000 €



Schéma Directeur Modes Actifs – Plan d'action

49



Avenue Jean Jaurès (option A)

Type d'aménagement

CVCB sur l'ensemble de l'avenue

Temporalité

Court terme

Longueur (en m)

1 260

Coût évaluatif (en €)

109 000 (avec 6 intersections)

Fait avec Streetmix

Profil de l'avenue transformée en CVCB, avec bandes de rives matérialisées en enrobé rouge (sur une largeur de 14 m)

Situation géographique

Schéma Directeur Modes Actifs – Plan d'action

52



Chaussées à voie centrale banalisée

Nom de la voie	Temporalité	Longueur (en m)	Coût évaluatif (en €)
Chaussées à voie centrale banalisée			
Avenue Jean Jaurès (Ornton A)	Court terme	1 260	109 000 (avec 6 intersections)
Section ouest de la rue du Val de Loir et section nord de la route de Nogent (D64 et D10 – ornton A)	Court terme	1 200	53 000 (avec 3 intersections)
Rue Pontiveau	Court terme	50	10 700 (avec 2 intersections)
Rue du onze novembre	Court terme	450	61 800 (avec 3 intersections)
Rue du Mont sur Loir	Court terme	500	7 700
Rue des Vignes	Court terme	500	37 700 (avec 1 intersection)
Rue des Caves (Haillon D186 – centre de Montabon)	Long terme	580	38 700 (avec 2 intersections)
Rue Nationale (D338)	Long terme	580	38 800 (avec 2 intersections)
Avenue du Mans et rue Aristide Briand (D298 – section ouest)	Long terme	780	111 700 (avec 4 intersections)
Rue Aristide Briand (D298 – section centrale – option A)	Long terme	270	14 100 (avec 2 intersections)
Avenue du Mans (D298 – section extérieure sur le territoire de Luceau)	Long terme	300	29 500 (avec 1 intersection)
Total coût			≈ 510 000 €

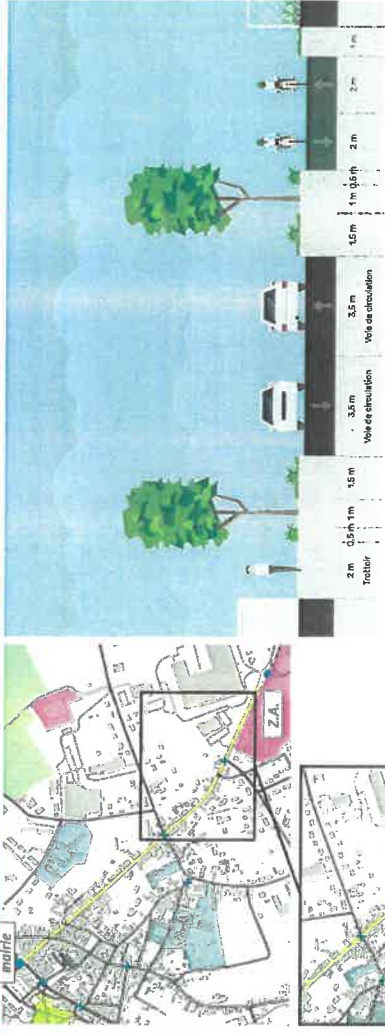


Schéma Directeur Modes Actifs – Plan d'action

50

Section centrale + est de la rue Aristide Briand et avenue de Tours (option A)

Type d'aménagement	Temporalité	Longueur (en m)	Coût évaluatif (en €)
CVCB (section centrale)	Court terme	270	14 100 (avec 2 intersections)
Voie verte (section est de la rue Aristide Briand et avenue de Tours)	Long terme	670	215 000 (avec 4 intersections)
Total			= 229 000 €



- ▲ Profil de l'avenue de Tours (sur une largeur de 20 m)
 - circulation générale à double sens sur chaussée rétrécie
 - voie verte de 4 m de large (matérialisée en vert) en remplacement des bandes cyclables, séparée de la chaussée par la bande plantée élargie
 - trottoir en enrobé en rive sud, séparée lui aussi par la bande plantée élargie

▲ Situation géographique

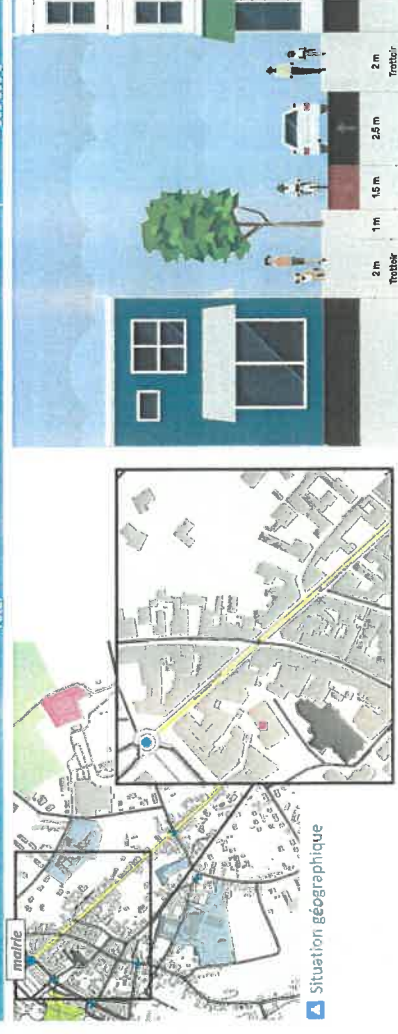


Schéma Directeur Modas Actifs – Plan d'action

55

Section centrale + est de la rue Aristide Briand et avenue de Tours (option A)

Type d'aménagement	Temporalité	Longueur (en m)	Coût évaluatif (en €)
Mise en sens unique avec double-sens cyclable et requalification de façade à façade	Court terme	270	290 000 (avec 2 intersections)
Voie verte (section est de la rue Aristide Briand et avenue de Tours)	Long terme	670	215 000 (avec 4 intersections)
Total			= 505 000 €



- ▲ Profil de la section centrale de la rue Aristide Briand, de la place de l'Hôtel de Ville à l'approche de la rue du Haras :
 - mise à sens unique de circulation générale
 - avec double-sens cyclable
 - trottoirs élargis et plantation sur une rive (sur une largeur de 9 m)

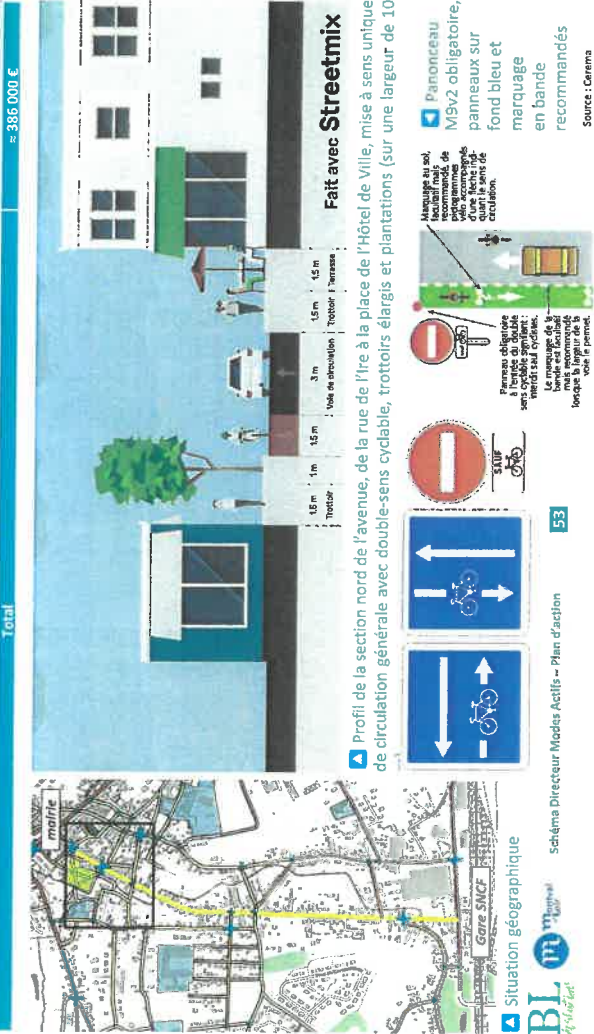


Schéma Directeur Modas Actifs – Plan d'action

56

Avenue Jean Jaurès (option B)

Type d'aménagement	Temporalité	Longueur (en m)	Coût évaluatif (en €)
CVCB de la gare à la rue de l'Ire	Court terme	1040	55 600 (avec 4 intersections)
Mise en sens unique avec double-sens cyclable et requalification de façade à façade, de la rue de l'Ire à la place de l'Hôtel de Ville	Long terme	220	330 000 (avec 3 intersections)
Total			= 386 000 €



- ▲ Profil de la section nord de l'avenue, de la rue de l'Ire à la place de l'Hôtel de Ville, de la circulation générale avec double-sens cyclable, trottoirs élargis et plantations (sur une largeur de 10 m)
 - panneau obligatoire MSV2, panneau sur fond bleu et marquage en bande recommandés
 - panneau obligatoire MSV2, panneau sur fond bleu et marquage en bande recommandés
 - panneau obligatoire MSV2, panneau sur fond bleu et marquage en bande recommandés
 - panneau obligatoire MSV2, panneau sur fond bleu et marquage en bande recommandés
 - panneau obligatoire MSV2, panneau sur fond bleu et marquage en bande recommandés

▲ Situation géographique

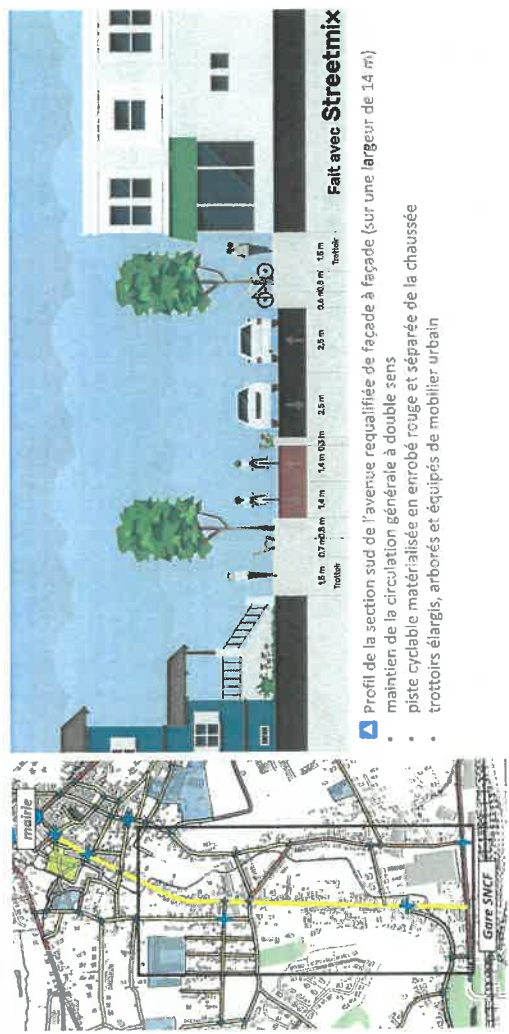


Schéma Directeur Modas Actifs – Plan d'action

53

Avenue Jean Jaurès (option C)

Type d'aménagement	Temporalité	Longueur (en m)	Coût évaluatif (en €)
Requalification de façade à façade de l'ensemble de l'avenue en avenue urbaine arborée, avec aménagements cyclables	Long terme	1 260	1 500 000 (avec 6 intersections)



- ▲ Profil de la section sud de l'avenue requalifiée de façade à façade (sur une largeur de 14 m)
 - maintien de la circulation générale à double sens
 - piste cyclable matérialisée en enrobé rouge et séparée de la chaussée
 - trottoirs élargis, arborés et équipés de mobilier urbain

▲ Situation géographique



Schéma Directeur Modas Actifs – Plan d'action

54

Plan d'action

2. Besoins en stationnement vélo (arceaux sur voirie, abris, consignes) à satisfaire dès que possible

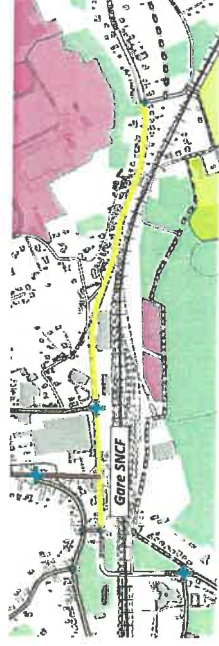


Une offre de stationnement existante à étoffer et à améliorer



Section ouest de la rue du Val de Loir et section nord de la route de Nogent (option A)

Type d'aménagement : CVCB
 Temporalité : Court terme
 Longueur (en m) : 1 200
 Coût évaluatif (en €) : 53 000 (avec 3 intersections)



◀ Situation géographique



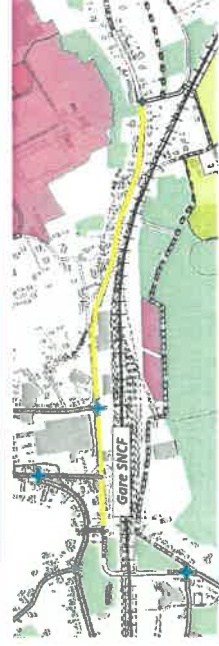
- ◀ Petit giratoire à l'intersection de la rue du Val de Loir avec la rue Pasteur, avec trajectoire axiale de chevrons et pictogrammes à matérialiser, pour inciter les cyclistes à prendre leur place et les rendre visible

- ◀ Profil de la rue du Val de Loir transformée en CVCB, chaussée rétrécie à 5 m avec bandes de rives matérialisées en enrobé rouge (sur une largeur de 10 m)

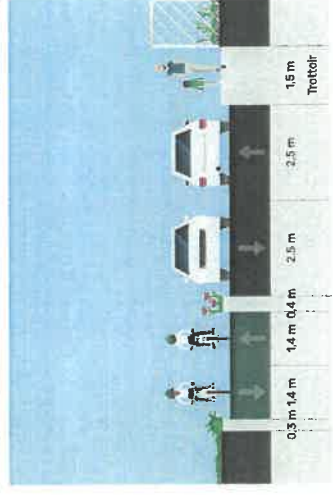
Schéma Directeur Modes Actifs – Plan d'action

Section ouest de la rue du Val de Loir et section nord de la route de Nogent (option B)

Type d'aménagement : Voie verte
 Temporalité : Long terme
 Longueur (en m) : 1 200
 Coût évaluatif (en €) : 430 000 (avec 3 intersections)



◀ Situation géographique

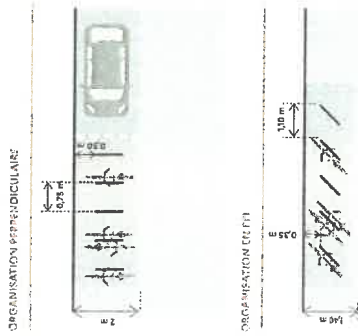


- ◀ Profil de la rue du Val de Loir (sur une largeur de 10 m)
 - chaussée rétrécie à 5 m
 - voie verte de 2,8 m de large (matérialisée en vert)
 - séparée de la chaussée, remplant le trottoir en rive sud

Schéma Directeur Modes Actifs – Plan d'action

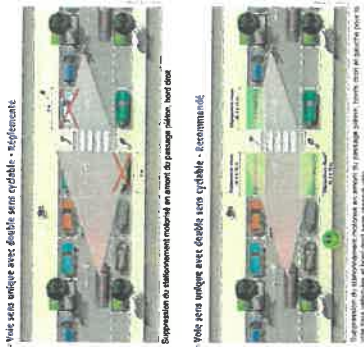
Une opportunité : l'obligation de neutraliser les places de stationnement motorisés 5 m en amont des passages piétons

La mise en place de stationnement vélo sur l'espace public vise à permettre aux usagers de se stationner au plus proche de leur destination, mais elle permet également la pacification des circulations et l'aménagement de l'espace urbain en faveur des piétons et des cyclistes. En supprimant les places de stationnement motorisé, la co-visibilité aux traversées piétonnes est améliorée, particulièrement pour les enfants et les personnes à mobilité réduite en fauteuil.

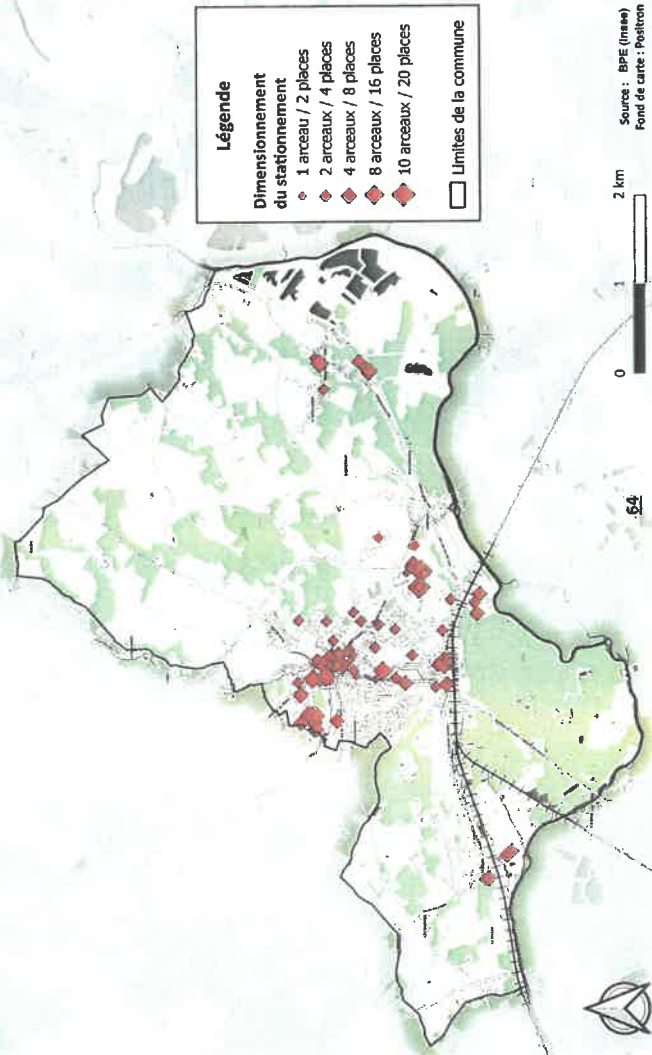


Art. L. 118-5-1 du Code de la voirie routière « Afin d'assurer la sécurité des cheminements des piétons en établissant une meilleure visibilité mutuelle entre ces derniers et les véhicules circulant sur la chaussée, aucun emplacement de stationnement ne peut être aménagé sur la chaussée cinq mètres en amont des passages piétons, sauf si cet emplacement est réservé aux cycles et cycles à pédalage assisté ou aux engins de déplacement personnel. »

« Les dispositions du présent article sont applicables lors de la réalisation de travaux d'aménagement, de réhabilitation et de réfection des chaussées. Les travaux de mise en conformité doivent avoir été réalisés au plus tard le 31 décembre 2026. » (Article 52 de la LOM)



Dimensionnement du stationnement (arceaux)



La palette de l'offre de stationnement

Espace public, commerces infrastructures majeures

Arrêts de bus importants, gares, résidences

Quelques minutes

Quelques heures

Une journée ou plus

Arceaux
Peu encombrant
Offre 3 points d'attache

Abri avec arceaux
Protège les vélos des intempéries, limite leur entretien, apporte du confort

Abrits sécurisés

Sécurisé et protégé des intempéries, idéal pour l'inter- et la multimodalité, ou en milieu urbain lorsque les locaux privés manquent



100 €/arceau (2 places)
50 €/place



5000 €/abri (10 places)
500 €/place



6000 €/box (6 places)
1000 €/place



15 000 €/consigne (16 places)
environ 1000 €/place

Analyse de l'offre et de la demande en stationnement

Une offre de stationnement insuffisante et de faible qualité

Si nous avons pu observer plusieurs stationnements vélos lors de notre visite terrain, ceux-ci sont relativement peu présents sur le territoire au regard du nombre important d'équipements et services. Beaucoup de pôles attracteurs restent dépourvus de stationnements : équipements scolaires, sportifs, culturels, supermarchés... contrairement à la rotonde ferroviaire par exemple (photo ci-dessous). Les équipements scolaires concentrent le plupart des équipements à installer. D'après nos hypothèses, la pose de 322 arceaux (soit 644 places) seraient nécessaires pour améliorer l'offre de stationnement sur la commune, pour un coût de 64 400 €.



Dimensionnement du stationnement par type d'équipements

Code BPE	Type d'équipement	Nombre de places vélo
A1	Services publics	8
A2	Écoles, collèges	8
A3	Services administratifs	0
A4	Équipement du bâtiment	0
A5	Équipement des services	20
A6	Équipement des services	20
A7	Équipement des services	20
A8	Équipement des services	20
A9	Équipement des services	20
A10	Équipement des services	20
A11	Équipement des services	20
A12	Équipement des services	20
A13	Équipement des services	20
A14	Équipement des services	20
A15	Équipement des services	20
A16	Équipement des services	20
A17	Équipement des services	20
A18	Équipement des services	20
A19	Équipement des services	20
A20	Équipement des services	20
A21	Équipement des services	20
A22	Équipement des services	20
A23	Équipement des services	20
A24	Équipement des services	20
A25	Équipement des services	20
A26	Équipement des services	20
A27	Équipement des services	20
A28	Équipement des services	20
A29	Équipement des services	20
A30	Équipement des services	20
A31	Équipement des services	20
A32	Équipement des services	20
A33	Équipement des services	20
A34	Équipement des services	20
A35	Équipement des services	20
A36	Équipement des services	20
A37	Équipement des services	20
A38	Équipement des services	20
A39	Équipement des services	20
A40	Équipement des services	20
A41	Équipement des services	20
A42	Équipement des services	20
A43	Équipement des services	20
A44	Équipement des services	20
A45	Équipement des services	20
A46	Équipement des services	20
A47	Équipement des services	20
A48	Équipement des services	20
A49	Équipement des services	20
A50	Équipement des services	20
A51	Équipement des services	20
A52	Équipement des services	20
A53	Équipement des services	20
A54	Équipement des services	20
A55	Équipement des services	20
A56	Équipement des services	20
A57	Équipement des services	20
A58	Équipement des services	20
A59	Équipement des services	20
A60	Équipement des services	20
A61	Équipement des services	20
A62	Équipement des services	20
A63	Équipement des services	20
A64	Équipement des services	20
A65	Équipement des services	20
A66	Équipement des services	20
A67	Équipement des services	20
A68	Équipement des services	20
A69	Équipement des services	20
A70	Équipement des services	20
A71	Équipement des services	20
A72	Équipement des services	20
A73	Équipement des services	20
A74	Équipement des services	20
A75	Équipement des services	20
A76	Équipement des services	20
A77	Équipement des services	20
A78	Équipement des services	20
A79	Équipement des services	20
A80	Équipement des services	20
A81	Équipement des services	20
A82	Équipement des services	20
A83	Équipement des services	20
A84	Équipement des services	20
A85	Équipement des services	20
A86	Équipement des services	20
A87	Équipement des services	20
A88	Équipement des services	20
A89	Équipement des services	20
A90	Équipement des services	20
A91	Équipement des services	20
A92	Équipement des services	20
A93	Équipement des services	20
A94	Équipement des services	20
A95	Équipement des services	20
A96	Équipement des services	20
A97	Équipement des services	20
A98	Équipement des services	20
A99	Équipement des services	20
A100	Équipement des services	20

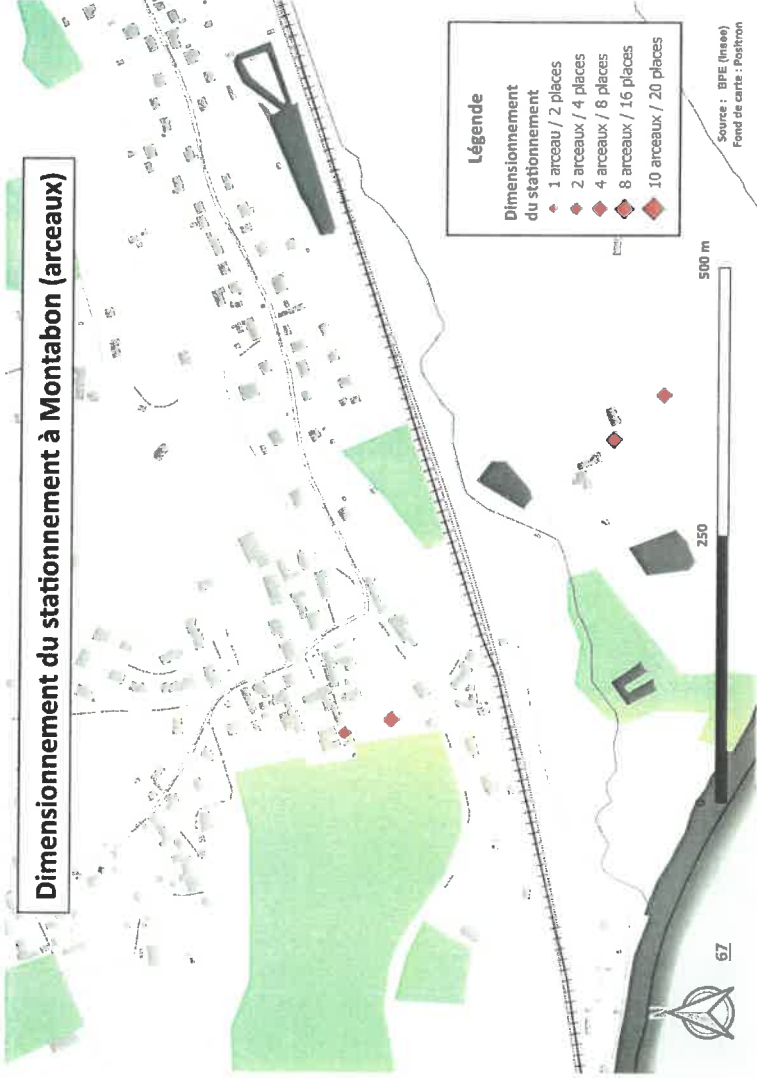
Quel type de mobilier privilégier ?

Pour permettre une sécurisation complète du vélo, deux points d'attache (roue + cadre) sont nécessaires. Ainsi, les arceaux sont à privilégier vis-à-vis des racks à vélo ou des pinces roues (qui peuvent également entraîner des dégradations de la roue des vélos).

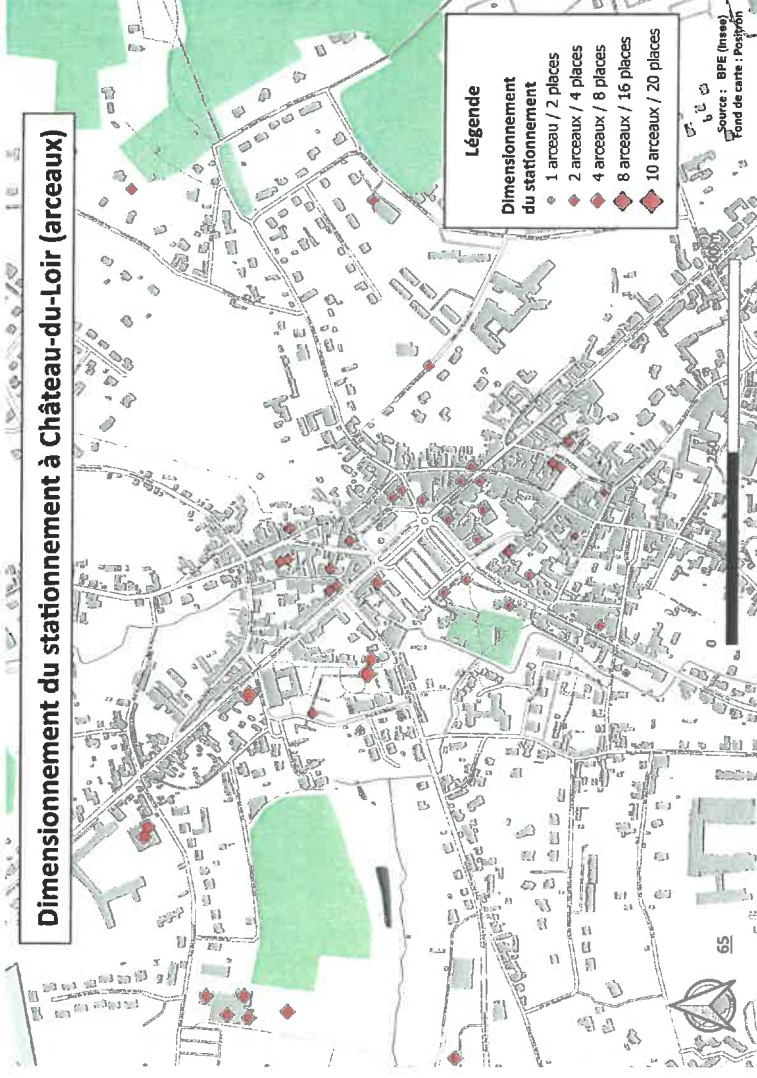
Pour les équipements où le vélo a vocation à stationner plusieurs heures (hors commerces), un abri additionnel permet également de protéger le vélo des intempéries.

Pour des stationnements plus longs (intermodalité) une sécurisation supplémentaire est nécessaire (consigne sécurisée, vélostation avec services).

Dimensionnement du stationnement à Montabon (arceaux)



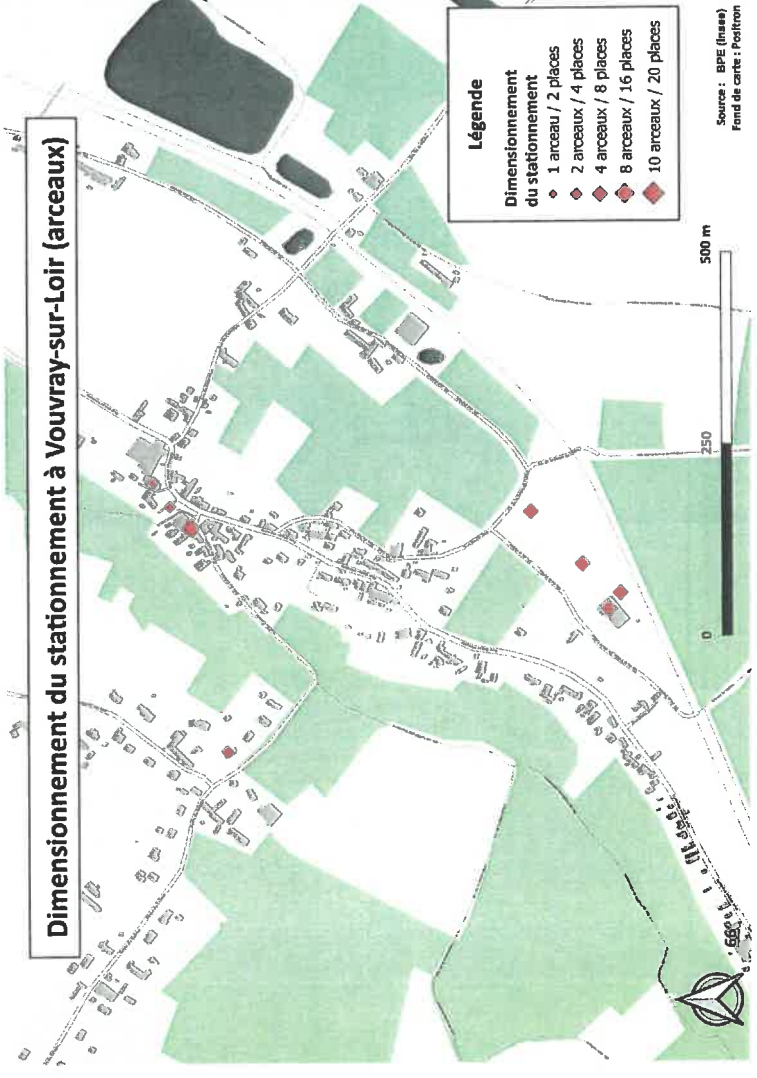
Dimensionnement du stationnement à Château-du-Loir (arceaux)



Analyse du besoin en stationnement additionnel des principaux équipements publics

Pôles à équiper	Type de stationnement	Nombre de places
Hôpital	Consigne sécurisée	32
Abri ouvert	Abri ouvert	10
Maison de Santé Pluriprofessionnelle (Château-du-Loir)	Consigne sécurisée	16
	Abri ouvert	10
La Castélorienne	Consigne sécurisée	16
École de musique – site du Mesnil (Loir Lucé Bercé)	Abri ouvert	10
Les Récollets – salle polyvalente	Consigne sécurisée	16
Bibliothèque-ludothèque Juliette Drouet	Abri ouvert	10
Centre aquatique Plouf (Loir Lucé Bercé)	Consigne sécurisée	16
	Abri ouvert	10
Gymnase Orion – salle Pierre Foubert – salle Les Paumons	Abri ouvert	20
Gymnase Cosec		
Mairie – école primaire – salle La Montabonnaise (Montabon)	Abri ouvert	10
Mairie (Vouvray) – place Arsène Baussant	Abri ouvert	10
Salle La Vouvrquoise (Vouvray)	Abri ouvert	10
Cité scolaire - Lycée Racan / Collège Bercé (Département – Région)	Abri ouvert	100
Lycée Maréchal Leclerc Hauteclocque (Région)	Abri ouvert	50
École Collège Saint-Jean	Abri ouvert	40
École primaires (Château-du-Loir)	4 abris ouverts	24
École Robineau (Vouvray)	Abri ouvert	6
Total nombre équipements et places	19	416
Total coût		250 000 €

Dimensionnement du stationnement à Vouvray-sur-Loir (arceaux)





Contexte et objectifs de l'action

Un programme national, ALVEOITE+ est en place pour soutenir par subventions des équipements de stationnement mais aussi par du temps de conseillers experts entièrement gratuit pour les bénéficiaires tout projet de stationnement vélo partout en France jusqu'à fin 2024 pour :

- les espaces et sites publics*, les écoles et établissements d'enseignements**, les copropriétés privées (à usage principal d'habitation)***, les gares et pôles d'intermodalité*, l'habitat social*, les espaces pour les livreurs à vélo**.

* **Eligible à un accompagnement express, ** Eligible à un accompagnement express et approfondi**

Conseil : 4 jours d'expertise pour les copropriétés privées à usage principal d'habitation, 3 jours pour les établissements d'enseignement (et espaces livreurs) ; 1 jour pour l'accompagnement express

Déroulé : prestation en distanciel incluant un déplacement sur site pour la mission approfondie

Durée de l'accompagnement : fixé avec le bénéficiaire



Description des mesures

1^{er} trimestre 2024 : Montval promet autant que possible le programme ALVEOITE+ auprès des structures collectives de son territoire listées ci-dessus : afin de les inviter à s'inscrire sur la plateforme (en 3 clics) et à commander des missions de conseil gratuites pour les établissements scolaires non pourvus de stationnement vélo (exception faite du lycée), les EHPAD, les résidences collectives sociales ou copropriétés

2^e semestre 2024 : lancement des programmes de mise en œuvre dans les établissements concernés de stationnement, afin de bénéficier de 40% de subventions avant fin 2024.



Schéma Directeur Modes Actifs – Plan d'action

71



Acteurs concernés

Mise en œuvre : Ecoles, collèges, EHPAD et autres établissements de soins et résidences services, équipements publics culturels et sociaux, etc.

Bénéficiaires : élèves

Partenaire : ALVEOITE+, conseillers, PUB services



Indicateurs et Objectifs

Indicateur de résultat

Nombre de missions de conseil gratuites réalisées en 2024

Nombre de places de stationnement vélos pour les employés et usagers créées en 2024

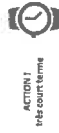
STATIONNEMENTS ÉLIGIBLES



Afficher dans une cartouche sélectionnée

Afficher dans une cartouche sélectionnée

Afficher dans une cartouche sélectionnée



ACTION 1
1^{er} court terme

Pôles à équiper

La Castélorienne

Les Récollets – salle polyvalente

Bibliothèque-ludothèque Juliette Drouot

Gymnase Orion – salle Pierre Foubert

Gymnase Cossec – salle Les Paurmons

Mairie – école primaire – salle La Montabonnaise (Montabon)

Mairie (Vouvray) – place Arsène Baussant

Salle La Vouvyonnaise (Vouvray)

École primaires (Château-du-Loir)

École Robineau (Vouvray)

Total nombre équipements et places 12

Total coût 75 000 €

Type de stationnement

Consigne sécurisée

Consigne sécurisée

Abri ouvert

Abri ouvert

Abri ouvert

Abri ouvert

Abri ouvert

Abri ouvert

4 abris ouverts

Abri ouvert

122

75 000 €



ACTION 1
1^{er} court terme

Investissements validés pour 2024 par la commission voirie :

- ✓ 100 arceaux vélos qui seront dispersés dans la commune
- ✓ 1 consigne sécurisée place Clémenceau et 1 consigne sécurisée place de l'Hôtel de Ville
- ✓ 5 abris vélos : 1 à la mairie de Montabon, 1 à la mairie de Vouvray, 1 à la Vouvyonnaise, 1 pour le Mesnil et la Castélorienne, 1 place de l'Hôtel de Ville ou place des Halles



Schéma Directeur Modes Actifs – Plan d'action

69



Récapitulatif des besoins en stationnement

Tableau d'ensemble

Type de stationnement	Nombre de places	Coût (en €)
Arceaux sur voirie	644	64 400
Abris vélo avec arceaux	320	160 000
Consignes sécurisées	96	90 000
Total places et total coût	966	314 400 €

3. Actions complémentaires
Services et communication

Tableau des besoins relevant de la municipalité

Type de stationnement	Nombre de places	Coût (en €)
Arceaux sur voirie	550	64 400
Abris vélo avec arceaux	90	45 000
Consignes sécurisées	32	30 000
Total places et total coût	966	139 400 €



Schéma Directeur Modes Actifs – Plan d'action

70



Déploiement du « savoir rouler à vélo » (SRAV) dans les écoles et collèges de Montval

- ▶ Les enfants sont les adultes de demain. Il est important de les sensibiliser et les former à l'utilisation du vélo
- ▶ D'autant plus que le programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV) est doublé du programme « Génération Vélo » par l'Etat, avec des financements disponibles.
- ▶ La Commune de Montval accompagne les établissements scolaires de son territoire pour déployer le programme.



Contexte et objectifs de l'action

Évoluer dans l'espace public à pied ou à vélo, cela s'apprend. En particulier, accompagner les jeunes à découvrir le vélo permet d'assurer une pratique sur la durée, et de leur offrir un véritable levier d'épanouissement et d'autonomie.

Le programme CEE Génération vélo de la FUB accompagne les collectivités pour le déploiement du Savoir Rouler à Vélo dans les écoles. La formation est divisée en 3 blocs d'apprentissage :

Savoir pédaler : Maîtriser les fondamentaux du vélo : s'agit d'acquiescer un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement (pédaler, tourner, freiner).

Savoir circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route.

Savoir rouler à vélo : circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.



Description des mesures

- Définir un projet en lien avec les acteurs concernés (conseillers pédagogiques, directeurs d'école, intervenants, etc.) : nombre de classes, type de formation, fil rouge, vélos disponibles...
- Accompagner la mise en œuvre réglementaire du programme « Savoir rouler à vélo » (subventionné) auprès des groupes scolaires de la commune. Ce programme consiste à favoriser à l'apprentissage du vélo, chez les enfants âgés de 6 à 11 ans, pour une pratique plus sécurisée.
- Expérimenter la mise en place de pédibus et vélobus pour se rendre à l'école, de façon régulière ou temporaire.
- Budget : financement de 100% pour la formation d'intervenants et à 50% pour les interventions. Reste à charge de 50% des interventions pour la collectivité.



Propositions de services à déployer à Montval



Location de vélo à courte durée pour du tourisme et loisirs
Aider l'office de tourisme à se doter d'une flotte de vélos ? Ou travailler avec le loueur local ?
> mini-étude complémentaire à mener.



Un service de location de vélos / VAE de courte ou longue durée ? Service coûteux pour une commune : il vaudrait mieux le prévoir à l'échelle intercommunale



Propositions de services à déployer



Organisation d'ateliers de réparation pro et en auto-réparation deux fois par an : professionnel du Mans, de Tours ou plus local ; lieu à déterminer ; animation et communication en amont (gymnase ; sous la halle au bus, etc.)



Déploiement du « savoir rouler à vélo » (SRAV) dans les écoles et collèges de Montval



2 balades urbaines à vélo organisées par an pour la remise en selle des adultes, et pourquoi pas prêt et démonstration de VAE et vélos cargo (selon disponibilité sur le territoire)

Objectif

Promouvoir l'usage des vélos cargos et des véhicules intermédiaires, d'ici 10 ans



Contexte et objectifs de l'action

Les aménagements et les services sont 2 millions essentiels pour développer la pratique cyclable. Des événements de promotion du vélo permettent d'accompagner ces 2 volets, afin de transmettre sur le terrain à la population les bonnes informations et d'inciter les citoyens à modifier leurs habitudes de mobilité.

L'objectif étant de développer une culture vélo encore plus large, en particulier pour le vélo du quotidien, il paraît alors très pertinent d'organiser des événements plus variés autour du vélo pour les habitants du territoire.

Description des mesures

- Ateliers participatifs d'entretien et d'auto-réparation : Ateliers à mettre en place de manière régulière par exemple 2 à 4 fois par an, ouvert à toutes et à tous, pour apprendre à entretenir et réparer son vélo. Des ateliers plus ciblés pourront aussi être organisés, par exemple dans les écoles, les entreprises, ou encore à proximité de lieux de loisirs ou de la voie verte pendant l'été

- Budgets: subvention de 500 €/ événement ? événement ? 2000 euros sur l'année ?
- Calendrier: Mise en place printemps 2024 ?
- Moyens: association vélo du Mans ou de la Flèche pour la logistique ?

- Organiser des séances de remise en selle, se découplant en une partie statique, avisé sur le vélo en lui-même (choix, entretien, sécurisation, etc.) et une partie dynamique avec mise en situation réelle, par des balades urbaines par exemple. Faire découvrir les nouvelles voies vertes, de nouveaux itinéraires à vélo dans la ville, faire ressentir la modicité des distances et du temps pour se déplacer à Montval à vélo.

- Budget: 0€, fraction ETP interne
- Calendrier: 0€: 2023, 1 balade en mai, 1 balade en juillet, 1 balade en septembre
- Moyens: réalisation par le chargé de mission vélo

Actions complémentaires – Services et communication

Répondre à (et favoriser) la diversification des vélos : les vélos-cargos



<https://cyclingwithoutage.org/>

- Les vélos-cargos sont populaires depuis longtemps au Danemark et aux Pays-Bas. Le marché français est en plein essor grâce à la démocratisation de l'offre à assistance électrique : 17 000 vélos-cargos vendus en 2021, 33 000 en 2022, 60 000 prévus en 2025
- Biporteurs, triporteurs, allongés... un nombre croissant de modèles existent, souvent destinés à remplacer la deuxième voiture des foyers : ces vélos permettent de transporter un à quatre enfants, des courses, des affaires de travail... à l'avant et/ou à l'arrière
- Les aides financières à l'achat et la location avec option d'achat favorisent l'adoption de ces vélos
- Le vélo-cargo commence à être un relais de croissance pour le secteur automobile. Ainsi, le constructeur de voitures Toyota s'est associé au constructeur de vélos français Douze Cycles pour fabriquer un biporteur à assistance électrique comme « complément à la gamme d'utilitaires » de la marque, à destination des professionnels (plombiers, livreurs, restaurateurs, agents de collectivités...)



Actions complémentaires – Services et communication

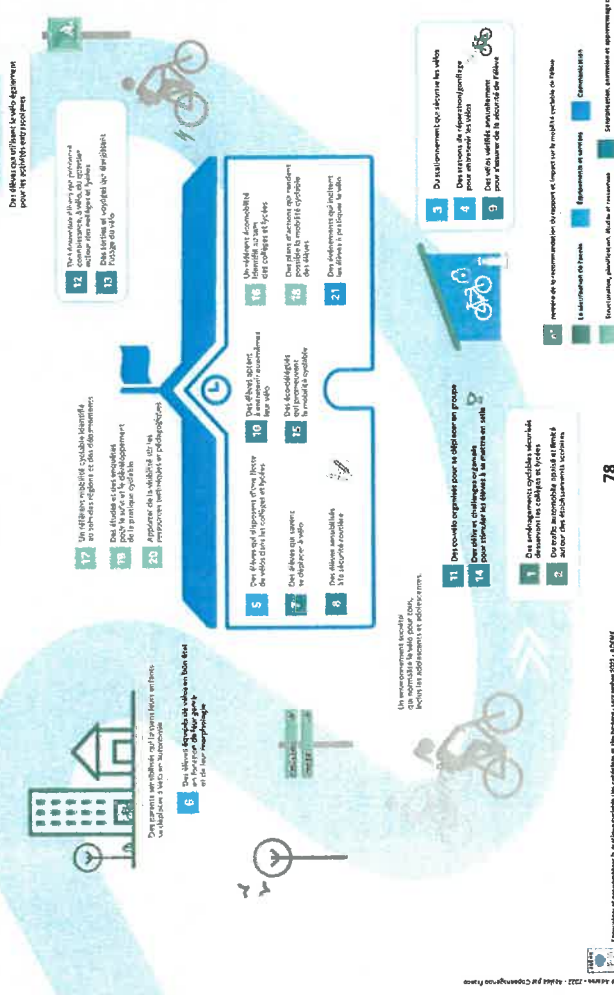


Organisation d'ateliers de réparation pro et en auto-réparation deux fois par an + 2 balades urbaines à vélo par an

- Les aménagements favorables aux modes actifs sont essentiels mais ne suffisent pas.
- Il est important d'organiser quelques événements réguliers et une communication adaptée, afin de recréer une culture vélo et un réflexe vélo du quotidien
- Et finalement aider les citoyens à modifier leurs habitudes de mobilité.



Parcours usager d'un élève du secondaire dans un contexte propice à la mobilité cyclable



Plan d'action

4. Quelques indicateurs clés pour fixer le niveau d'ambition de la stratégie de Montval-sur-Loir en faveur des modes actifs

Premier indicateur

Les moyens financiers alloués à la politique cyclable

→ Objectif cible BL évolution : > 50 €/an/hab

3 €/an/hab
Moyenne des collectivités françaises avant 2019

30 €/an/hab
Recommandation du plan national vélo

80 €/an/hab
Moyenne au Pays-Bas depuis 30 ans



30 % à 80 % de subventions possibles si l'itinéraire est intégré à un schéma directeur cyclable

Actions complémentaires – Animation et communication

Promouvoir des événements autour des bienfaits de la marche : découverte de la commune, promenades santé, animations lors de la semaine de la mobilité; promotion des nouveaux aménagements

Promouvoir des événements autour de la pratique du vélo au quotidien :

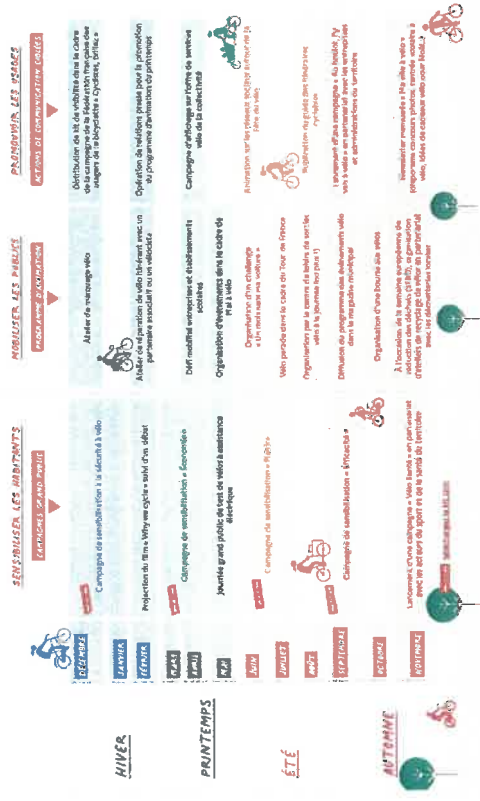
- Campagne sécurité routière et savoir rouler à vélo ;
- Animations lors de la semaine de la mobilité ;
- Promouvoir le Challenge mail à vélo à organiser dans les administrations et entreprises du territoire

Si ces deux propositions sont retenues, il conviendra de préciser plusieurs modalités de mise en œuvre :

- Service(s) concerné(s) :
- responsable communication de la ville de Montval pour le plan de communication
 - responsable de la mise en place des animations : animateur territorial, chargé de mission, ou service mairie ?
- Parties prenantes et partenaires :
- Association(s) local(e)s : de marche et randonnée pédestre d'une part, de promotion du vélo d'autre part, qui peuvent faire correspondre leurs sorties et leurs actions. La Commune leur apporte un soutien logistique et une aide en termes de communication
- Moyens et objectifs :
- 2 à 4 événements par an
 - ETP interne à la collectivité : entre 6 et 12 jours par an pour animer le plan de communication événementiel
 - Budget communication : variable selon l'ambition et les supports.

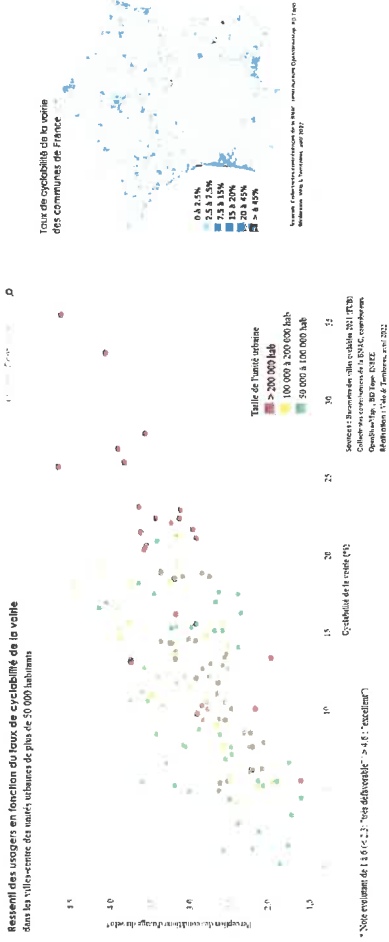
Actions complémentaires – Animation et communication

UN AGENDA 4 SAISONS POUR VOUS INSPIRER CHAQUE MOIS



La part de la voirie devenue cyclable, ou « cyclabilité »
 Part (%) de la voirie (en km) intégrant des aménagements cyclables en site propre.
 Il est possible d'intégrer les zones 30 dans un autre indicateur.

→ Objectif cible BL évolution : > 15 % hors agglomération / > 50 % en agglomération



87

Source : Vélo & Territoires

Les parts modales des modes actifs

Part des déplacements réalisés à pied et à vélo sur l'ensemble des déplacements

Source : INSEE, uniquement pour les déplacements domicile travail (=1/5 des déplacements totaux). Ou Enquête Ménages Déplacements (EMD) locale, s'il y en a eu (tous types de déplacements).

→ Objectifs nationaux : 9 % en 2024, 12 % en 2030



A territorialiser sur chaque territoire

Schéma Directeur Modes Actifs – Plan d'action

88

Les moyens financiers alloués à la politique cyclable

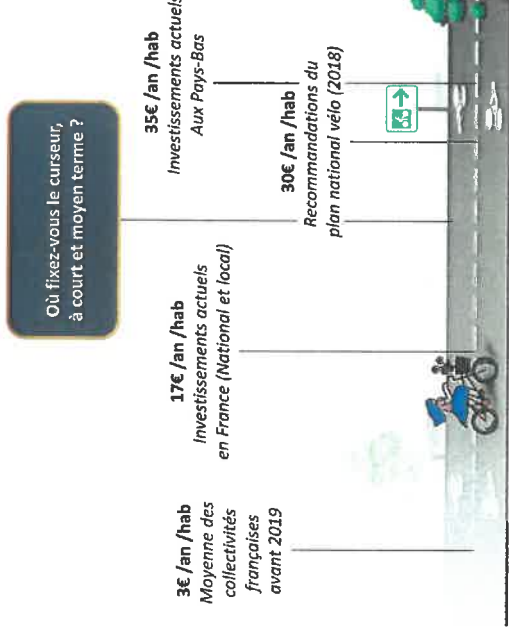


Schéma Directeur Modes Actifs – Plan d'action

85

La part du budget voirie dédié à la transformation de l'espace public

% du budget voirie + budget dédié à la transformation de l'espace public (= vélo, piéton, végétalisation, plan de circulation...)

→ Objectif-cible BL évolution : > 50%

Exemple inspirant de la commune de Saint-Aubin-de-Médoc (6900 habitants)
 70 % du budget voirie est investi dans les aménagements cyclables.
 La commune affiche ainsi 2.1 km de pistes cyclables en site propre pour 60 km de voirie urbaine.



86



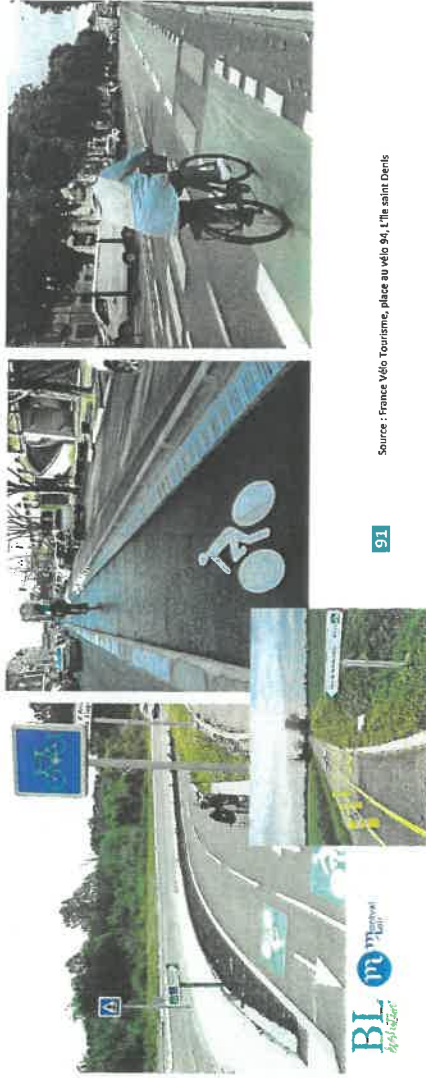
Les aménagements uniquement cyclables

La piste cyclable bidirectionnelle

- Séparation physique avec la chaussée (Dépendant du flux motorisé et des possibles conflits avec le stationnement des véhicules motorisés)
- Problématiques de connexion aux intersections
- Largeur conseillée entre 3 m et 4 m

La piste cyclable unidirectionnelle

- Largeur minimum 1,50m (recommandé : 2,50 m pour permettre des dépassements)
- Séparation physique avec la chaussée (plus ou moins forte en fonction du flux motorisé et des conflits générés par le stationnement motorisé)
- Bordure de séparation en cas de stationnement longitudinal



Quatrième indicateur

La part modale du vélo

- 3 %** Part modale vélo moyenne en France 2019
- 9 % en 2024** Objectif du Plan vélo et mobilités actives de 2018 (non atteint)
- 12 % en 2030** Objectif pour le vélo à l'échelle nationale de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)



Mixité avec les véhicules motorisés

Le double-sens cyclable

- Possibilité pour les cyclistes d'utiliser une voirie à sens unique en contre sens
- Per défaut dans les Zones 30 et zones de rencontre (sauf arrêté municipal spécifique) depuis la LOM.



La voie centrale banalisée ou « chaudiou »

- Bandes de rives des deux côtés de la chaussée (Les véhicules motorisés circulent par défaut sur la bande centrale mais qui peuvent franchir les rives)
- Absence de marquage axial
- Chevrons matérialisés sur les bandes de rives



Annexes

**Guide des aménagements –
l'essentiel à connaître**
pour le retour et le développement
des modes actifs

Une formation aux services techniques de voirie
peut vous être proposée par BL évolution

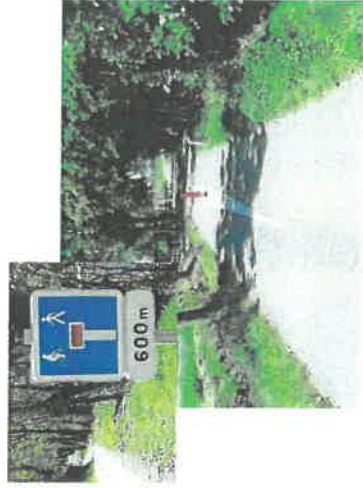
Le partage de la voirie

- Absence (ou très faible trafic) de poids lourds
- Adapté si le trafic est à inférieur 1000 véhicules/jour et les vitesses inférieures à 70 km/h
- Utilisation du panneau « partage de la route » (Panneau C50)



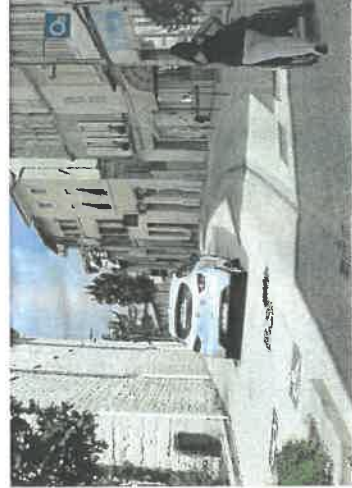
Le partage sans passage pour automobilistes

- Passage possible pour les cycles mais pas pour les voitures
- Voirie consacrée pour la desserte locale et non pour le transit des véhicules motorisés



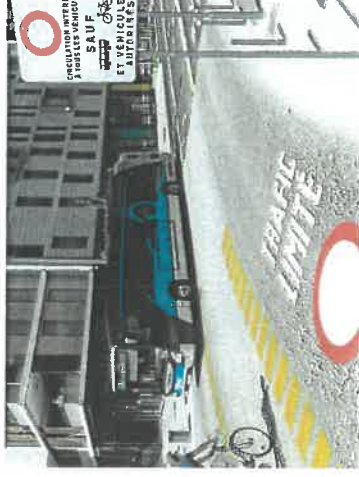
La vélorue

- Priorité donnée à la circulation des vélos
- Tout dépassement de cycliste y est interdit
- Aménagement peu connu en France : communication et pédagogie nécessaires



La zone à trafic limité (ZTL)

- Généralement située en centre-ville
- Zone où seule la circulation des transports publics, taxi, artisans (sur demande), riverains et des vélos est autorisée



Zone 30

- Aménagements pour réduire la vitesse des automobilistes (écluses, coussins, avancée de trottoir) à 30km/h
- Sur un ensemble de plusieurs rues ou un quartier
- Recommandé à l'échelle de toute la ville ou du centre-bourg
- Peut nécessiter d'aménager des pistes cyclables lorsque le volume de circulation est trop élevé (supérieur à 4000 véhicules/jour)



Le couloir bus/vélo

- Pictogramme vélo + bus au sol
- Possibilité de séparation physique si largeur > 4,00m
- Non conseillé comme aménagement cyclable sauf dans le cas où aucun autre aménagement n'est possible



L'intersection mineure

- Revêtement contrasté par rapport aux chaussées en section courante recommandée
- Régime de priorité à droite sauf vélorue / CVCB
- Absence de marquage ou d'aménagements cyclables, le plateau est un espace de croisement. Les passages piétons sont tolérés en cas de trafic motorisé / vélo ou de sollicitation piétonne importants



Mixité avec les autres modes actifs

La voie verte

- Accès interdit ou très restreint pour les véhicules non motorisés (pouvant être ouverte aux cavaliers)
- Largeur conseillée 3 à 4 m, voire plus en cas de forte fréquentation
- Peut être construite sur des voies ferrées désaffectées
- N'a pas lieu d'être en milieu urbain, sauf dans un parc, une coulée verte ou non contiguë à une route : une voie verte ne peut pas être un trottoir



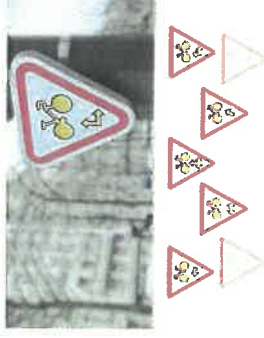
Le giratoire mineur

- Réservé aux zones agglomérées
- Rayon extérieur entre 7,5 et 12 mètres
- Régime de priorité à l'anneau conservé, avec signalisation horizontale et verticale obligatoire
- Disque central éventuel, plat ou légèrement convexe, entièrement franchissable
- Marquage axial de chevrons et pictogrammes pour inciter les cyclistes à prendre leur place et les rendre visible auprès des usagers motorisés
- Implantation des passages piétons non obligatoires
- Les plus petits, les mini-giratoires, peuvent être transformés en plateaux



Le cédez-le-passage-cycliste-au-feu

- Autorise un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu rouge pour aller dans une direction indiquée par les flèches à condition de ne pas gêner les usagers (piétons ou véhicules motorisés) ayant le vert
- Matérialisé par un panneau M12 sous le feu tricolore
- Toutes les directions possibles en fonction du contexte



Le sas vélo

- Espace réservé aux cyclistes à un carrefour à feu.
- Eloigne le passage piéton des circulations routières. Augmente la visibilité des cyclistes sans pour autant sécuriser les mouvements
- Aménagement par défaut ne pouvant pas être considéré comme un aménagement cyclable sécurisé.



Intersections majeures

L'intersection majeure « à la néerlandaise »

- Réduction (ou annulation) de l'angle mort des voitures
- Sécurisation de l'intersection
- Gestion des priorités accordé au flux dominant



Le giratoire majeur « à la néerlandaise »

- Sécurisation du rond-point grâce à des îlots séparateurs en forme de haricot
- Croisement du flux motorisé / vélo à angle droit avec zone de stockage
- Gestion des priorités accordé au flux dominant



Les rues aux enfants



La Ferté-Saint-Aubin, Centre Val de Loire

Amsterdam



Strasbourg

Quimper

Bailleul, Nord

Les aménagements tactiques



Centre-ville, aménagements des aménagements publics

Augmenter la visibilité des trottoirs
Source : Barcelone - grass.org



Exemple d'écarts au stationnement pour faciliter le passage des piétons, des vélos, à l'arrêt des véhicules (stop, feu rouge, à l'arrêt des véhicules)

Exemple de stationnement à l'écart pour faciliter le passage des piétons, des vélos, à l'arrêt des véhicules (stop, feu rouge, à l'arrêt des véhicules)

Apaiser une rue existante avec peu de moyens

L'urbanisme tactique doit être privilégié dans des espaces où la municipalité n'a pas les moyens d'entreprendre de gros travaux.

Il peut s'agir de végétalisation comme le cas de la ville d'Avignon, ci-dessus. Ou encore prendre de la place aux voitures pour les piétons avec du mobilier urbain et de la peinture. A gauche, plusieurs exemples hors hexagone.

Propositions d'itinéraires jalonnés à court et à long terme

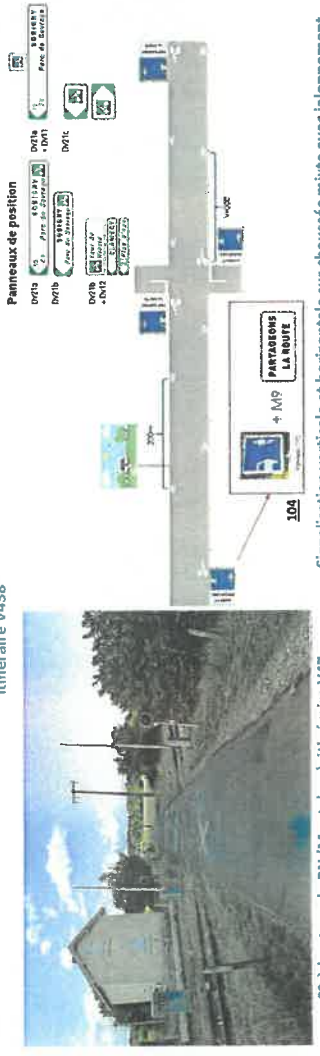


Route de Fiee (Château)

Les Fromentières (Château), itinéraire V438

Rue du Coteau (Vouvray)

D71 (Lavernat)



C2 à hauteur du PN (Montabon), itinéraire V47

Signalisation verticale et horizontale sur chaussée mixte avec jalonnement

Les trottoirs traversants



Norzié (44)



Lyon (69)



Vendôme (41)



La Haye (Pays-Bas)



Piste cyclable bidirectionnelle

Section courante

- Pictogramme vélo dans les deux sens + ligne axiale discontinue de largeur 2u

Intersections

- Pictogrammes vélos + chevrons.



Chaucidou (CVCB)

Section courante

- Chevrons
- Ligne discontinue T2 3u

Intersections

- Il est recommandé que le CVCB soit prioritaire par rapport aux voies sécantes
- Continuité de l'aménagement et des chevrons, sauf en présence d'un plateau



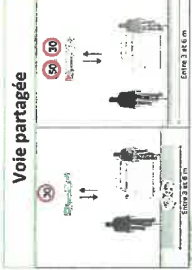
Voie verte

Section courante

- Aucun marquage

Intersections

- Pictogrammes vélos + piétons



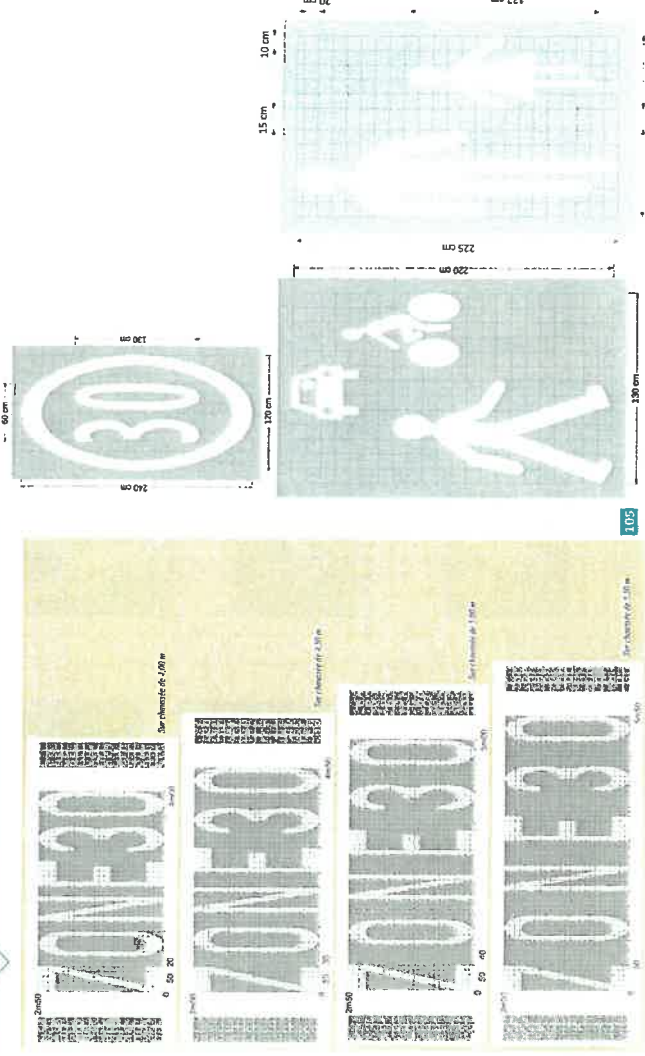
Voie partagée

Section courante

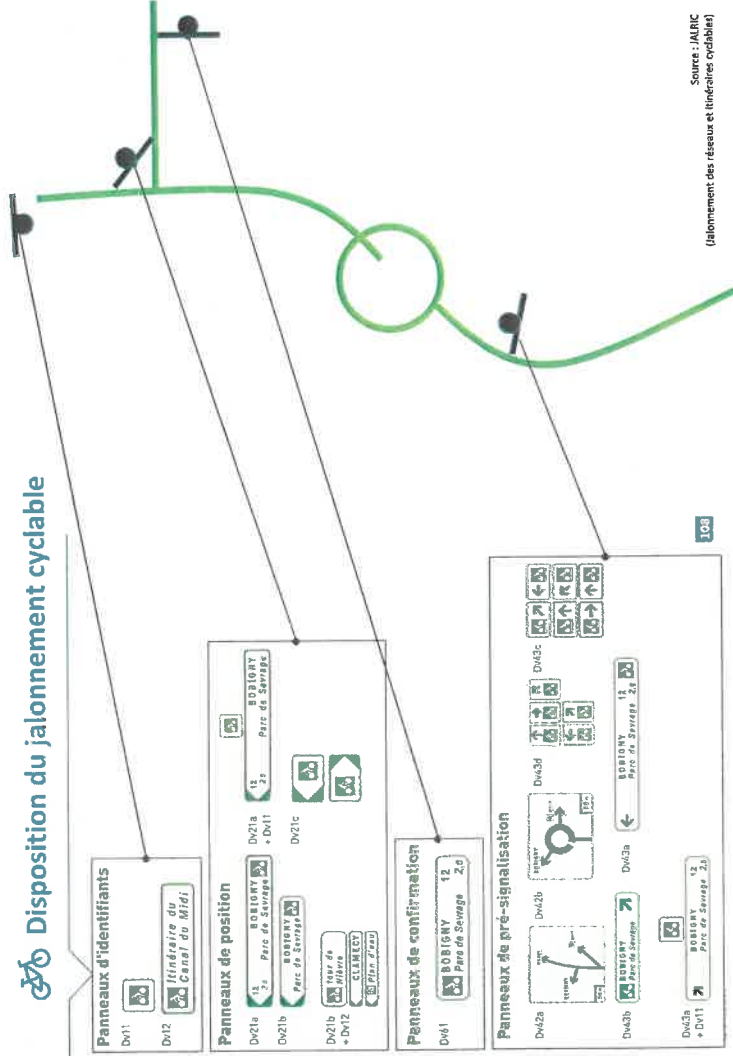
- Éventuellement marquage en ellipse 30 ou 50 km/h.

Intersections

- Pictogrammes vélos
- Flèches ou chevrons avec numéro d'itinéraire.

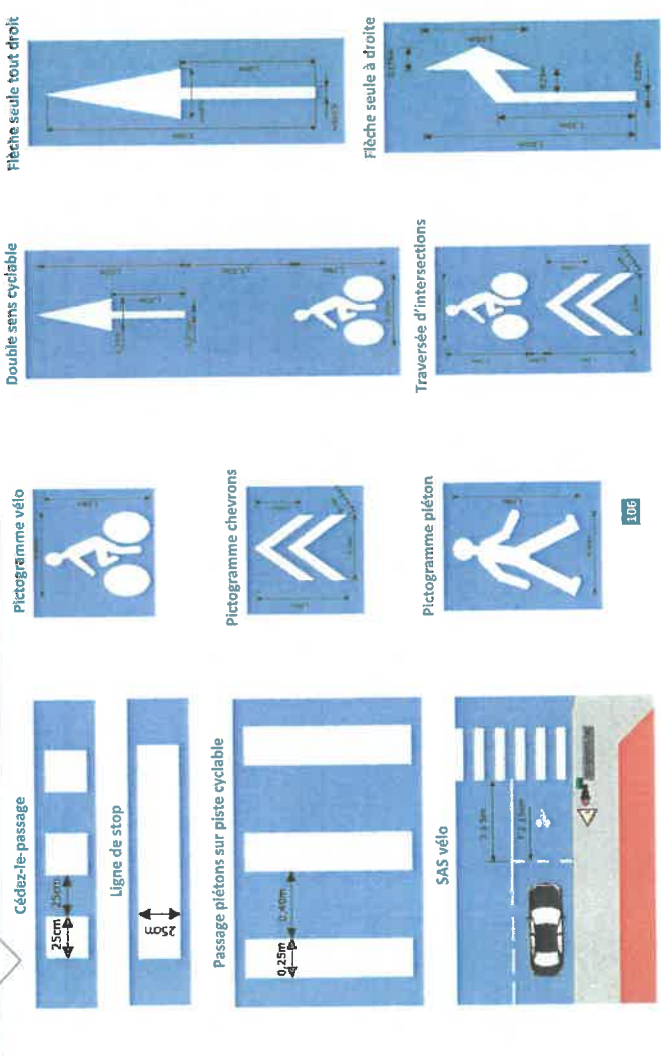


Disposition du jalonnement cyclable



(abonement des réseaux et itinéraires cyclables) Source: JALNIC

Dimension des marquages pour les aménagements cyclables



Alvéole Plus

- FUB
- Écoles, établissements d'enseignements, gares et pôles d'intermodalité, espaces et sites publics
- Cofinancer 100 000 places de stationnement sécurisées et abritées



Développer le vélotourisme

- ADEME
- Soutenir l'effort d'investissement par le déploiement du stationnement vélo, dans l'objectif d'un référencement par la marque « Accueil Vélo »
- Accompagner les acteurs publics dans la création d'aires de service
- Aider les comités d'itinéraires, à réaliser des études la mise en sécurité des voies existantes ; la promotion d'itinéraires auprès des touristes et professionnels ; la préfiguration de nouveaux tronçons



Annexes

2. Subventions possibles pour les aménagements et services



Subventions nationales



L'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) accompagne les collectivités territoriales dans le montage de leurs projets.

CONTACT



Sébastien MARREC
 Consultant mobilités cyclables
 Docteur en aménagement et urbanisme
 sebastien.marrec@bl-evolution.com
 06 40 83 47 72



Julien LANGÉ
 Urbaniste des mobilités
 Directeur de mission
 julien.lange@bl-evolution.com
 06 19 60 39 55

Appels à projet du « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables »
 Restaurer ou établir des continuités d'itinéraires cyclables (inscrits à un SDC ou autre) dans des secteurs à enjeu pour la mobilité du quotidien.

Appel à projets « Territoires cyclables »
 Accompagner dans la durée quelques territoires peu ou moyennement denses pour accélérer la réalisation des itinéraires structurants prévus par leur SDC.

AVELOZ

Développer le système vélo dans les territoires (particulièrement les territoires peu denses, les villes moyennes et les périphéries des grandes agglomérations), accompagner à la définition (études), l'expérimentation, l'animation et la promotion de politiques en faveur du vélo, le soutien au recrutement d'un chargé de mission. 350 territoires soutenus, dont 50 départements et régions.

Enveloppe de 100 millions d'euros est disponible chaque année pour tous les maîtres d'ouvrage public, quels que soient leur taille et leur groupement.

Au moins un territoire par région soutenu sur une durée maximale de 6 ans. Le nombre de collectivités soutenues dépendra des dossiers déposés, dans la limite du budget de 100 millions d'euros. AAP vraisemblablement renouvelé dans les années à venir.

Programme financé à hauteur de 37 millions d'euros par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) sur la période 2023-2026. Les territoires bénéficiaires des programmes antérieurs AVELO et AVELOZ ne sont pas éligibles. La durée maximale du projet doit être inférieure ou égale à 36 mois. Les candidatures ne peuvent pas porter uniquement sur le recrutement.

• **Dotations et fonds de soutien à l'investissement (DSIL)**
 La DSIL, la DETR et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNAADT, enveloppe régionale) ciblent des aides pour les territoires ruraux afin de développer des solutions de transport innovantes et de favoriser la cohésion des territoires.

• **Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)**
 La DSIL finance dans le cadre du Grand plan d'investissement les projets des collectivités pour « des services de transport de proximité rurales », incluant les aménagements.

Pour la DSIL sont éligibles toutes les communes, EPCI à fiscalité propre et PETR mais également ouverte aux maîtres d'ouvrages si un contrat a été signé avec le représentant de l'État.
 Pour la DETR sont éligibles les communes de 2 000 habitants maximum (éventuellement 20 000 en fonction de la richesse fiscale) et certains EPCI.



Restaurer ou établir des continuités d'itinéraires cyclables (inscrits à un SDC ou autre) dans des secteurs à enjeu pour la mobilité du quotidien.

Accompagner dans la durée quelques territoires peu ou moyennement denses pour accélérer la réalisation des itinéraires structurants prévus par leur SDC.

Développer le système vélo dans les territoires (particulièrement les territoires peu denses, les villes moyennes et les périphéries des grandes agglomérations), accompagner à la définition (études), l'expérimentation, l'animation et la promotion de politiques en faveur du vélo, le soutien au recrutement d'un chargé de mission. 350 territoires soutenus, dont 50 départements et régions.

La DSIL, la DETR et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNAADT, enveloppe régionale) ciblent des aides pour les territoires ruraux afin de développer des solutions de transport innovantes et de favoriser la cohésion des territoires.

La DSIL finance dans le cadre du Grand plan d'investissement les projets des collectivités pour « des services de transport de proximité rurales », incluant les aménagements.



**ADOPTION DU PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL DE LA
BIBLIOTHEQUE / LUDOTHEQUE JULIETTE DROUET**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 019

Pour s'inscrire dans le projet des Récollets, la bibliothèque – ludothèque Juliette Drouet a élaboré son projet culturel, scientifique, éducatif et social pour les prochaines années.

Basé sur une analyse des publics et sur un diagnostic du territoire, il vise à adapter l'offre de services aux besoins réels et de faire des Récollets un tiers-lieu culturel.

Parmi les principaux points, il est proposé d'augmenter les horaires d'ouverture au public (26,5 h par semaine en temps scolaire au lieu de 25,5h et 31h pendant les vacances scolaires au lieu de 25h à compter du 1^{er} juillet 2024), de proposer des actions en dehors des murs et de passer de trois accueils de classe par an à deux accueils (le troisième accueil étant remplacé par un accueil au Cabinet de curiosités).

Après avis favorable de la commission Vie culturelle, il est proposé au conseil municipal d'adopter ce projet.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

ADOpte le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Bibliothèque / Ludothèque Juliette Drouet

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet, et ses éventuels avenants.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Sommaire

Etat des lieux et diagnostics critique	5
Le territoire : La commune de Montval-sur-Loir.....	6
La Bibliothèque : La Com Com Loir Lucé Bercé.....	14
Le cinéma.....	18
Le caveau.....	33
Le centre social, l'espace jeunes et l'espace numérique.....	34
Le Cabinet de curiosité.....	35
La salle La Castélorienne.....	37
L'Ecole de Musique.....	38
Synthèse.....	39
.....	40
Les objectifs et le contenu du projet	44
Le principe du Troisième Lieu.....	45
La politique des publics.....	47
La politique d'animation culturelle.....	48
La politique documentaire.....	51
Le numérique.....	53
L'évolution des heures d'ouverture.....	54
Projet de mise en place de bornes automatiques de prêts.....	59



Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque-ludothèque J. Drouet

Mairie de Montval-sur-Loir (72500)

Le programme architectural des Récollets	60
L'organisation des lieux.....	61
Le schéma sensible et fonctionnel du Tiers-lieu socio-culturel.....	63
Les plans et surfaces.....	64
.....	71
Les perspectives de fonctionnement	71
Les horaires d'ouverture.....	72
Les tarifs.....	73
Les moyens humains.....	74
Le budget d'investissement.....	75
Le budget de fonctionnement.....	77
Annexes	78

Un tissu économique diversifié : la position stratégique de la commune, au carrefour des principaux axes routiers et des grandes villes (Le Mans, Tours), en fait une implantation privilégiée pour les entreprises. Elles sont aujourd'hui 602, drainant plus de 2 300 emplois, à composer le réseau économique de Montval-sur-Loir.

Les compétences du tertiaire – le centre-ville accueille plus de 40 commerces de proximité, deux marchés hebdomadaires et deux marchés dominicaux d'avril à octobre – côtoient les savoir-faire industriels et agricoles. De belles réussites dans le secteur de la construction, de l'alimentaire ou de l'artisanat y sont nées.

Disposant de deux zones d'activités, la commune mène également une politique active de revitalisation de son centre-ville et des centre-bourgs de ses communes déléguées. Une commune engagée pour son avenir, Montval-sur-Loir s'inscrit volontairement dans une importante dynamique de développement, notamment de son espace urbain et de ses services publics. Parmi les projets en cours : la participation au programme « Petites villes de Demain » soutenu par l'État...

La commune fait partie de la communauté des communes Loir-Lucé-bercé, composée de 23 512 habitants et 24 communes.



(Montval-sur-Loir)

Avril 2024

Montval-sur-loir possède un tissu riche d'associations culturelles, comme :

La Rotonde de Montabon (+ de 8 300 entrées en 2023)- Association la Rotonde ferroviaire de la vallée du Loir (RFV.L2).
un lieu unique dans l'Ouest, classé monument historique depuis 2010, où est exposé du matériel ferroviaire datant du XIXe siècle. En 2018, il a fait l'objet du Loto du patrimoine, créé dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, financé par la Française des jeux.

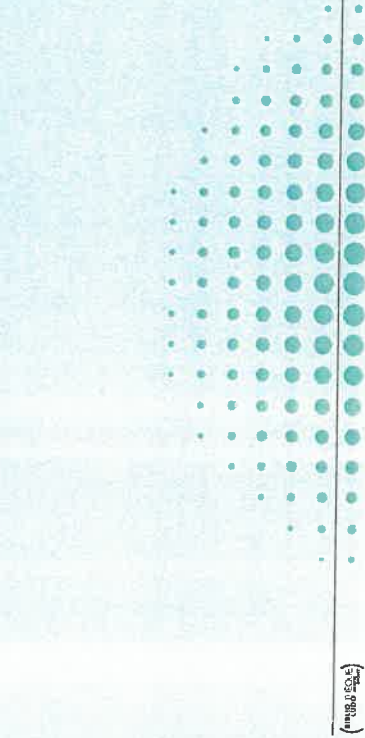
Le Moulin Pousset Ancien Moulin à céréales mais aussi lieu Patrimonial, Culturel et Artistique.
L'Association "le Moulin à Images" est née, pour l'ouvrir aux Amoureux des Moulins, de l'Art actuel et du Cinéma et propose des visites de son musée du cinéma et des expositions temporaires.



(Montval-sur-Loir)

Avril 2024

Etat des lieux et diagnostic critique



(Montval-sur-Loir)

Avril 2024

Le territoire: La commune de Montval-sur-loir

Forte de ses 5900 habitants répartis sur une superficie de 26,99 km², Montval-sur-Loir se situe dans la catégorie des « petites villes » aujourd'hui plébiscitées par beaucoup de Français. Son territoire est suffisamment peuplé pour accueillir nombre de services publics et de loisirs, tout en offrant un cadre de vie préservé à ses habitants.

La commune compte ainsi :

- 7 écoles ; 2 collèges ; 2 lycées ; 2 IME
- des équipements culturels : un centre de cultures La Castélorienne, un cabinet de curiosités, une bibliothèque-ludothèque, un cinéma, avec une programmation culturelle annuelle...
- 2 salles de sport.
- 1 Centre social avec une Maison de la petite Enfance et un espace Jeunes
- 1 Ephad et Un Foyer logement pour personnes âgées.
- 1 centre hospitalier, une maison médicale

Cette qualité de vie s'exprime dans un environnement singulier, témoin de la richesse patrimoniale de la ville. Ville fortifiée se situant à la frontière aux limites du Maine, de l'Anjou, près de la Touraine, Montval-sur-Loir est une cité aux multiples décors (Vignes, caves, moulins...).

Ses spécificités sont mises à l'honneur dans plusieurs sites touristiques renommés dans le département : la Rotonde Ferroviaire, le Moulin Pousset...

Commune nouvelle depuis 2016, composée de trois communes déléguées (Châteaubleau-Loir, Montabon et Youvray-sur-Loir), Montval-sur-Loir offre les atouts d'une centralité associée aux bénéfices de la campagne.

(Montval-sur-Loir)

Avril 2024

Montval sur loir

EV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2020

Taux en %	2020	2014	2009
Ensemble	19		
Moins de 30 ans			
De 30 à 39 ans	22		
De 40 à 49 ans	27		
De 50 à 59 ans			
De 60 à 74 ans			
75 ans ou plus			

Moyenne Sarthe 13.2%

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2020

Taux en %	2020
Ensemble	14,4
Moins de 30 ans	22,4
De 30 à 39 ans	16,6
De 40 à 49 ans	16,2
De 50 à 59 ans	14,2
De 60 à 74 ans	10,6
75 ans ou plus	9,9

Champ : ménages fiscaux - hors communalités et sans abris.
Sources : Insee-DGPR-Cadex-Conec, Fichier localité social et fiscal (F.LoSocF) en géographie au 01/01/2023.

Un taux de pauvreté de la population bien au-dessus de la moyenne nationale.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2020

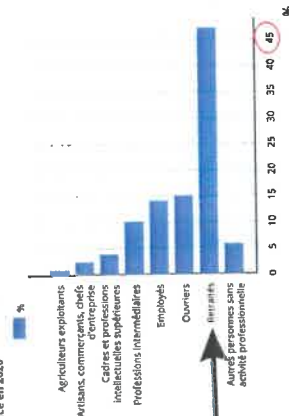
Hommes	Femmes	Total	
Ensemble	2 793	3 140	100,0
0 à 14 ans	452	163	407
15 à 29 ans	392	142	535
30 à 44 ans	334	121	455
45 à 59 ans	645	197	842
60 à 74 ans	620	225	845
75 ans ou plus	376	136	512

Source : Insee, RP2020 - population principale, géographie au 01/01/2023.

Les moins de 20 ans représentent 18,4 % de la population, et les retraités + de 45%

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2020

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2020



Source : Insee, RP2020 - population complémentaire, géographie au 01/01/2023.

La population de Montval-sur-loir

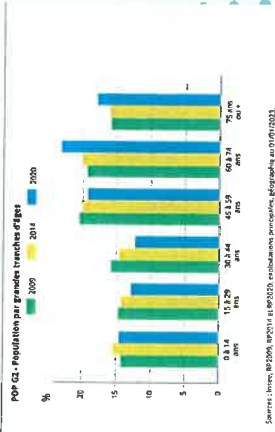
Évolution et structure de la population en 2020

Commune de Montval-sur-Loir (72071)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

2009	2014	2020		
Ensemble	6 271	100,0	5 903	100,0
0 à 14 ans	889	14,2	963	15,4
15 à 29 ans	914	14,6	884	14,2
30 à 44 ans	485	15,7	903	14,5
45 à 59 ans	1 279	20,4	1 233	19,8
60 à 74 ans	1 213	19,3	1 249	20,0
75 ans ou plus	592	15,8	1 034	16,1

Sources : Insee, RP2020, RP2014 et RP2009, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.



La commune compte 5903 habitants.

Une population qui diminue, est vieillissante, et qui compte plus de 40% de + de 60 ans et seulement 14.5% 0-14 ans

(tableau 5/20)

Avril 2024

Montval sur loir

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

Ensemble	2009	2014	2020	
Ensemble	3 333	100,0	2 246	100,0
Agriculteurs exploitants	20	0,4	16	0,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	135	2,0	119	2,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	186	5,1	211	4,0
Professions intermédiaires	945	10,2	877	5,1
Employés	589	12,7	707	13,5
Ouvriers	936	12,5	988	18,8
Retraités	2 155	41,1	2 141	40,8

Sources : Insee, RP2020, RP2014 et RP2009, exploitations complètes, géographie au 01/01/2023.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

France	2009	2014	2020	
France	32 397 409	100,0	31 747 114	100,0
Agriculteurs exploitants	509 559	1,0	432 215	0,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 231 247	3,3	1 069 240	3,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 499 844	13,4	4 183 412	12,4
Professions intermédiaires	7 233 932	21,8	7 342 516	21,8
Employés	2 737 206	7,9	3 840 146	11,6
Ouvriers	2 083 247	6,1	2 039 483	6,1
Retraités	13 939 612	41,9	14 367 278	43,9

Source : Insee, RP2020, RP2014 et RP2009, exploitations complètes, géographie au 01/01/2023.

Un nombre de retraités largement au dessus de la moyenne nationale et peu de cadres et professions intellectuelles sup.

Le territoire: La ComCom Loir-Lucé-Bercé

Les Moulins de Paillard, Poncé-sur-le-Loir
 Centre d'art qui met en valeur les pratiques artistiques contemporaines : production, exposition et diffusion d'œuvres d'arts contemporaines, plastiques et théâtrales. Ce site accueille également des résidences d'artistes internationales et propose des ateliers pédagogiques, des animations thématiques, des ateliers adultes et enfants, des colloques, des conférences, des expositions temporaires, des concerts.
 Le site est géré par l'association des Moulins de Paillard. L'association et la Communauté de Communes ont signé un bail sur 5 ans.

École de musique intercommunale, Montval-sur-Loir et Marçon
 L'école de musique Loir Lucé Bercé propose des cours d'instruments, de formation musicale et de pratique collective, pour enfants et adultes.
 Les objectifs de l'établissement sont d'offrir des cours de qualité, d'être ouvert aux différentes esthétiques, tout en proposant à la population de la collectivité des concerts de qualité.
 L'école fait partie du Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) piloté par le Conseil Départemental et adhère à l'UDEA72 (Union des Etablissements d'Enseignement Artistique de la Sarthe).



Avril 2024

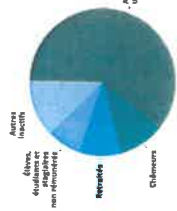
FOR 12 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

	Femmes	Hommes	Total
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	4 892	3 140	2 550
Part des titulaires en %	20,2	24,9	32,9
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	6,1	4,8	7,1
BEP, brevet des collèges, DNB	35,1	41,6	29,6
CAP, BEP ou Aequivalent	13,8	12,6	14,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	6,9	7,6	6,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	5,1	4,0	6,1
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	3,8	4,4	3,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus			

Sources : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

EMP 01 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020

EMP 01 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020



Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2020
 Commune de Montval-sur-Loir (72071)

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2019	2020	2021
Ensemble	3 856	3 508	3 043
Actifs en %	68,8	70,3	70,4
Actifs ayant un emploi en %	59,5	57,6	60,3
Chômeurs en %	9,3	12,6	10,1
Inactifs en %	31,2	29,7	29,6
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,2	7,2	7,8
Retraités ou préretraités en %	13,3	13,7	9,3
Autres inactifs en %	8,8	8,8	12,4

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.



Avril 2024

Carnuta, maison de l'Homme et de la forêt, Jupilles (forêt de Bercé)
 Le bâtiment de Carnuta est original par son architecture tout en bois. On y découvre la relation entre l'Homme et le monde forestier à l'aide d'espaces de découvertes interactifs composés de textes, de sons, d'images et d'odeurs, de maquettes, de jeux. Des expositions temporaires complètent celles aux enfants. (+ de 14 000 entrées en 2023).

Plouf, centre aquatique, Montval-sur-Loir

Ouvert toute l'année, 7 jours sur 7

- Un bassin sportif, un bassin d'activité et un bassin ludique.
- Un espace extérieur (un bassin, une zone splash pad, un beach volley et un solarium)

Promouvoir le territoire et le rendre attractif

3 EPN de la CCLLB, Montval-sur-Loir, Le Grand-Lucé, La Chartre-sur-le-Loir
 Les Espaces Publics Numériques accueillent les habitants du territoire pour les initier aux nouvelles technologies de la communication et de l'information (bureautique et internet, photo et courriels, ordinateurs, smartphones, tablettes... tout peut être abordé au cours des séances).

Loircowork, espace de coworking, Loir-en-Vallée
 Ce lieu intercommunal a ouvert ses portes en 2019 pour répondre à la demande existante sur le territoire. Les usagers peuvent accéder à cet espace qui se trouve sur la commune nouvelle de Loir-en-Vallée dans la ZAE de l'Aurière (à 45 km de Tours et de Mans).
 Ce nouvel espace de travail dispose d'un open space, d'une quinzaîne de postes de travail, d'un accès wifi, d'une connexion internet (fibre) ainsi que de 4 bureaux privés.



Avril 2024

Le territoire: La ComCom Loir-Lucé-Bercé

L'offre de services de loisirs, culturels

9 bibliothèques. 2 structures répondent aux critères SDLP, le Grand-Lucé et Montval-sur-loir

Géographie des bibliothèques du territoire

- 9 bibliothèques - 24 communes
- 17 communes à moins de 15 mn d'un équipement qualifié dans un territoire élargi aux intercommunalités voisines
- 7 communes à plus de 15 mn d'un équipement municipal qualifié
- une partie sud-est du territoire

Source : Insee, RP2020, exploitation principale, géographie au 01/01/2023.



Avril 2024

Historique du Bâtiment

Le couvent des Récollets est construit en 1616.

Malgré un incendie des combles au dessus des dortoirs en 1737, celui-ci partiellement détruit est reconstruit en 1755.

Les religieux quitteront le couvent en 1791 à la révolution.

Devenu un vaste bâtiment public, il héberge dès 1798 la Brigade à cheval, très vite rejoint par la Brigade à pied en 1802.

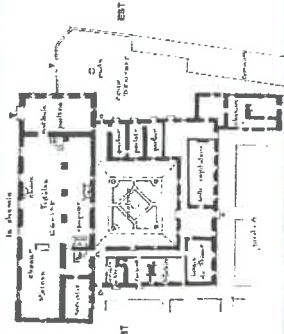
Les bâtiments connaissent plusieurs vies et des transformations (ajout de plancher, démolition, ouvertures, murages, création d'écuries ...) pour répondre aux usages affectés aux lieux :

collège, école publique, théâtre, cinéma, salle de bal, caserne,...

Aujourd'hui les bâtiments portent les traces de l'ancien couvent des Récollets :

- Le profil de l'église avec la nef et son bas côté, visible sur la façade ouest, héberge le cinéma, le caveau, la salle du conseil municipal, les étages ne sont pas rénovés.

- Le cloître, lui, accueille trois étages, sur une aile la bibliothèque-ludothèque, ses bureaux et réserves, le centre social et l'espace numérique.



Avril 2024

Faciliter le bien vivre sur le territoire

Deux Résidences autonomie "les Vertaines" à Montval-sur-Loir et « Les Aubépines », Saint-Vincent du Lorouër. Les établissements accueillent des personnes âgées valides et autonomes ou en légère perte d'autonomie (GIR 5 et 6). Les établissements ne sont pas médicalisés.

Trois centres sociaux sur le territoire, Montval-sur-Loir, La Chartre-sur-le-Loir et Le Grand-Lucé. Ils ont pour mission : l'écoute des besoins de la population, la participation des habitants, l'animation globale et sont dotés d'un pôle enfance jeunesse et d'un secteur famille. Chacun garde sa propre identité et ses spécificités pour être au plus près de la réalité de son secteur.

Deux maisons de santé sur la CCILB, Montval-sur-Loir et Courdemanche

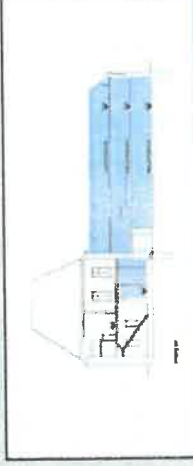
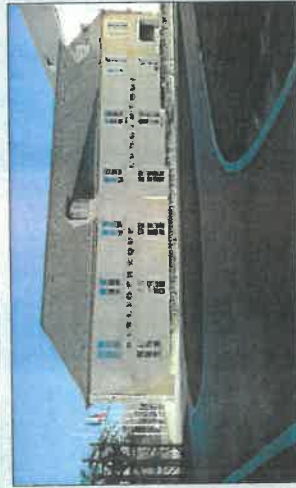
La maison de santé pluridisciplinaire de la CC Loir-Lucé-Bercé située à Montval-sur-Loir rassemble une équipe de 25 praticiens (médecins généralistes, kinésithérapeutes, pédicures podologues, infirmiers, orthophonistes, orthoptiste, psychomotricienne, diététicienne).

La maison médicale de Courdemanche regroupe 9 professionnels de santé : médecin généraliste, psychothérapeute, pédicure, diététicienne, infirmière, kinésithérapeute.



Avril 2024

La Bibliothèque-ludothèque Juliette Drouet sur une des ailes du cloître des Récollets



Le point Lecture de Vouvray-sur-loir



L'association des Amis de la bibliothèque-ludothèque qui gèrent en outre les boîtes à livres et le portage de livres à l'Ehpad



Avril 2024

La bibliothèque-ludothèque Juliette Drouet aux Récollets



Avril 2024

23 Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Bibliothèque-ludothèque J.Drouet (72500)

La ludothèque, au second étage, propose un espace de jeu sur place de 100 m², dont l'aménagement ludique change tout au long de l'année, et un espace de prêt qui présente les nouveautés. 3 300 jeux dont 2300 sont disponibles à l'emprunt !

Et tous différents : jeux de règles, puzzles, poupées, jeux de construction...

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Sa structuration autour des jeux et des jouets lui permet d'accueillir des personnes de tout âge.



(01886 545 446)

Avril 2024

21 Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Bibliothèque-ludothèque J.Drouet (72500)

Les espaces publics



(01886 545 446)

Avril 2024

24 Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Bibliothèque-ludothèque J.Drouet (72500)

Les horaires : 25.50h/ semaine

Mardi : 15h-18h30 (d'octobre à juin 10h-12h: 1 fois par mois)

Mercredi : 9h30-12h30 et 13h30-18h30

Jeudi : 15h-18h30

Vendredi : 15h-18h30

Samedi : 10h-12h30 et 13h30-17h30

Fermeture :

1 semaine par an entre Noël et le jour de l'an et les jours fériés

Une équipe de 6.5 ETP : 4.4 ETP sur la bibliothèque et 2.1 ETP sur la ludothèque (hors personnel ménage).

3 bénévoles sur le Point Lecture de Vouvray/Loir ouvert 2 h par semaine.



(01886 545 446)

Avril 2024

22 Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Bibliothèque-ludothèque J.Drouet (72500)

La Bibliothèque-ludothèque Juliette Drouet vous propose 450 m² répartis sur 3 étages, dans une aile d'un ancien cloître du XVIII^{ème} siècle.

- La bibliothèque est composée de deux étages, au rez-de-chaussée et au premier étage. Nous vous y proposons des espaces familiaux avec divers types de documents, et des salons où livres et jeux sont à disposition.

Au rez-de-chaussée vous trouverez un espace presse, le fonds de bande-dessinée et les romans pour adultes (en caractères normaux ou gros caractères) avec une étagère passerelle de romans ado/adulte.

Au premier vous trouverez un espace enfance avec les albums et les contes, le fonds de documentaires, les romans jeunesse (des premières lectures aux romans ados) et un espace facile à lire et à jouer.

Nous vous proposons environ 18 000 documents, de tous genres et pour tous les âges.

Vous disposez également d'espaces de travail et de 4 postes de consultation Internet, réservés aux adhérents de la structure, et un accès gratuit à la wifi pour tous, des tablettes mises à disposition et une machine à lire.

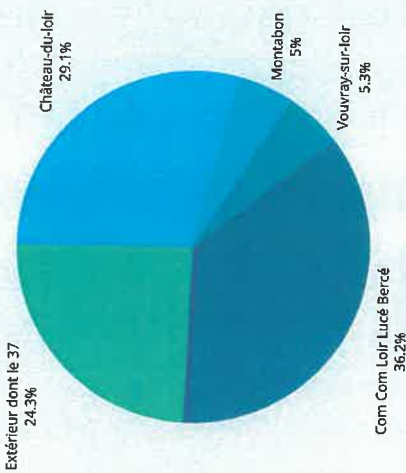


(01886 545 446)

Avril 2024

Les inscrits actifs*

(*a jour de leur adhésion dans l'année)



39% des inscrits de la structure sont de la commune.

+de 75% habitent la Communauté de communes Loir Lucé Bercé.

seulement 14.7 % des habitants de Montval (enfants compris) sont inscrits à la bibliothèque *(la moyenne nationale est à 18%), on passe à 20.00% avec les inscrits à la ludothèque.



La bibliothèque-ludothèque J.Drouet en chiffres

450m²
Sur 3 étages

depuis
20 ans aux
Récolets

+ 80
Animations régulières

6 tablettes, 3 liseuses, 1 casque de réalité virtuelle, 1 service de ressources en ligne Médiabox
Le catalogue en ligne

5
Ouverture de la bibliothèque

+21 000
inscriptions dont
3 500 jeux

4
Temps forts/an pour des publics ciblés

25.50h
d'ouverture hebdomadaire

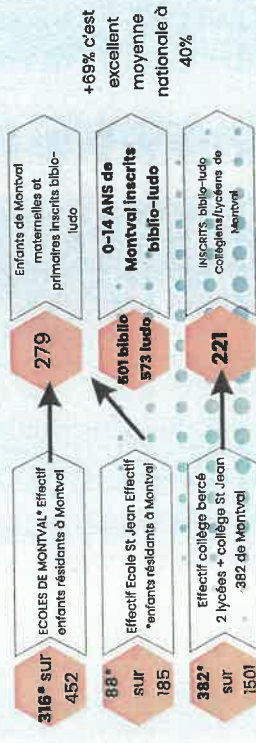


Les inscrits actifs 0-14 de la commune

Évolution et structure de la population en 2020
Commune de Montval-sur-Loir (72071)

POP	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75 ans et plus
Ensemble	6 271	100,0	6 236	100,0	5 983	100,0	5 614	100,0	5 145	100,0	4 614	100,0	4 054	100,0	3 514	100,0
0-4 ans	895	14,2	963	15,4	836	14,5	729	14,2	628	12,2	529	11,5	438	8,6	347	7,6
5-9 ans	914	14,5	884	14,2	729	12,8	628	12,2	529	10,3	438	9,4	347	6,8	256	5,7
10-14 ans	885	14,2	803	12,9	672	11,0	529	10,2	438	8,4	347	7,5	256	5,1	165	3,7
15-19 ans	1 279	20,4	1 233	19,8	1 134	20,2	1 035	20,1	936	18,6	837	18,1	738	14,7	639	13,9
20-24 ans	1 215	19,3	1 269	20,3	1 366	25,1	1 467	28,5	1 568	30,4	1 669	36,2	1 770	34,4	1 871	41,3
25-29 ans	952	15,3	1 004	16,1	1 056	19,0	1 108	21,5	1 160	23,1	1 212	26,1	1 264	26,1	1 316	28,5

Sources : Insee (P2020, P2014 et P2002), espérance de vie, géographie au 01/01/2023.



+69% c'est excellent moyenne nationale à 40%



La bibliothèque-ludothèque J.Drouet en chiffres: Etat des lieux 2023

248
visites individuelles
=1270
visites

31 678
entrées
dont 3 mois
avec **+ 2800**
entrées/mois

117
Accueils scolaires
557h

250
visites individuelles
57
personnes

2 685
inscriptions
artificielles

10
accueils publics éloignés

5
Ouverture de la bibliothèque

+21 000
inscriptions dont
3 500 jeux

4
Temps forts/an pour des publics ciblés

25.50h
d'ouverture hebdomadaire

66 433
Prêts
dont
10 357 jeux

8 559
joueurs sur place
1 039
un pic mensuel en mars

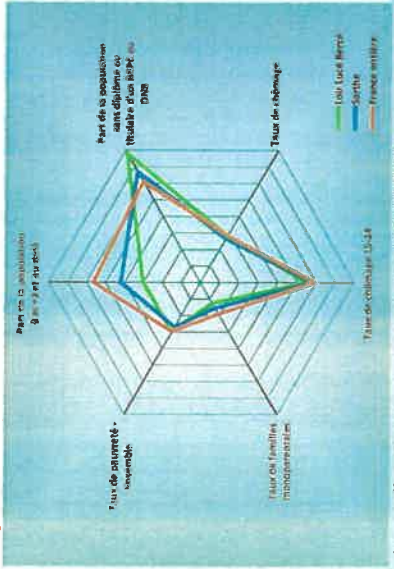
*Le nombre moyen de visites est de 16 200 pour les bibliothèques desservant des communes de 5 000 à 19 999 habitants.





de la Sarthe

Analyse des marqueurs d'éloignement potentiel de la lecture



6 indicateurs d'éloignement de la lecture analysés, en rapport avec la situation familiale, le niveau de vie, la situation d'emploi et la qualification.

Un territoire particulièrement marqué sur son niveau de formation. L'emploi et les critères sociaux suivent les moyennes nationales et départementales avec deux exceptions positives pour le taux de familles monoparentales et le taux de chômage chez les jeunes



Les inscrits actifs adultes

FOR 12 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	4 692	2 149
Part des titulaires en %		
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	29,2	24,0
BEPC, brevet des collèges, DNB	6,1	4,8
CAP, BEP ou équivalent	35,1	41,6
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	13,8	12,6
Diplôme de "enseignement supérieur de niveau bac + 2	6,9	7,6
Diplôme de "enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	5,1	4,0
Diplôme de "enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	3,8	4,4

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

CONSTAT 1/3 de la population de + de 15 ans, n'a aucun diplôme (moy.France à 21%), c'est un des marqueurs des publics éloignés de la lecture et de la culture

Nombre d'adultes de Montval inscrits à la biblio-ludo : 479
+ de 80 % de la population est adulte à Montval-sur-loir



Les budgets pour les établissements et actions culturelles de la commune

La culture représente 10.6% du budget annuel communal

STRUCTURES	01* BP 2024	012
bibliothèque	41 000	193 500
ludothèque	16 100	103 100
cinéma	7 650	36 700
La Castélorienne	190 100	301 000
dont Le cabinet de curiosité		
dont Le Caveau		

- hors budget énergie



Les inscrits actifs adultes

Évolution et structure de la population en 2020
Commune de Montval-sur-Loir (72071)

POP 70 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	6 271	100,0	6 236	100,0	5 903	100,0
0 à 14 ans	889	14,2	963	15,4	858	14,5
15 à 29 ans	914	14,6	884	14,2	758	12,8
30 à 44 ans	985	15,7	903	14,5	729	12,3
45 à 59 ans	1 279	20,4	1 233	19,8	1 134	19,2
60 à 74 ans	1 213	19,3	1 249	20,0	1 366	23,1
75 ans ou plus	992	15,8	1 004	16,1	1 036	17,6

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

CONSTAT 41,00% de la population à + de 60 ans, soit 2205 personnes, 45.5% de retraités (moy.France à 26.9% retraités)

Nombre de retraités de Montval inscrits à la biblio-ludo : 173 (dont + 60 inscrits à la ludo) soit seulement 7,84%

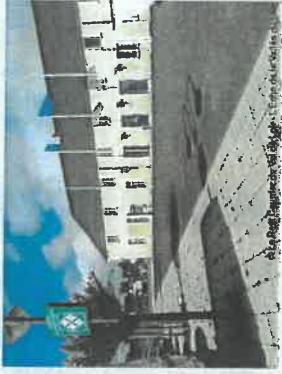


Le centre social, l'espace jeunes aux Récollets

Fort d'une étroite collaboration avec la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé et la Caisse d'Allocations Familiales, le centre social n'a cessé, depuis sa création en 1998, de développer les services qu'il apporte aux besoins légitimes de la population en matière de petite enfance, d'enfance, d'adolescents et de familles de toutes les générations, afin qu'ils trouvent les réponses à leurs attentes en matière d'action sociale locale et de services au public.

Liste des activités proposées :

Maison de la Petite enfance (3 mois à 5 ans) : Multi-accueil – Relais Assistantes Maternelles
Enfance (3 ans à 11 ans) : Accueils de loisirs sans hébergement, tous les mercredis, durant les petites vacances et l'été
Adolescence (12 ans à 17 ans) : Un local mis à la disposition des jeunes et géré par eux avec l'appui d'animateurs.
Familles : Accompagnement et soutien aux familles les plus en difficultés
Animation globale (tous publics) :
 Commissions d'activités et actions impliquant la participation des habitants et des partenaires associatifs (bien vieillir, adolescents, action sociale,...). Organisation et participation à des événements locaux (Carné, fête de la Paix, fête du jeu, fête des jardins,...), actions partenariales de prévention et d'information.



Avril 2024

Le centre social, l'espace public numérique aux Récollets

L'Espace Public Numérique propose des ateliers d'initiation et de perfectionnement en informatique auprès des habitants.

Avant réussi à s'adapter aux évolutions des technologies et aux pratiques de ses usagers, cet espace permet à tous de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique.

Bureautique et internet, photo et courriels, ... Ordinateurs, smartphones, tablettes, ... tout peut être abordé au cours des séances. Chaque question trouve une réponse.

La structure accueille les usagers en groupe ou bien pour des séances individualisées plus courtes.

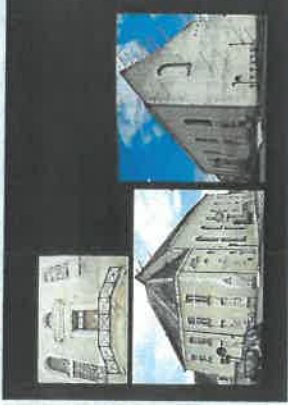
Centre social Loir & Bercé

Lundi de 14h à 17h30 – Mardi de 9h à 12h – Mercredi de 14h à 17h30



Avril 2024

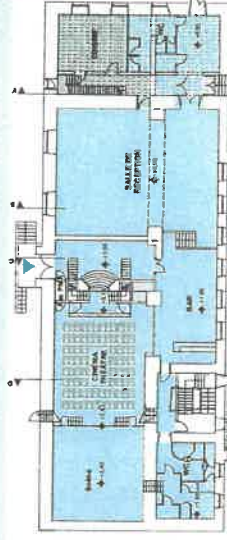
Le Cinéma



Le cinéma des Récollets est un cinéma de proximité, qui a pour objectif de renforcer et développer l'offre culturelle. Il est un élément important d'attractivité et de valorisation de l'image de notre ville.

La programmation cinématographique est confiée à l'association Ciné-Off depuis de nombreuses années. Elle programme des films Art & Essai et grand public. Elle affirme une spécificité jeune public forte en offrant une programmation adaptée et en accueillant les dispositifs scolaires nationaux d'éducation à l'image (Ecole et cinéma, Collège au cinéma et Lycéens).

La commune et l'association travaillent de concert pour donner vie au cinéma des Récollets. 16703 entrées en 2023



Avril 2024

Le Caveau aux Récollets



Salle d'expositions municipale située en cœur de ville au sein de l'Espace des Récollets, le Caveau a la mission de soutenir les initiatives de production culturelle des artistes amateurs et professionnels.
 Ouvert d'avril à octobre chaque année, il accueille en moyenne douze artistes issus d'horizons différents : peintres, sculpteurs, conservateurs d'objets. La salle d'exposition reçoit en moyenne 1 500 visiteurs par saison.



Avril 2024

L'Ecole de Musique



Située dans le parc du Mesnil, l'école de musique est intercommunale et donc gérée par la communauté de communes Loire-Lucé-Bercé.

Les objectifs de l'établissement sont d'offrir des cours de qualité, en restant ouvert aux différentes esthétiques, tout en proposant à la population de la collectivité des concerts de qualité.

L'école fait partie du Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) piloté par le Conseil Départemental.



Avril 2024

Le Cabinet de curiosités



Au cœur de notre ville, le cabinet de curiosités, véritable écrin abritant des trésors du passé, est un équipement culturel et touristique, qui met en valeur une partie des collections municipales issues du Musée-Bibliothèque Heurteloup-Chevallier (1901-1968).

En 2004, la ville obtient l'appellation « Musée de France », et à la demande de la DRAC, elle entreprend, en janvier 2016, une campagne de diagnostic sanitaire et de recèlement de ses collections. Ouvert en juin 2021, le Cabinet de Curiosités offre une visibilité des œuvres en période estivale (entre le 1er avril et le 30 septembre) grâce au partenariat avec l'Office de Tourisme Vallée du Loir.

En 2024, le cabinet verra ses collections enrichies par la collection VAYER.

Nombre d'entrées 2022 : 394



Avril 2024

Synthèse du diagnostic



Avril 2024

La salle La Castélorienne

Véritable dynamique locale de la culture, la Castélorienne-Centre de Cultures propose aux habitants une programmation pluridisciplinaire ambitieuse et de qualité.

Reconnue salle Départementale Jeune Public du Département, elle est adhérente au Réseau Jeune Public de la Sarthe et également au Chânon Manquant, réseau régional ce qui en fait un pôle culturel vivant sur le territoire.

Rénovée en 2019, la Castélorienne se compose de :

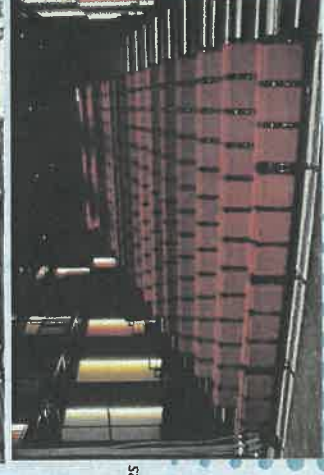
- Un studio de danse et vestiaire
- Un atelier « arts plastiques »
- Un espace d'accueil confortable avec bar et vestiaire
- Une salle de spectacles avec gradins de 251 places rétractables
- Un Espace d'accueil artistes

La Castélorienne est attachée au soutien des artistes et des associations culturelles, elle accueille des résidences d'artistes et développe des partenariats sur projet.

Nombre d'entrées saison 2022-2023 : 4548



Avril 2024



Synthèse

De nombreux temps d'accueils et d'actions culturelles pour le public scolaire 69% des 0-14 de la commune sont inscrits (moy.nat.. 40%)

Une population avec des marqueurs forts d'éloignement de la lecture

Un début de partenariat prometteur sur le Facile à lire et le simple à jouer avec L'épicerie solidaire du CCAS

Peu d'actions hors les murs pour les publics éloignés par manque de temps

Un projet dynamique de Tiers-lieu socio-culturel aux Récollets et des équipements culturels de qualité sur la commune

Une population vieillissante (41,1% + de 60 ans)

Un budget annuel correct pour mener des actions culturelles variées

Peu d'inscrits adulte de la commune 9,1% de la pop.

Le label Petite Ville de demain

(avis.2024)

Avril 2024

Synthèse

Records de prêts en 2023 : + 65 700 bien au-dessus des moyennes départementales des bibliothèques de même profil (moy. 26 500 prêts)

Une bibliothèque-ludothèque attractive sur le territoire au-delà de la commune (+ 75% d'inscrits de la CCLB)

+ de 30 000* entrées par an, avec une forte fréquentation aux vacances scolaires

*Le nombre moyen de visites est de 16 200 pour les bibliothèques desservant des communes de 5 000 à 19 999 habitants.

Un équipement original avec une ludothèque qui génère une bonne accessibilité aux livres

+ de 8000 joueurs sur place par an, un fonds de 3300 jeux et 10 000 prêts de jeux

(avis.2024)

Avril 2024

Des statistiques et un fonctionnement qui correspondent à une bibliothèque d'une commune de plus de 20 000 habitants

Une fréquentation importante avec des périodes de flux tendu (+ de 150 pers. en 3h30)

Beaucoup de temps consacrés aux gros volumes de prêts-retours sur les heures d'ouverture moins de disponibilité pour l'accueil

Beaucoup de maintenance pour le personnel (risques musculo-squelettiques)

Synthèse

Une équipe de professionnels formée et en nombre : avec 6.5 ETP (préconisation nationale 1ETP pour 2000 hab.)

Le maintien d'un point Lecture avec des bénévoles sur une commune déléguée proposant un service de proximité

25h d'ouverture par semaine

Un budget correct pour les acquisitions 3.86€ /hab pour le livre bien au-dessus des préconisations nationales (2,5€/hab.) et 1.10€/hab. pour le jeu

La gratuité pour les - 18 ans de la commune, les demandeurs d'emploi, RSA, allocataires Handicapés, 1/2 tarif pour les + 65 ans

(avis.2024)

Avril 2024

Un équipement culturel presque entièrement financé par la commune (participation CAF pour la ludothèque et contribution ponctuelle de Sarthe Lecture)

Des horaires d'ouverture identiques sur les périodes de vacances scolaires

Les objectifs et le contenu du projet

La politique des publics

Ce qu'il y a de particulièrement nouveau dans ces Troisièmes Lieux c'est l'**implication des usagers**. A travers ce concept, c'est un principe de vie et d'usages qu'il faut développer : un lieu global d'expériences individuelles et collectives, d'accès à la connaissance et au savoir sous toutes ses formes connues actuellement, anticipant les pratiques futures et pour ce faire le numérique est un fil rouge.

Faire évoluer le temps consacré aujourd'hui aux accueils scolaires en le diminuant un peu, en faveur des **éloignés de la lecture et/ou empêché hors les murs**.

Chaque classe (30) de la commune est accueillie 3 fois par an à la bibliothèque-ludothèque, passer à 2 fois, permettrait de libérer ce temps. Cela laisserait encore bien sûr beaucoup de temps consacré à la jeunesse.

Les actions hors les murs occupent un rôle important dans la mise en œuvre par les bibliothèques d'une politique destinée à favoriser l'égalité d'accès au livre et à la lecture. Ce type d'actions permettrait de porter à la connaissance **des non fréquentants** l'offre proposée par la bibliothèque-ludothèque.

Au vue du diagnostic, la première cible est bien le **public adulte de la commune de Montval-sur-Loir**, population adulte qui peut être en difficulté avec les pratiques culturelles en général, / taux de sans diplôme, de chômage et d'inactifs, mais aussi de la population vieillissante), il faudra se rapprocher du CCAS, de la mission locale, des foyers de vie (lme), ESAT, ATRE, FPA EHPAD, des associations, comme génération mouvement, les Resto du coeur...

Il ne faudra pas oublier les 0-3 ans non scolarisés (actions auprès de la Maison de l'enfance, de la PMI mais aussi les adolescents et jeunes adultes (actions auprès de la mission locale, de l'imé, de l'espace jeunes).



Avril 2024

Le principe du troisième lieu

Les bibliothèques municipales ont changé... On y trouve toujours des livres, mais aussi des espaces de détente, de musique, de visionnage de films, des espaces d'exposition, de spectacles, de co-working et même des jeux avec une ludothèque en leur sein! C'est ce que la ville de Montval-sur-Loir propose avec sa bibliothèque-ludothèque depuis 20 ans, installée dans une des ailes du cloître des Récollets.

C'est le principe de Troisième Lieu qui orientera le projet culturel du futur pôle socio-culturel des Récollets. Un concept sociologique développé par Ray Oldenburg, au début des années 1980 aux Etats-Unis. Selon lui la société est envahie par l'individualisme. Les lieux de rencontres et de collectifs qu'étaient auparavant les cafés, les associations sportives... sont beaucoup moins prisés mais manquent à la société. D'où l'idée de les réinventer... et pourquoi pas dans une bibliothèque, dans un espace socio-culturel ? Comme un troisième environnement social, en dehors de la maison et du travail.

Entre 2021 et 2022, ce sont plus de 1000 tiers lieux qui se sont ouverts en France dont 27% sont des lieux culturels. Véritables espaces d'expériences et de partages, ils permettent la rencontre de population qui spontanément ne se croise plus.

Une sorte de charte existe pour définir un Tier-lieu, qui doit reposer sur 4 conditions de fonctionnement :

- un espace libre d'accès
- un positionnement dans un lieu de proximité, de passage
- des espaces d'activités autonomes ou accompagnées
- des temps d'échanges ou de pratiques culturelles qui favorisent la rencontre avec les publics



Avril 2024

(www.recollets.fr)

La politique d'animation culturelle

-Conserver les animations régulières (revoir leurs nombres) pour tout public, mais qu'elles puissent devenir plus participatives et pour certaines en partenariat avec le Centre social, l'espace public numérique, le cinéma, le caveau et les nouveaux partenaires...



Avril 2024

Le rapport intitulé "Voyage au Pays des bibliothèques : Lire aujourd'hui, lire demain" d'Umberto Eco remis au gouvernement en 2018, résume les bibliothèques comme "lieu du livre" à "lieu à vivre".

Il décrit les médiathèques modernes comme des "endroits mixtes et chaleureux où l'on trouve des livres mais pas seulement".

Les bibliothèques au-delà de leur vocation initiale de lieu d'étude, de recherches et de prêts, et loin de leurs images poussiéreuses de sanctuaires des savoirs qui repoussent ceux qui sont traditionnellement les plus éloignés, sont devenus des espaces de rencontres, d'échanges et de convivialités.

Un lieu hybride et intermédiaire affichant une vocation sociale renforcée, ouvrant le champ des possibles, jusqu'à devenir un véritable point d'ancrage territoriale pour les collectivités.

L'arrivée et l'installation du Centre Social Loir Lucé Bercé dans l'espace des Récollets prend donc tout son sens.

Les bibliothèques sont donc très attractives pour développer un Tier-lieu socio-culturel, elles sont le deuxième lieu de type culturel, le plus fréquenté en France après le cinéma. Le cinéma des Récollets déjà installé au cœur des Récollets et animé par Ciné-Off est aussi un réel atout pour la réussite de ce projet.

Même si la bibliothèque-ludothèque et l'espace des jeunes du centre social sont aujourd'hui très fréquentés par la jeunesse et un public familial, ce Troisième Lieu sera largement ouvert à l'intergénérationnel, et à l'inclusion des publics, c'est ce qui fait leurs richesses.

Les bibliothèques portent en elles d'ailleurs les valeurs de services publics, d'accessibilité pour tous et d'égalité des chances.

Ce lieu socio-culturel de proximité proposera donc un équipement pluridisciplinaire avec la bibliothèque-ludothèque et le Centre social Loir Lucé Bercé et son espace jeunes ouvert sur un patio central partagé, mais aussi des salles d'animations communes, le cinéma, le caveau (lieu d'exposition) une autre salle de projection/conférence.



Avril 2024

La politique documentaire

Attribuer 10% des acquisitions livres et jeux pour le Facile à lire et le simple à jouer.

Acquisition d'un fonds propre de romans audio (aujourd'hui emprunté à Sarthe Lecture).
 Développer la machine à lire mise en place par l'équipe qui permet d'écouter des lectures d'extraits, la présentation de coups de cœur jeux ou livres par les professionnels mais aussi par les usagers.
 Projet des ludothécaires de ré-écrire la règle de jeu simple à jouer en typographie FAL.

Sélectionner et acheter des applis pour les 2 tablettes numériques à disposition du public, en faveur du Facile à lire et simple à jouer, de même pour les applis pour le casque à réalité virtuelle.

Réaliser plus d'actions de sensibilisation à l'utilisation des ressources numériques offertes avec la plateforme MédiaBox.

	2024	Livres	Jeux	Applis
Acquisitions	20 000 €	7 000€	250	
dont FAL	2000€	700€	150	
Périodiques	2500	200		



La politique d'animation culturelle

Dans la continuité proposer des actions pour plusieurs publics cibles afin de garantir l'égalité des chances et d'accessibilité.

Les temps forts

- Mise en place de quatre temps forts par année scolaire qui structurent l'activité autour de publics cibles différents. Ces grandes thématiques rassemblent un ensemble de rencontres, ateliers, temps d'animation divers. Pour la bibliothèque, ces thématiques se construisent autour d'une exposition qui en constitue le fil rouge, idéalement sur une période de 4 semaines, pour la Ludothèque, par des aménagements d'espaces de jeux thématiques.
- Temps fort : La fête mondiale du jeu
- Temps fort à destination de la jeunesse : 1 an sur 2, en alternance avec un temps fort pour les tout-petits (0-3 et maternelles) et un pour les jeunes de 11 ans (primaire)
- Temps fort à destination du public adolescent (collégiens et lycéens)
- Temps fort à destination des adultes et publics éloignés
- 4 espaces de jeux thématiques différenciés, sur l'année, à la ludothèque



2024	Budget répartition	Le fonds : 20 809 documents	2024	Budget répartition	Le fonds
BD Adulte	1600€	1397	Romans ados	800€	654
BD ados	1000€	1411	livres audio jeunesse	900€	0
BD enfants	2300€	1683	gros caractères	1400€	527
Romans adulte	2600€	2624	Documentaires adultes et jeunesse	4600€	4128
Romans audio adulte	900€	0	Albums	2700€	2033
Premières lectures	100€	310	Kamishibais	200€	30
Romans enfants	900€	1036	Jeux	7000€	3354



La politique d'animation culturelle

Continuer à développer le Facile à Lire et le simple à jouer dans et hors les murs.

Lancement en 2022 d'une première expérience avec l'épicerie solidaire du CCAS en partenariat avec Sarthe Lecture qui nous a prêté du mobilier en carton.

Ces nouveaux espaces situés à chaque étage sont destinés à :
 -attirer les non-lecteurs, personnes qui n'aiment pas lire ou qui ne prennent plus le temps ;

-ceux qui ont envie de jouer sans lire des règles interminables et accessibles (gamme de jeux "simple à jouer") ;

-mettre en avant des documents aux thèmes attractifs (jardinage, voyage, animaux, cuisine, tricot...) et facilement repérables et accessibles ;

-placer un des meubles chez un partenaire local pour aller à la rencontre des futurs lecteurs et joueurs de tout âge.

Pour 2024, en cours de référencement au niveau national comme bibliothèque-ludothèque FAL



L'évolution des heures d'ouverture

- Plusieurs marqueurs forts d'éloignement de la lecture (taux de pauvreté, pourcentage de sans diplômes, ...) expliquent le faible taux d'inscrits adultes de la commune à la bibliothèque-ludothèque aujourd'hui.
- Une volonté des élus de mener une politique culturelle pour développer des actions envers les publics éloignés, non usagers de la commune (lancement du Projet FAL "facile à lire" avec Sorthe Lecture et un premier partenariat avec l'Épicerie Solidaire du CCAS).
- Un projet de Tiers-lieu socio-culturel des récollets pour 2025-2026, la bibliothèque-ludothèque faisant déjà partie intégrante du lieu, en s'associant au Centre social Loir Lucé Bercé qui s'installe, le cinéma, des salles d'animations, un patio commun et un espace d'exposition.
- Une structure ouverte toute l'année avec une seule semaine de fermeture annuelle (entre Noël et le jour de l'an).



Avril 2024

Le numérique

En adhérent à la bibliothèque-ludothèque Juliette Drouet, les usagers peuvent s'inscrire gratuitement sur la **plateforme de ressources en ligne Médiabox**.

Financé par le département de la Sarthe et la commune de Montval-sur-Loir, ce dispositif leur permet d'accéder gratuitement et légalement à une offre de musiques, de films, d'audio-formations, de presse et de jeux en ligne. Les enfants bénéficient d'un espace dédié et sécurisé.

La bibliothèque-ludothèque possède aussi :

- **1 catalogue en ligne, 3 tablettes numériques, 4 postes internet, 3 liseuses Pocket Book et un casque de réalité virtuelle.**

De nombreuses animations numériques sont proposées régulièrement : lors d'ateliers ludiques, avec l'animation de jeux de sociétés numériques, mais aussi avec la proposition d'applications amusantes sur la thématique des films programmés pour les plus jeunes par Ciné Off, ou en résonance avec une exposition, une rencontre, une lecture...

Sans oublier les Racontines qui se font parfois numériques avec des albums avec la réalité augmentée mais aussi avec des séances de découverte du casque à réalité virtuelle

La bibliothèque-ludothèque propose un **dispositif innovant et participatif : La Machine à lire**. Cette borne permet d'écouter de courts extraits de livres, la présentation d'un jeu, ou l'avis d'un usager sur son dernier coup de cœur.



Avril 2024



Les publics visés : deux cibles et bénéfices attendus

- **Les familles et le tout public sur les temps des vacances scolaires.**

Aujourd'hui la bibliothèque-ludothèque est ouverte 25h / semaine toute l'année, elle n'a pas d'horaires différents entre le temps scolaire et le temps de vacances.

Etant donné la fréquentation importante sur les semaines de vacances (surtout sur les petites vacances), avec pour le personnel des après-midis tendus pour gérer le flux (+ de 150 personnes de 15h à 18h30), une extension des horaires permettrait de fluidifier la fréquentation, pour un accueil plus qualitatif.

Sur ces semaines de vacances, sur les temps de fermeture nous ne recevons pas de classes, ni d'autres groupes.

- **Les publics éloignés, non-usagers de la commune sur le temps scolaire**

Aujourd'hui les 2 seules matinées d'ouverture sont les mercredis et samedis (hors temps scolaire), et ce sont essentiellement des familles, des assistantes maternelles qui viennent sur ces horaires. Ce sont des matinées très fréquentées.

Les personnes plus âgées sans enfant, à la retraite ne s'y retrouvent peut-être pas. Une matinée sur du temps scolaire, plus calme au niveau de la fréquentation serait s'en doute plus adaptée.

De plus, sur ce temps pouvoir proposer des actions culturelles, comme des séances de sensibilisations aux outils numériques, de présentations de l'offre documentaire (svoir, par exemple que l'on peut juste venir lire la presse et échanger...). Aujourd'hui cette matinée est réservée aux accueils de classes, comme les jeudis et vendredis matin.



Avril 2024

L'évolution des heures d'ouverture

- Une belle attractivité de la structure sur un large territoire autour de la commune (Communauté de communes + 70% d'inscrits) et au-delà (département limitrophe 37).
- Une forte fréquentation par un public essentiellement familial (+ de 30 000 entrées par an), surtout les mercredis, samedis et vacances scolaires.
- L'originalité du lieu avec une ludothèque proposant un espace de jeu sur place de 100 m2 et du prêt avec plus de 3300 jeux (+ de 8000 joueurs sur place en 2023).
- De nombreuses actions culturelles régulières envers les scolaires, les familles.
- Sur le temps de fermeture de nombreux accueils pour les scolaires depuis de nombreuses années (+ 550h/an) qui portent leurs fruits + de 66% des Montvalois de - de 14 ans sont inscrits à la bibliothèque-ludothèque, mais il reste peu de temps pour les autres publics.
- La bibliothèque-ludothèque est une structure communale, Montval-sur-Loir, a une population de 5900 habitants, vieillissante et composée de 45,5% de retraités.



Avril 2024

Projet de mise en place de bornes automatiques de prêts

- Plusieurs marqueurs forts d'éloignement de la lecture (taux de pauvreté, pourcentage de sans diplômes, ...) expliquent le faible taux d'inscrits adultes de la commune à la bibliothèque-ludothèque aujourd'hui.
- Une volonté des élus de mener une politique culturelle pour développer des actions envers les publics éloignés, non usagers de la commune (lancement du Projet FAL "facile à lire" avec Sarthe Lecture et un premier partenariat avec l'Epicierie Solidaire du CCAS).
- Un projet de Tiers-lieu socio-culturel des Récollets pour 2025-2026, la bibliothèque-ludothèque faisant déjà partie intégrante du lieu, en s'associant au Centre social Loir Lucé Bercé qui s'installe, le cinéma, des salles d'animations, un patio commun et un espace d'exposition.
- Une structure ouverte toute l'année avec une seule semaine de fermeture annuelle (entre Noël et le jour de l'an).



Avril 2024

Les nouveaux horaires d'ouverture

Hors vacances scolaires	Aujourd'hui : 25.50h / semaine	Projet : 26.50h / semaine (+1h/semaine)
Mardi	15h00-18h30 et (1x mois, 16h-12h pour les 0-3 ans soit 20h/mois)	10h00-12h00 / 15h00-18h30
Mercredi	9h30-12h30h/13h30-18h30	10h00-12h30/13h30-18h30
Jeudi	15h00-18h30	15h00-18h30
Vendredi	15h00-18h30	15h00-18h30
Samedi	10h00-12h30/13h30-17h30	10h-12h30/13h30-17h30

Aujourd'hui la moyenne d'heures d'ouverture annuelle est à environ 1293 heures.

Demain, avec le projet d'extension, nous avoisinerons les 1400 heures, en proposant aux publics 126 heures en plus d'ouverture.

Sur le temps scolaire, l'ouverture le mardi matin (temps supplémentaire proposé pour la cible du public adulte et + âgés) sera compensée par le passage à la rentrée de 3 accueils de classes/ an pour les 30 classes de Montval-sur-loir à 2 accueils/an.



Avril 2024

Le programme architectural des Récollets

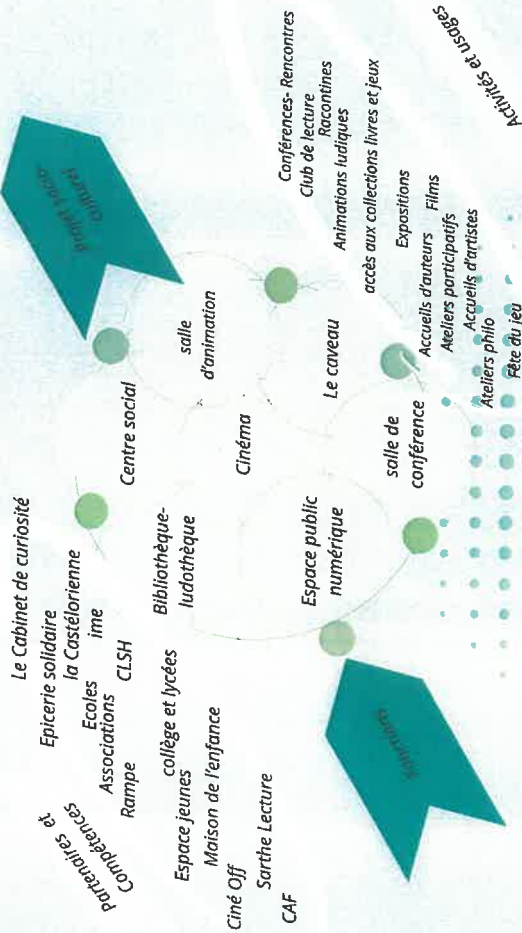
Vacances scolaires	Aujourd'hui : 25h/semaine	Projet : 31h/ semaine (+ 6h/semaine)
Mardi	15h00-18h30	10h00-12h00/ 13h30-18h30
Mercredi	9h30-12h30/13h30-18h30	10h00-12h30/13h30-18h30
Jeudi	15h00-18h30	13h30-18h30
Vendredi	15h00-18h30	13h30-18h30
Samedi	10h00-12h30/13h30-17h30	10h00-12h30/13h30-17h30

Sur le temps des vacances, comme aucun groupe n'est accueilli, il est aussi envisageable d'ouvrir aussi la matinée du mardi et tous les départs d'après-midis entre 13h30 et 15h00. Ce qui laisse 2 matinées de travail en interne pour l'équipe sur la semaine et permettra de fluidifier la fréquentation.



Avril 2024

Le schéma sensible et fonctionnel du Tiers-lieu socio-culturel



L'organisation des lieux

Le service bibliothèque-ludothèque occupe depuis 2003, pour la zone publique l'aile des Récollets donnant sur la route du Mans sur 3 étages; et pour la zone professionnelle (bureaux et réserves, le deuxième étage des autres ailes).

Avec le projet Tiers-lieu et l'arrivée du Centre social, les grands changements vont concerner la zone professionnelle essentiellement de la bibliothèque-ludothèque :

les bureaux et les réserves vont être aménagés dans l'étage au dessus de la salle municipale des Récollets (ancien couvent)- voir la photo ci-contre.



Une tisanerie sera aussi aménagée et sera co-partagée avec le Centre social.

Des salles d'animations sont aussi prévues pour les activités des 2 entités.

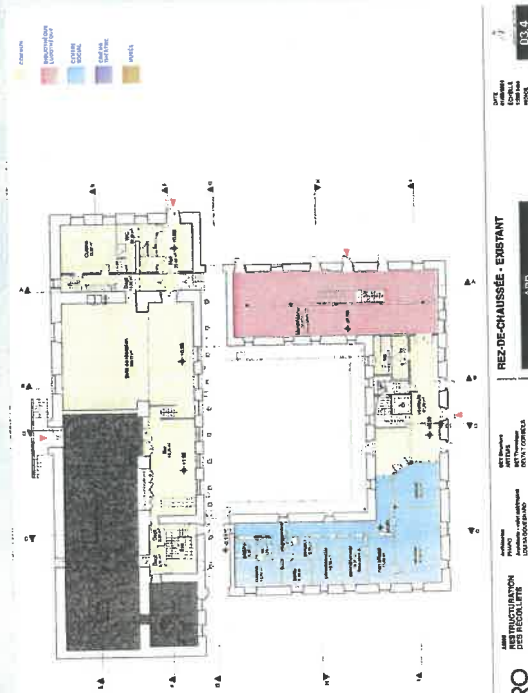
Il est aussi prévu d'ouvrir le rez-de-chaussée de la bibliothèque-ludothèque sur le patio extérieur central mais aussi celui de l'espace jeunes du centre social, afin de proposer des animations ponctuelles communes.

L'accès à un wc public au rez-de-chaussée et au deuxième de la bibliothèque-ludothèque sera aussi créé, seulement prévu au premier étage depuis l'ouverture.

La réorganisation de l'espace de prêt de jeux de la ludothèque en raison de l'ouverture d'une porte permettant l'accès aux nouveaux bureaux et réserves.

Les plans et les surfaces

Le Rez-de-chaussée de la bibliothèque ludothèque existant

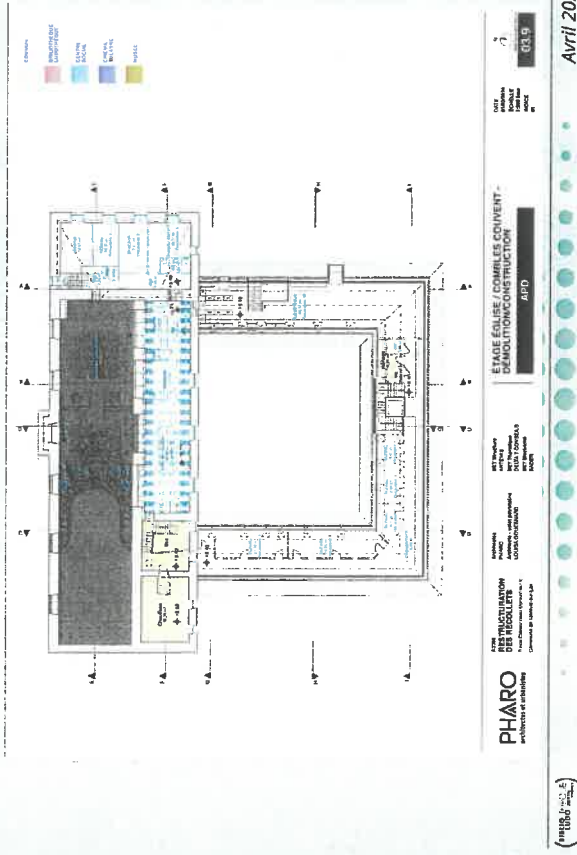


L'organisation des lieux



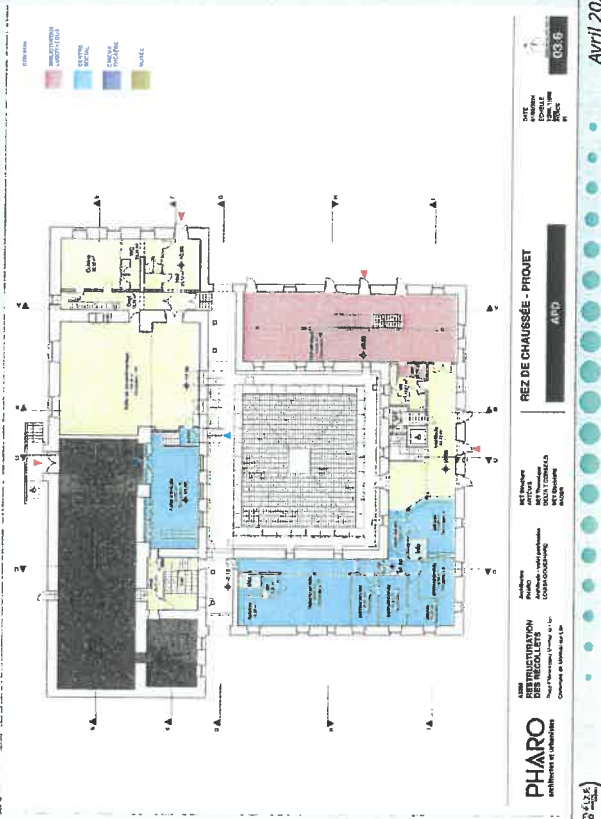
Les plans et les surfaces

Le deuxième étage de la bibliothèque-ludothèque Projet



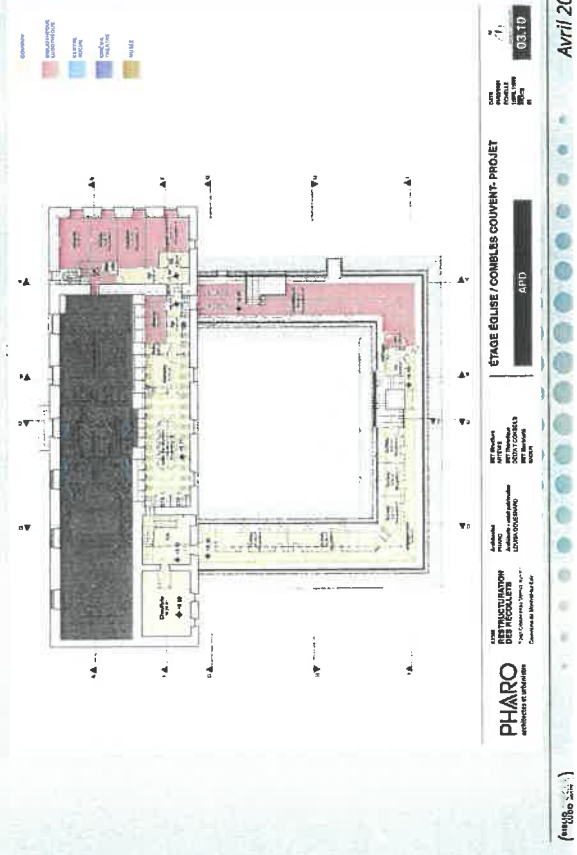
Les plans et les surfaces

Le Rez-de-chaussée de la bibliothèque ludothèque Projet



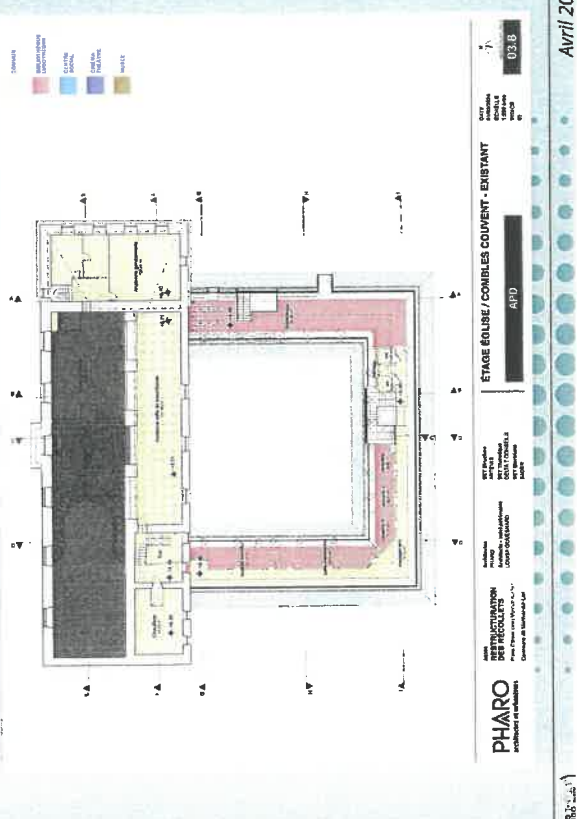
Les plans et les surfaces

Le deuxième étage de la bibliothèque-ludothèque Existant



Les plans et les surfaces

Le deuxième étage de la bibliothèque-ludothèque Existant



Le budget d'investissement

PHARO
architectes et urbanistes
14 rue de la République
44100 Nantes - France

RESTAURATION DES RECOLLETS - MONTVAL-SUR-LOIR
ESTIMATION EN PHASE APD - TRAVAUX PHASE 1

LIBRE	MONTANT		TOTAL
	DEBIT	CREDIT	
1- CONVOIURE / AMOBILOTES / PIONNIERS	10000	0	10000
2- CLIMATISE / POMPES A CHALEUR	0	10000	10000
3- ELECTRICITE / COUVERTURE	0	10000	10000
4- PLANCHER	0	10000	10000
5- TOITURE	0	10000	10000
6- PEINTURE / SOLS RECOULES	0	10000	10000
7- MENUISERIE / FAUCES	0	10000	10000
8- ELECTRICITE / COUVERTURE	0	10000	10000
9- MENUISERIE / VENTILATION / CLIMATISE	0	10000	10000
TOTAL	10000	50000	60000

PHARO
architectes et urbanistes
14 rue de la République
44100 Nantes - France

RESTAURATION DES RECOLLETS - MONTVAL-SUR-LOIR
ESTIMATION EN PHASE APD

PROFOND	PROFOND	PROFOND	PROFOND	PROFOND	PROFOND	PROFOND	PROFOND	PROFOND	PROFOND	PROFOND	PROFOND	PROFOND
1- TRAVAUX DE MAINTENANCE	10000	0	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2- TRAVAUX DE REPARATION	0	10000	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3- TRAVAUX DE RENOVELLEMENT	0	10000	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4- TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	0	10000	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	0	10000	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6- TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	0	10000	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7- TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	0	10000	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8- TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	0	10000	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9- TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	0	10000	10000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	10000	50000	60000	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Avril 2024

Avril 2024

Les tarifs

BIBLIOTHEQUE (inscription individuelle) :

LUDOTHEQUE (inscription familiale) :

Habitant de Montval-sur-Loir :

Adulte (+18 ans) : 16,00 Euros
Adulte (+18 ans) : 6,00 Euros (Pass Culture possible)
Adulte + 65 ans : 8,00 Euros
Jeune (-18 ans) : Gratuit

Famille de Montval-sur-Loir :

Jeu sur place : 8,00 Euros
+ 65 ans : 4,50 Euros
Jeu sur place + prêt de jeux : 12,00 Euros
+ 65 ans : 6,00 Euros

Gratuité sur justificatif pour :

- les demandeurs d'emploi
- les bénéficiaires du RSA
- les handicapés titulaires d'une allocation

Gratuité sur justificatif pour :

- les demandeurs d'emploi
- les bénéficiaires du RSA
- les handicapés titulaires d'une allocation

Habitant hors commune de Montval-sur-Loir :

Adulte (+18 ans) : 26,00 Euros
Etudiant (+18 ans) : 6,00 Euros (Pass Culture possible)
Jeune (-18 ans) : 6,00 Euros (Pass Culture lycéens possible)

Famille hors commune de Montval-sur-Loir :

Jeu sur place : 13,00 Euros (jeu sur place + prêt de jeux) : 26,00 Euros

Demi-tarif 13,00 Euros sur justificatif pour :

- les demandeurs d'emploi
- les bénéficiaires du RSA
- les handicapés titulaires d'une allocation

Demi-tarif 13,00 Euros sur justificatif pour :

- les demandeurs d'emploi
- les bénéficiaires du RSA
- les handicapés titulaires d'une allocation

Etudiant (+18 ans) : 6,00 Euros (Pass culture possible)

Usager temporaire (validité 2 mois) : 8,00 Euros

Usager temporaire (validité 2 mois) : 8,00 Euros

Avril 2024

Avril 2024

Le budget d'investissement : devis en cours

Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Bibliothèque-ludothèque J.Drouet (72500)

Projet d'installation de bornes de prêts/retours automatisés, devis en cours auprès de Bibliothèque, Nepad et Pmb

Modernisation des installations informatiques (nouveaux câblages, déplacement de serveur...)

Nouveaux espaces de jeux en création



Avril 2024

Avril 2024

Les moyens humains : 6.5 ETP

La responsable du Tiers-lieu culturel des Récollets 1ETP

Stagiaire Cat.A Attaché
directrice de la bibliothèque-ludothèque 0.4
Ludothécaire de formation et référente des collections de la ludothèque, 0.2
responsable à cours terme du cinéma, / caveau / avec centre social 0.4

L'adjointe de la responsable chargée de la bibliothèque-ludothèque, 1 ETP

bibliothécaire de formation et référente des collections de la bibliothèque
aide sur l'administratif
Cat B Assistant du Patrimoine

3 ETP adjoint du patrimoine pour la bibliothèque

Accueil des publics
Des domaines d'acquisition propre et des publics ciblés mais tous désormais avec
une action pour les publics éloignés et le jeu

2 adjoint d'animation pour la ludothèque 1.5 ETP

Accueil des publics
Des domaines d'acquisition propre et des publics ciblés mais tous désormais avec
une action pour les publics éloignés et le livre

Avril 2024

Avril 2024

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ALVEOLE PLUS POUR LES ABRIS VELOS,
ARCEAUX ET LES CONSIGNES SECURISEES****Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 020**

L'élaboration du Schéma Directeur des Modes Actifs de Montval-sur-Loir réalisé par BL_EVOLUTION s'est achevée en mars 2024. Le diagnostic réalisé a permis de mettre en évidence le manque de stationnement vélo sécurisé et abrité sur la commune de Montval-sur-Loir.

Besoins en stationnement vélo (issus du Schéma Directeur des Modes Actifs)

Type de stationnement	Nombre de places
Abris vélos avec arceaux	90
Consignes sécurisées	32
Arceaux sur voirie	550
TOTAL	966

La commission Cadre de vie propose au conseil municipal de réaliser en 2024, pour un montant prévisionnel de 130 000 € H.T, l'acquisition et l'installation de :

- 2 consignes sécurisées (place Clémenceau et place de l'Hôtel de Ville)
- 5 abris vélos (Mairie de Montabon, Mairie de Vouvray-sur-Loir, la Vouvryonne, le Mesnil/la Castélorienne et place des Halles)
- 100 arceaux vélos

Ce projet peut bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 40% du coût de l'investissement dans le cadre du programme ALEVOLE PLUS. Il est donc proposé de solliciter une subvention de 52 000 € pour un budget prévisionnel de 130 000 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE le projet et son plan de financement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du programme ALVEOLE PLUS

AUTORISE le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents, et ses éventuels avenants, en lien avec cette demande.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
POUR LA MISSION MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT CYCLABLE**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 021

L'élaboration du Schéma Directeur des Modes Actifs de Montval-sur-Loir réalisé par BL_EVOLUTION s'est achevée en mars 2024. Ce dernier a permis de mettre en évidence la nécessité de réaménager l'avenue Jean Jaurès afin d'améliorer la sécurité des cyclistes. Le bureau d'études BL_EVOLUTION a proposé plusieurs scénarios d'aménagement.

Il est proposé de recruter une maîtrise d'œuvre pour l'étude de deux scénarios d'aménagement cyclable pour l'avenue Jean-Jaurès :

- Une Chaussée à Voie Centrale Banalisée de la gare jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville
- Une piste cyclable de la gare au rond-point de la maison médicale ou la rue du Clos Joli et une zone 30 ou zone de rencontre ensuite jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, la commune peut solliciter les crédits délégués de la Banque des Territoires auprès du Département pour financer jusqu'à 50% des coûts de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase DCE.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les crédits délégués de la Banque des Territoires auprès du Conseil Départemental de la Sarthe dans le cadre du recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'aménagement cyclable avenue Jean Jaurès

PREVOIT les crédits nécessaires à cette opération au budget principal sur l'exercice 2024 et suivants.

AUTORISE le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents, et ses éventuels avenants, en lien avec cette demande.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU
MISE EN SEPARATIF ASSAINISSEMENT DU CENTRE HOSPITALIER ET DU CLOS JOLI**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 022

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Assainissement, la commune va réaliser à l'automne 2024 les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales dans le secteur du centre hospitalier.

De même, elle va engager, avant l'été, les études et diagnostics nécessaires pour la mise en séparatif dans le quartier du Clos Joli (travaux envisagés fin 2024 – début 2025).

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne une subvention dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales du Centre Hospitalier

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne une subvention dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et eaux pluviales du Clos Joli

PREVOIT les crédits nécessaires à ces opérations au budget annexe Assainissement sur l'exercice 2024 et suivants.

AUTORISE le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents, et ses éventuels avenants, en lien avec cette demande.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE SARTHE LECTURE
POUR L'AMENAGEMENT DES RECOLLETS**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 023

Dans le cadre du projet de pôle socio-culturel des Récollets, la commune va réaliser des travaux dans les espaces dédiés actuellement et dans les futurs espaces de la Bibliothèque/Ludothèque.

A ce titre, elle peut bénéficier de subventions de Sarthe Lecture.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

SOLLICITE auprès de Sarthe Lecture une subvention dans le cadre des investissements prévus aux Récollets.

PREVOIT les crédits nécessaires à ces opérations au budget principal sur l'exercice 2024 et suivants.

AUTORISE le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents, et ses éventuels avenants, en lien avec cette demande.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE



**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC
POUR L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE
DE LA BIBLIOTHEQUE LUDOTHEQUE**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 024

Dans le cadre de l'adoption du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque – ludothèque Juliette Drouet, l'extension des horaires d'ouverture au public est prévue à compter du 1^{er} juillet 2024.

La commune est susceptible de bénéficier de financements de la DRAC à ce titre.
Il est proposé d'autoriser M. le Maire à les solliciter.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

SOLLICITE auprès de la DRAC une subvention dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture au public de la Bibliothèque / Ludothèque

PREVOIT les crédits nécessaires à ces opérations au budget principal sur l'exercice 2024 et suivants.

AUTORISE le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents, et ses éventuels avenants, en lien avec cette demande.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE



**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
APPEL A PROJET REGION MEDICIS**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 025

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Montval-sur-Loir collabore avec de nombreuses compagnies en les accueillant sur son territoire, en diffusant leurs spectacles et en leur offrant des espaces de travail, des rencontres avec le public...

La commune souhaite développer un projet d'accueil en résidence plus soutenu en offrant aux artistes un cadre propice à la création, avec la garantie de conditions matérielles et d'une organisation logistique de qualité.

Elle veut poursuivre son projet de coopération artistique et culturelle en donnant aux artistes la possibilité de créer des collaborations avec les acteurs culturels, les publics.

Pour rendre opérationnel cet axe culturel, elle s'appuiera sur la Castélorienne-Centre des Cultures, lieu de diffusion et d'accueil d'artistes, afin de devenir un lieu de résidence identifié et labellisé.

Elle propose de candidater à l'appel à projets « Région Médicis aide aux résidences artistiques en Pays de la Loire » et de solliciter l'aide régionale en faveur des projets de résidence qui pourra atteindre 50% du montant total, plafonné à 20 000 € pour un budget minimum éligible de 10 000 €.

Cette candidature s'appuiera sur le partenariat engagé avec Ensemble Poursuite.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide régionale en faveur des projets de résidence pour la mise en œuvre de son projet de coopération artistique et culturelle.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme au compte 6232 – AN11 du budget principal 2024.

AUTORISE le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents, et ses éventuels avenants, en lien avec cette demande.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

CM2-025-04-04-2024



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE SPECTACLE VIVANT**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 026

Dans le cadre de la programmation de spectacles, la commune accueille des spectacles qui sollicitent l'utilisation régulière de matériel technique spécifique impliquant une location de celui-ci.

La commission Vie Culturelle et Tourisme souhaite poursuivre le renouvellement de matériel de sonorisation, compléter le matériel lumières et de vidéo projection afin d'assurer un accueil technique de qualité.

Le plan de financement pour l'année 2024 se présente ainsi :

Dépenses HT		Recettes HT	
Matériel d'éclairages (projecteurs, supports, lampes...)	7 066,56 €	Subvention	2 457,22 €
Vidéoprojecteur pour programmation spectacles	1 124,17 €	Autofinancement	5 733,51 €
Total	8 190,73 €	Total	8 190,73 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien financier du Département de la Sarthe pour conduire ce programme.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE l'acquisition du matériel technique ci-dessus mentionné,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter pour sa mise en œuvre la subvention « aide à l'acquisition de matériel technique pour le spectacle vivant » du Conseil départemental de la Sarthe,

PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme au titre du budget 2024.

AUTORISE le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents, et ses éventuels avenants, en lien avec cette demande.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE

CM2-026-04-04-2024




POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE



CONVENTIONS AVEC LE CCAS ET LA MISSION LOCALE CULTURE POUR TOUS

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 027

Dans son projet culturel de territoire, la commune a pour ambition de développer une politique culturelle garantissant l'accès à la culture pour tous. Elle développe plus particulièrement la notion de partenariat avec les acteurs locaux sociaux et culturels visant à faciliter l'accès à la programmation de spectacles, à un parcours culturel en direction des publics dits éloignés de la culture.

Pour rendre opérationnel cet objectif, la commune souhaite conventionner avec des structures sociales et d'insertion de son territoire visant à développer une relation partenariale solidaire entre les différentes structures sociales et d'insertion et culturelles permettant de :

- Lutter contre l'exclusion culturelle et renforcer l'accès aux droits culturels,
- Favoriser les liens sociaux et la cohésion de la cellule familiale au sein d'une structure de diffusion et de création culturelles,
- Favoriser la réinsertion sociale via le domaine culturel
- Favoriser l'accès à l'autonomie et à la mobilité dans l'accès aux loisirs culturels

Elle propose donc de conventionner avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Mission Locale de Montval-sur-Loir pour mener à bien sa politique culturelle et sociale en donnant accès à un projet de parcours artistique culturel et à la programmation de spectacles de la Castélorienne-Centre de culture au tarif partenaire.

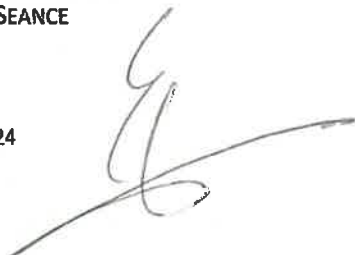
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les deux projets de convention de partenariat à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Mission Locale de Montval-sur-Loir pour la mise en œuvre du partenariat « La culture pour tous - accès à la programmation culturelle » pour le plus grand nombre ».

AUTORISE le Maire (ou son représentant) à signer ladite convention, et ses éventuels avenants

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRÉTAIRE DE SEANCE

CM2-027-04-04-2024



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE



CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 028

Dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la commune souhaite s'associer à l'association Jeunesses Musicales de France, association reconnue d'utilité publique, qui a pour mission d'offrir au plus grand nombre, et notamment aux plus jeunes, l'accès à la musique vivante permettant la découverte de tous les répertoires, classiques ou actuels pour la programmation d'un spectacle musical sur la saison 2023-2024.

Monsieur le Maire propose de signer la convention de partenariat avec l'association Jeunesses Musicales de France, association départementale Le Mans/Sarthe qui prévoit que la commune de MONTVAL-SUR LOIR participe à la diffusion du spectacle « L'ours et la Louve » de la Compagnie Furiosa en proposant deux représentations scolaires.

L'association départementale Le Mans/Sarthe des Jeunesses Musicales de France prendra à sa charge l'ensemble des frais concernant l'organisation de ces spectacles.

La commune de MONTVAL-SUR-LOIR assurera l'accueil matériel du spectacle en mettant à disposition le personnel du service culturel, le lieu de spectacle, en organisant l'aspect technique et sécuritaire des spectacles, et l'accueil des publics et une partie du coût global de la programmation en fonction du décompte réalisé après chaque action. Elle assurera également l'encaissement des recettes de la billetterie spectacle.

En fonction de la répartition des obligations de chaque partenaire, précitées dans les articles 2, 3, 5 et 6 un décompte financier de coréalisation sera établi conjointement par Les Jeunesses Musicales de France Le Mans-Sarthe et la Ville de Montval-sur-Loir au plus tard un mois après chaque spectacle. Les pièces justificatives seront annexées au décompte financier de coréalisation. Ce décompte de dépenses donnera lieu à une facturation de l'Association Jeunesses Musicales de France Le Mans-Sarthe permettant ainsi de couvrir pour celle-ci le déficit de l'action.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de convention de partenariat à passer avec L'association Jeunesses Musicales de France pour la mise en œuvre du spectacle programmé dans la saison 2023/2024.

AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme au compte 6232 –AN11 du budget principal 2024.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE

CM2-028-04-04-2024



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE



**CREATION DE BONS CADEAUX
POUR LE CONCOURS PHOTO DE LA FETE DE L'ENVIRONNEMENT**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 029

Considérant qu'il convient de favoriser la mise en valeur de la commune de Montval-sur-Loir et que l'organisation d'un concours photo contribue à cet objectif,

Considérant qu'il convient de favoriser la participation de la population à ce concours en le dotant de récompenses,

Vu la proposition de la commission extra-municipale « Environnement »

Entendu le rapport de Messieurs Martial MEAUDE et Pierre HUGER, membres de la commission extra-municipale « Environnement » présentant le concours photos, gratuit, organisé dans le cadre de la Fête de l'Environnement 2024 :

- Le concours est ouvert aux particuliers amateurs et aux établissements scolaires de Montval-sur-Loir
- La participation au concours est gratuite, mais implique l'acceptation du règlement intérieur joint
- 3 catégories sont déterminées : adulte, jeune (-18 ans), établissement scolaire
- Un jury composé des membres de la commission extra-municipale Environnement, assisté d'un photographe, sera constitué pour sélectionner les photographies
- Le concours est doté de 3 lots, un lot étant attribué au gagnant de chaque catégorie :
 - o 1 bon d'achat, émis par la commune de Montval-sur-Loir, d'une valeur de 50 € maximum, pour la catégorie « adulte »
 - o 1 bon d'achat, émis par la commune de Montval-sur-Loir, d'une valeur de 50 € maximum, pour la catégorie « jeune »
 - o 1 bon d'achat, émis par la commune de Montval-sur-Loir, d'une valeur de 50 € maximum, pour la catégorie « établissement scolaire »
- Les bons d'achats devront être utilisés dans le commerce suivant : Esat Les Oiseaux
Domaine de Bannes - 72 500 Montval sur Loir

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de fixer une enveloppe totale de bons d'achat à hauteur de 150 €, sachant qu'une attribution de 50 € sera la valeur maximale des récompenses offertes aux lauréats du concours.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

CM2-029-04-04-2024



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20240404-CM2029-04042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

**CONVENTION AVEC NEOPTIM CONSULTING
POUR L'OPTIMISATION DE NOS COUTS FISCAUX**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 030

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de faire appel à des prestataires de service pour optimiser les taxes foncières incombant à la Mairie de Montval sur Loir et ainsi faire des économies.

Le Cabinet NEOPTIM propose la mission suivante :

- Mise en application des recommandations qui seront détectées
- Constitution du dossier de régularisation nécessaire à l'obtention des remboursements de taxes foncières
- Suivi du processus de régularisations
- Pérennisation des optimisations et mise en place de la veille juridique

pour une rémunération basée sur les "économies" réalisées et constatées c'est-à-dire les dégrèvements, les remboursements, régularisations concernant les années auditées.

Cet organisme s'occupe de l'ensemble des démarches et se rémunère à hauteur de 35% des économies générées la première année.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de se faire accompagner par la société NEOPTIM CONSULTING pour l'optimisation des coûts fiscaux

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de ladite société au budget 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



CM2-030-04-04-2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE



ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 031

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine, il est proposé l'acquisition d'une parcelle afin d'établir une connexion entre la rue Léon Loiseau et la place Lemonnier à l'arrière de l'église.

Il s'agit de la parcelle AP503, d'une superficie de 180 m². Son propriétaire, M. Riteau, propose un prix de vente de 65 000 €.

Le projet prévoit une démolition de ce bâti et le réaménagement de l'espace public pour faciliter les liaisons cyclables et piétonnes.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

APPROUVE le projet d'acquisition de la parcelle AP 503, d'une surface totale de 180 m², appartenant à M. Riteau, pour un montant de 65 000 € net vendeur ; les frais de notaire et autres frais annexes éventuels étant à la charge de la commune.

DISPOSE que la parcelle en cause sera, dans un premier temps, intégrée au domaine privé communal

AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents en lien avec cette acquisition et ses éventuels avenants.

PREVOIT les crédits nécessaires à cette acquisition sur l'exercice 2024 au budget principal, compte 2112, opération 1003.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



CM2-031-04-04-2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE



NOMINATION D'UN REPRESENTANT A LA CLE DU SAGE DU LOIR

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 032

La Commission locale de l'eau est l'instance de concertation des acteurs du territoire du SAGE (Schéma de l'Aménagement et de la gestion de l'Eau). Elle valide les différentes étapes du processus d'élaboration et suit la mise en œuvre du schéma.

Véritable parlement de l'eau à l'échelon local, la CLE (Commission Locale de l'Eau) réunit tous les intervenants concernés pas les problématiques de l'eau (élus, usagers, services de l'Etat).

A la demande du SAGE Loir, il convient de désigner un représentant de la commune à la Commission Locale de l'Eau.

Monsieur le Maire se propose comme candidat et souhaite que Monsieur Tournadre puisse assister aux réunions de la CLE.

Vu la proposition de la Commission Locale de l'Eau, en date du 8 février 2024, donnant un avis favorable à la présence de M. Tournadre pour représenter la commune de Montval sur Loir, sans pouvoir de vote, en l'absence de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DESIGNE Hervé RONCIERE comme représentant de la commune de Montval sur Loir pour siéger à la Commission Locale de l'Eau, avec pouvoir de vote.

AUTORISE Philippe TOURNADRE à représenter la commune de Montval sur Loir lors des réunions de la Commission Locale de l'Eau, sans pouvoir de vote.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE

CM2-032-04-04-2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE



CREATION D'UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES OPAH - RU

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 033

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine, la commune s'est engagée par convention à verser des aides complémentaires aux propriétaires pour certains travaux. Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'autorisation de programme ouverte au dernier conseil.

Il est proposé de désigner les membres du conseil municipal qui siègeront au sein de la commission d'attribution chargée de sélectionner et valider les dossiers retenus.

Se proposent comme candidats :

Membres titulaires : Dominique Langevin, François Olivier, Thérèse Croisard

Membres suppléants : Valérie Mugnier, Martial Méaupe, Annie Faisandel

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DESIGNE les membres de la Commission d'attribution des aides OPAH-Ru suivants :

Membres titulaires : Dominique Langevin, François Olivier, Thérèse Croisard

Membres suppléants : Valérie Mugnier, Martial Méaupe, Annie Faisandel

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE



**SUBVENTIONS ANNUELLES
ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELLES 2024**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 034

Après avis des commissions et des conseils des communes déléguées, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions 2024 aux associations, tel que présenté dans le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	Proposition 2024	Type de Subvention
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX	800,00	Annuelle
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	850,00	Annuelle
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	200,00	Annuelle
AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	850,00	Annuelle
ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE	150,00	Annuelle
AMICALES + EXTERIEUR	2 850,00	
AUTOUR DU FOUR A PAIN	700,00	Annuelle
COMITE DES FETES DE MONTABON	1 000,00	Annuelle
LA GUINGUETTE DES TROIS MOULINS	300,00	Annuelle
ANIMATION	2 000,00	
ASSOCIATION ESPERANCE VOUVRAYSIENNE	300,00	Annuelle
ASSOCIATION GRAINES D'IMAGES	350,00	Annuelle
ASSOCIATION LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	600,00	Annuelle
CHORALE CHANTE L'IRE	800,00	Annuelle
CINE OFF	4 500,00	Convention animation cinématographique
ENSEMBLE POURSUITE	4 000,00	Convention annuelle 2024-2025-2026
LE PLATEAU ART ET CULTURE EN CAMPAGNE (Ada BONORA)	1 500,00	Convention annuelle
LES DECIBELLOPHILES	200,00	Annuelle
LES ECHOS DU POINT DU JOUR	300,00	Annuelle
LES FILOPATHES	150,00	Annuelle
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE BERCE	1 000,00	Convention annuelle 2024
Y'A PAS D'LEZARTS	150,00	Annuelle
ZUTANO BAZAR	2 500,00	Convention annuelle 2022-2023-2024 (quadrupartite) Département/CCLLB/Commune/Compagnie
CULTURE	16 350,00	
COMITE JUMELAGE WESTBURY	200,00	Annuelle
COMITE JUMELAGE GANDERKESEE	650,00	Exceptionnelle (6 x 90€ jeunes CMJ + 1 service civique interprète 110€)
ECHANGES	850,00	
AMICALE ECOLE SIVOS LAVERNAT-MONTABON	200,00	Annuelle
APE ECOLE BEAUREGARD	300,00	Annuelle
APE ECOLE G. LEGRAS	300,00	Annuelle
APE ECOLE GRAND DOUAI	300,00	Annuelle
APE ECOLE ROBINEAU	300,00	Annuelle
COLLEGE DE BERCE	760,00	Exceptionnelle voyages scolaires Lycée/Collège
COOP SCOLAIRE ECOLE BEAUREGARD	4 005,00	Annuelle

COOP SCOLAIRE ECOLE GRAND DOUAI	1 770,00	Annuelle
COOP SCOLAIRE ECOLE L PROUST	1 260,00	Annuelle
COOP SCOLAIRE ECOLE ROBINEAU	2 295,00	Annuelle
COOP SCOLAIRE SIVOS LAVERNAT-MONTABON	500,00	Annuelle
CREPS SSE	200,00	Annuelle
L'OUTIL EN MAIN DE CHATEAU DU LOIR	200,00	Annuelle
LYCEE PROFESSIONNEL MARECHAL LECLERC	75,00	Exceptionnelle voyages scolaires Lycée
LYCEE RACAN	125,00	Exceptionnelle voyages scolaires Lycée/Collège
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE G. LEGRAS	4 005,00	Annuelle
SCOLAIRES	16 595,00	
ASSOCIATION LE MOULIN A IMAGES VOUVRAY	250,00	Annuelle
ASSOCIATION LES AMIS DU BARRAGE DE COEMONT	150,00	Annuelle
ASSOCIATION ROTONDE FERROVIAIRE MONTABON	2 500,00	Annuelle
FONDATION DU PATRIMOINE	4 000,00	Convention annuelle 2023-2024-2025
PATRIMOINE	6 900,00	
ASSOCIATION GENERATIONS MOUVEMENT VSL	100,00	Annuelle
SENIORS	100,00	
ABEILLE CASTELORIEENNE	540,00	Annuelle
ASCC BOULES	270,00	Annuelle
ASCC TENNIS DE TABLE	855,00	Annuelle
CLUB D'ECHECS DE CHÂTEAU-DU-LOIR	360,00	Annuelle
COC TOUTES SECTIONS	16 434,00	Annuelle
COC CYCLISTE	200,00	Exceptionnelle
JUDO CLUB CASTELORIEN	1 620,00	Annuelle
LES RANDONNEURS CASTELORIENS	333,00	Annuelle
LES SEMELLES DE BERCE	225,00	Annuelle
LOIR LUCE BERCE HANDBALL	225,00	Annuelle
SENIORS SPORTIFS MONTVALOIS	270,00	Annuelle
SPORTS	21 332,00	

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Au titre de l'année 2024,

DECIDE de verser les subventions ordinaires aux différentes associations, pour un montant total de 65 167 €

DECIDE de verser les subventions exceptionnelles, pour un montant total de 1 810 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE

CM2-034-04-04-2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 035

Après avoir pris en compte les frais de fonctionnement des écoles sur la base des dépenses réelles figurant au projet du compte administratif 2023, ainsi que les effectifs à la rentrée de janvier 2024, et après avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2024, il est proposé au Conseil municipal de fixer la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles de Montval-sur-Loir de la façon suivante :

- 909,47 € par élève scolarisé en classe élémentaire,
- 2 593,45 € par élève scolarisé en classe maternelle.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

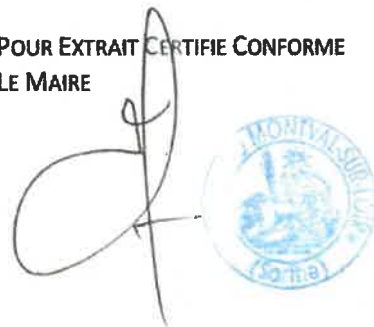
FIXE la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles de Montval-sur-Loir de la façon suivante :

- 909,47 € par élève scolarisé en classe élémentaire
- 2 593,45 € par élève scolarisé en classe maternelle.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE



**PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
DE L'ÉCOLE SAINT JEAN**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 036

En application de la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 posant le principe d'égalité de dotation entre les écoles du secteur public et les écoles du secteur privé, il est proposé de verser à l'école Saint Jean, pour l'année scolaire 2023-2024, une somme de 909,47 € par enfant scolarisé en classe élémentaire (66 enfants), et de 2 593,45 € par enfant scolarisé en classe maternelle (23 enfants).

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 posant le principe d'égalité de dotation entre les écoles du secteur public et les écoles du secteur privé,

Vu le décret n° 2019-1555 du 30 décembre 2019 relatif aux modalités d'attribution des ressources dues aux communes au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire,

M. le Maire propose que le Conseil municipal accepte de verser la somme de 60 025,02 € (66 x 909,47 €) au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Jean pour les 66 élèves des classes élémentaires domiciliés à Montval-sur-Loir au titre de l'année scolaire 2023-2024, et la somme de 59 649,35 € (23 x 2 593,45 €) pour les 23 élèves des classes maternelles domiciliés à Montval-sur-Loir au titre de l'année scolaire 2023-2024, soit un total de 119 674,37 €.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

ACCEPTE de verser la somme de 60 025,02 € (66 x 909,47 €) au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Jean pour les 66 élèves des classes élémentaires, domiciliés à Montval-sur-Loir, au titre de l'année scolaire 2023-2024

ACCEPTE de verser la somme de 59 649,35 € (23 x 2 593,45 €) pour les 23 élèves des classes maternelles, domiciliés à Montval-sur-Loir, au titre de l'année scolaire 2023-2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE



TABLEAU DES EFFECTIFS**Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 037**

Dans le cadre des avancements de grade, après avis du Comité Social territorial du 28 mars dernier, Monsieur Le Maire propose les ouvertures et fermetures de postes suivantes :

COMMUNE DE MONTVAL-SUR-LOIR			
<i>Nombre</i>	<i>Postes à ouvrir au 15/04/2024</i>	<i>Nombre</i>	<i>Postes à fermer si nomination dans le grade supérieur</i>
3	Sur cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	3	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
<i>Nombre</i>	<i>Postes à ouvrir au 04/04/2024</i>	<i>Nombre</i>	<i>Postes à fermer si nomination dans le grade supérieur</i>
1	Sur cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS	1	Educateur territorial des APS

Monsieur le Maire propose également les ouvertures de postes suivantes :

Aux services techniques, il est proposé d'ouvrir 5 postes sur le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet afin de remplacer un agent dont le départ en retraite est prévu à l'été prochain (voirie), un agent dont le départ en retraite est prévu à l'an prochain (électricien), un agent quittant la collectivité dans le cadre d'une mutation (menuisier) et deux agents en arrêt de longue durée (peintre et espaces verts).

Les postes sur lesquels sont affectés les 3 agents quittant la collectivité, pour cause de mutation ou de retraite, seront fermés à l'occasion de prochains conseils, après avis du Comité Social Territorial.

.Vu le Code général des collectivités territoriales,

.Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.111-1 à L.142-3, L.313-1, L.332-8, L.332-13 et 14, L. 332-23 à 28,

.Vu l'article 13 de la loi de la transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 ;

.Vu l'arrêté du Maire n°RH-AR-MSL-n°2024-258 arrêtant les lignes directrices de gestion communes au CCAS et à la commune de Montval-sur-Loir pour la période 2024-2027,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

VALIDE l'ensemble des propositions ci-dessus mentionnées

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions en conséquence et à signer tous documents s'y rapportant

PREVOIT les crédits nécessaires à ces ouvertures de postes au budget supplémentaire 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

CM2-037-04-04-2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES ET CONTRAT DE PROJET

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 038

Comme chaque année à cette période, Monsieur le Maire propose de créer deux emplois non permanents à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité aux services techniques dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, pour la période du 21 mai 2024 au 19 juillet 2024.

Par ailleurs, il est proposé de prolonger de 6 mois l'emploi, non permanent, à temps complet, pour accroissement temporaire au service Ressources Humaines, pour faire face au retard accumulé ces derniers mois, sur une durée de 6 mois, à compter du 6 mai 2024.

D'autre part, considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien les missions temporaires au sein du service des ressources humaines, le Maire propose la création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission, à temps complet, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin de mener à bien le projet et les missions suivantes :

Aide à la mise en place de la réorganisation du service Ressources humaines

- Participer à la réflexion sur la réorganisation du service Ressources humaines
- Participer à l'écriture et à la mise en œuvre de procédures au sein du service
- Participer à la gestion RH du SIVOS
- Organiser le classement et de l'archivage au sein du service

Cet emploi serait créé pour une durée de 12 mois. L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet, visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

.Vu le Code général des collectivités territoriales,

.Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.111-1 à L.142-3, L.313-1, L332-24 L.332-8, L.332-13 et 14, L. 332-23 à 28,

.Vu l'article 13 de la loi de la transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 ;

.Vu l'arrêté du Maire n°RH-AR-MSL-2024-258 arrêtant les lignes directrices de gestion communes au CCAS et à la commune de Montval-sur-Loir pour la période 2024-2027 ;

.Vu le décret 88-145 modifié,

.Vu le budget 2024

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'ensemble des propositions ci-dessus mentionnées

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions en conséquence et à signer tous documents s'y rapportant

PREVOIT les crédits nécessaires à ces ouvertures de postes au budget supplémentaire 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRÉTAIRE DE SEANCE

CM2-038-04-04-2024



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE



PRIME POUVOIR D'ACHAT

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 039

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 28 mars 2024 ;

Considérant qu'il est possible de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 € sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le montant forfaitaire de la prime dans le respect du barème et des montants plafonds fixés par le décret du 31 octobre 2023 susvisés ;

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de déterminer les modalités de versement de cette prime, en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 ;

Le maire propose à l'assemblée :

Article 1er : Mise en place de la prime

Il est institué une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la commune de Montval-sur-Loir.

Article 2 : Bénéficiaires

a) Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est versée aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents contractuels de droit public qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

1. Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale, un établissement public administratif ou un groupement d'intérêt public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
2. Être employés et rémunérés par la commune à la date du 30 juin 2023 ;
3. Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Les agents publics de l'Etat et hospitaliers détachés au sein d'une collectivité territoriale, d'un établissement public administratif ou un groupement d'intérêt public d'un sont éligibles à la prime en tenant compte de l'ancienneté acquise dans l'ensemble de la fonction publique.

b) Sont exclus du bénéfice de cette prime :

- les agents contractuels de droit privé ;
- les vacataires ;
- les apprentis ;
- les stagiaires gratifiés ;
- les personnels éligibles à la prime de partage de la valeur prévue au I de l'article 1er de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022.

Article 3 : Montants forfaitaires de la prime

Le montant de la prime est forfaitaire et est fonction de la rémunération brute perçue par les agents publics territoriaux au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Les différents montants forfaitaires sont les suivants :

Niveaux	Rémunération brute perçue au titre de la période de référence (du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023)	Montant de la prime
I	Inférieure ou égale à 23 700 €	200 €
II	Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	150 €
III	Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	0 €
IV	Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	0 €
V	Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	0 €
VI	Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	0 €
VII	Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	0 €

Article 4 : Détermination du montant de la prime pour certains agents non présents durant la totalité de la période de référence ou ayant changé d'employeur au cours de celle-ci ou étant multi employeurs

a) Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

b) Lorsque l'agent a été employé et rémunéré successivement par plusieurs employeurs publics au cours de la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée selon les modalités prévues au a) pour correspondre à une année pleine.

c) Lorsque l'agent éligible est employé et rémunéré simultanément par plusieurs employeurs publics à la date du 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement, corrigée selon les modalités prévues au a) pour correspondre à une année pleine.

Article 5 : Proratization du montant forfaitaire de la prime

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Article 6 : Modalités de versement de la prime

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique au mois de mai 2024. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Article 7 : Règles de cumuls

La prime de pouvoir d'achat est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par les agents publics territoriaux de la commune, à l'exception de la prime prévue par le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

Article 8 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE d'instaurer la prime de pouvoir d'achat et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 040

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des centres de gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion de la Sarthe a décidé, avec les 4 autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025, puis en santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Sarthe et les 4 autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion de la Sarthe et les 4 autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion de la Sarthe et les 4 autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion de la Sarthe autorisera la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les quatre autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire propose qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Sarthe afin de mener la mise en concurrence.

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la fonction publique territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 28 mars 2024

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

DECIDE de donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe, membre du groupement de commandes constitué des 5 centres de gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

DECIDE de donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20240404-CM2040-04042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE
POUR LA GESTION DU SIVOS**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 041

Dans le cadre de la bonne organisation des services de chacune des structures, le SIVOS Lavernat / Montabon nécessite un renfort sur les missions de gestion administrative et financière.

La commune, disposant en interne, au sein de ses services, de compétences permettant de répondre aux besoins du SIVOS, propose une prestation de service en contrepartie d'une indemnisation financière au temps passé.

Il est proposé de valider la convention de prestation de service avec le SIVOS Lavernat / Montabon afin de l'accompagner sur le volet administratif (Secrétariat, Ressources Humaines et Finances) en 2024, la convention précédente ayant pris fin au 31 décembre 2023.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de convention à passer avec le SIVOS Lavernat / Montabon pour une prestation de services administratifs.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et ses éventuels avenants ainsi que tous les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE



BUDGET ANNEXE DE LA COMELERIE AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2023

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 042

Après avoir entendu le projet de compte administratif 2023 du Budget annexe de la Comèlerie, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement provisoire de :

Au titre des exercices antérieurs : Excédent (A)	7 421,87 €
Au titre de l'exercice arrêté : Excédent (B)	0 €

Soit un résultat à affecter(C) = (A)+(B) = 7 421,87 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 021) prévu au budget de l'exercice arrêté est égal à 0 €,

Besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

- Excédent (D) = 0 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

- Excédent (E) := 0 €

Solde avec restes à réalliser en investissement inclus :

- Excédent (F) : 0 €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Administration Générale du 20 mars 2024, Monsieur le Maire propose une affectation provisoire du résultat 2023 du budget annexe de la Comèlerie

- Affectation en réserve (Compte 1068) : 0 €

Report de l'excédent de fonctionnement (Compte 002) : 7 421,87 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation provisoire du résultat 2023 du budget de la Comèlerie comme suit :

- Besoin à couvrir : (F) : 0 €
- Affectation en réserve (Compte 1068) : 0 €
- Report de l'excédent de fonctionnement (Compte 002) : 7 421,87 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE

CM2-042-04-04-2024



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE



**BUDGET ANNEXE DE LA COMELERIE
VOTE BUDGET PRIMITIF 2024**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 043

Concernant le budget annexe du lotissement de La Comèlerie, aucuns travaux ni aucune vente n'ayant été réalisés en 2023, il est proposé que le budget primitif 2024 reprenne le budget 2023, augmenté des 50 000 € provenant du budget principal en investissement, conformément au vote du BP 2024 du 1^{er} février 2024.

Ainsi, 50 000 € sont inscrits pour financer les travaux à réaliser pour commencer l'aménagement de la partie haute de la Comèlerie. Des crédits complémentaires viendront à l'occasion d'une Décision Modificative, après l'adoption du budget supplémentaire du budget principal, en juin 2024.

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2024 de la Comèlerie comme suit :

- En fonctionnement : **68 013,01 €**
- En investissement : **110 591,14 €**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2024, Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

ADOpte le budget primitif 2024 du lotissement de La Comèlerie comme suit :

- En fonctionnement : **68 013,01 €**
- En investissement : **110 591,14 €**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRÉTAIRE DE SEANCE

CM2-043-04-04-2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MONTVILLE-SUR-ORNE' and 'COMÈLERIE' around a central emblem.

b - 2024 - Lotissement Comellerie CA + Propositions BP.xlsx

Chapitre	Article	Payé 2022	BP 2023	Payé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	0,00	43 000,00	0,00	7 411,87
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71355 - Variations des stocks de terrains aménagés	60 591,14	60 591,14	60 591,14	60 591,14
65 - Autres charges de gestion courante	65888 - Autres	0,00	10,00	0,00	10,00
67 - Charges exceptionnelles	6748 - Autres subventions exceptionnelles	0,00	4 160,33	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement	60 591,14	107 761,47	60 591,14	68 013,01
002 - Résultat de fonctionnement reporté	002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	7 421,87	0,00	7 421,87
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71355 - Variations des stocks de terrains aménagés	60 591,14	87 339,60	60 591,14	60 591,14
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7015 - Ventes de terrains aménagés	0,00	13 000,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement	60 591,14	107 761,47	60 591,14	68 013,01
	SOLDE NET Fonctionnement Recettes - Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre	Article	Payé 2022	BP 2023	Payé 2023	BP 2024
23 - Immobilisations en cours	2312 - Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	50 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3555 - Terrains aménagés	60 591,14	87 339,60	60 591,14	60 591,14
	Dépenses d'investissement	60 591,14	87 339,60	60 591,14	110 591,14
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3555 - Terrains aménagés	60 591,14	60 591,14	60 591,14	60 591,14
16 - Emprunts et dettes assimilées	168741 - Communes membres du GFP	0,00	26 748,46	0,00	50 000,00
	Recettes d'investissement	60 591,14	87 339,60	60 591,14	110 591,14
	SOLDE NET Investissement Recettes - Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 044

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire propose que le Conseil déclare que le compte de gestion de ce budget annexe, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe du service de l'assainissement dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE

CM2-044-04-04-2024



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE



**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 045

En fonctionnement, les dépenses sont du même ordre que les années précédentes, hormis les admissions en non-valeur et les créances éteintes. Une partie des écritures liées aux recettes n'a pas été faite, représentant environ 152 000 €. Si elles avaient été faites, comme les années précédentes, la section de fonctionnement resterait excédentaire d'environ 90 000 €. Il est à noter cependant, que, malgré la hausse des tarifs effective au 1^{er} juillet 2022, les recettes liées à la redevance sont en baisse.

En investissement, les dépenses sont en hausse, en lien avec les travaux de mise en séparatif du quartier des Gabonnes. Grâce aux subventions reçues, la section d'investissement dégage un excédent de près de 538 000 euros.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et l'exécution du service de l'assainissement de l'exercice 2023,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service de l'Assainissement établi pour l'exercice 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<i>Résultats antérieurs reportés</i>		73 124,71 €		755 698,75 €
<i>Opérations de l'exercice</i>	547 704,20 €	339 249,71 €	625 862,52 €	407 952,58 €
TOTAL ...	547 704,20 €	412 374,42 €	625 862,52 €	1 163 651,33 €
Résultat de clôture	62 205,07 €			537 788,81 €
<i>Restes à réaliser ...</i>			112 965,62 €	5 436,24 €
<i>Totaux cumulés ...</i>			738 828,14 €	1 169 087,57 €
Résultat définitif	62 205,07 €			430 259,43 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE

CM2-045-04-04-2024



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE



**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 046

Après avoir entendu le compte administratif 2023 du Budget annexe du Service de l'Assainissement,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

<u>Au titre des exercices antérieurs</u> : Excédent (A)	73 124,71 €
<u>Au titre de l'exercice arrêté</u> : Déficit (B)	- 135 329,78 €

Soit un résultat à affecter(C) = (A)+(B) = - 62 205,07 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 021) prévu au budget de l'exercice arrêté est égal à 0 €,

Besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

– Excédent (D) = 537 788,81 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

– Déficit (E) : = - 107 529,38 €

Solde avec restes à réaliser en investissement inclus :

– Excédent (F) : 430 259,43 €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Administration Générale du 20 mars 2024, Monsieur le Maire propose une affectation du résultat 2022 du budget du service de l'Assainissement comme suit :

- Besoin à couvrir : (F) : 0 €
- Affectation en réserve (Compte 1068) : 0 €
- Report du déficit de fonctionnement (Compte 001) : 62 205,07 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE l'affectation du résultat 2023 du budget du service de l'Assainissement comme suit :

- Besoin à couvrir : (F) : 0 €
- Affectation en réserve (Compte 1068) : 0 €
- Report du déficit de fonctionnement (Compte 001) : 62 205,07 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE

CM2-046-04-04-2024



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE



**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 047b

En fonctionnement, les dépenses sont en hausse par rapport au budget primitif 2023, notamment pour tenir compte des hausses de l'énergie et des assurances. Les recettes intègrent celles qui auraient dû être écrites sur le budget 2023 et tiennent compte de la nouvelle hausse de tarifs applicable depuis le 1er janvier dernier.

En investissement, sont prévus notamment les études de maîtrise d'œuvre pour la construction de nouveaux casiers de stockage des boues à la station de Château-du-Loir, la mise en séparatif du Centre Hospitalier et du quartier du Clos Joli, la fin des travaux de mise en séparatif du quartier des Gabonnes, ceux concernant le Centre Hospitalier et le quartier du Clos Joli, l'éventuel remplacement de plusieurs matériels à la station d'épuration de Château-du-Loir et le remplacement d'un véhicule du service.

Les recettes prévoient les soldes des subventions à percevoir ainsi qu'une estimation de celles à demander auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour accompagner une grande partie des projets inscrits à ce budget.

Après avoir entendu la présentation du projet de budget primitif 2024 pour le budget annexe du service de l'Assainissement,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Administration Générale du 20 mars 2024,

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2024 du service de l'Assainissement comme suit :

- En fonctionnement : **656 006,07 €**
- En investissement : **1 116 064,62 €**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

ADOpte le budget primitif 2024 du service de l'Assainissement comme suit :

- En fonctionnement : **656 006,07 €**
- En investissement : **1 116 064,62 €**



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Articles (Code / Libellé)	Payé 2021	Payé 2022	BP 2023	Payé 2023	BP 2024	Observations
001 - Résultat reporté					62 205,07	
001 - Résultat reporté					62 205,07	
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	38 564,72	27 563,96	30 000,00	29 809,43	60 680,00	la voir contrat énergie (56 000) et consommables (disques, huile, vis, boulots 4 680€)
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 763,29	4 898,09	7 500,00	7 062,80	4 000,00	petits matériels
6064 - Fournitures administratives	0,00	166,46	500,00	0,00	500,00	papier
6066 - Carburants	1 285,60	1 819,14	2 300,00	2 150,88	4 000,00	Gazole Expert (PP) Sans plomb Kangoo (AC) + sans plomb petits matériels
6068 - Autres matières et fournitures	8 443,67	7 739,48	17 000,00	13 598,14	13 000,00	Kit analyse, EPI, chlorure ferrique
613 - Locations, droits de passage et servitudes diverses	687,26	273,72	500,00	660,77	700,00	servitutes de passage + locations diverses
61521 - Bâtiments publics	3 295,20	0,00	5 500,00	1 192,47	8 000,00	servit amovibles électricité + potence aigus (restauration) + dératization
61523 - Réseaux	49 323,05	50 666,43	37 500,00	36 625,79	32 000,00	Interventions + curage réseaux SAM et épanchage boues (NOB aux temps invest)
6158 - Autres	0,00	3 355,00	5 000,00	4 035,00	5 700,00	espace verts + réparation clôture STEP
6158 - Sur biens mobiliers	199,35	605,43	1 660,00	2 128,38	3 160,00	réparation matériels divers (véhicules, pompes, moteurs ...)
6158 - Maintenance	2 371,96	11 100,47	6 100,00	8 187,95	6 110,00	Nettoyage + vérif portails et extincteurs + plan d'épanchage des boues + suivi apuro aquasol
616 - Primes d'assurances	2 258,48	2 270,08	3 000,00	2 273,88	5 000,00	SMACI, responsabilité civile, Robta automobile, dommages aux biens
618 - Divers	4 034,02	3 105,27	5 300,00	5 018,45	10 000,00	analyses diverses (3.300€) + formation CATEC (3.200€) + formation OTE (2.000€) + divers (1.000€)
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	0,00	0,00	332,50	3 000,00	(2023) : habilité recommandement Gouillard + MAD plan épanchage CDI
623 - Publicité, publications, relations publiques	50,05	0,00	0,00	0,00	1 000,00	Pannseau subv Agence de l'eau (Gabonnes Tx + Hôpital)
626 - Frais postaux et de télécommunications	1 708,45	1 813,21	3 000,00	1 934,50	2 000,00	affranchissements + téléphones
627 - Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	
628 - Divers	1 764,50	0,00	0,00	0,00	0,00	ordures ménagères
628 - Autres	0,00	0,00	2 000,00	950,98	1 500,00	
011 - Charges à caractère général	120 749,60	115 376,74	127 160,00	115 981,92	168 359,04	
621 - Personnel extérieur au service	0,00	66 124,83	0,00	0,00	0,00	simulation 1 proposée par CCLLB
621 - Personnel extérieurs	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	Pascal et Adrien à 100% année complète (promotion interne pour les 2 agents ?)
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres)	474,32	550,07	1 000,00	853,88	1 000,00	CDG
6410 - Rémunérations du personnel	35 856,40	41 089,22	68 000,00	90 773,94	105 000,00	Salaires, Indemnités et cotisations ouvrières PP+AC + MAD CCLLB + remb budget principal
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	12 039,73	12 902,17	18 000,00	33 494,26	39 000,00	Cotisations patronales
648 - Autres charges de personnel	3 423,96	2 008,20	3 300,00	2 759,84	3 300,00	Chèques déjeuner + Assurance statutaire (WTV) + CMAS + vaccination Leptospirose
012 - Charges de personnel et fraies assimilées	51 794,41	122 674,99	150 300,00	127 881,92	148 300,00	
706129 - Reversement à l'Agence de l'eau - Reversement pour modernisi	26 245,00	2 498,00	5 000,00	0,00	2 500,00	Reversement sauf si admissions en non-valeurs
014 - Atténuations de produits	26 245,00	2 498,00	5 000,00	0,00	2 500,00	
6681 - Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	29 540,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations à risque	273 683,01	272 824,02	274 000,00	273 863,99	274 601,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	303 233,11	272 824,02	274 000,00	273 863,99	274 601,00	
6541 - Créances admises en non-valeur	18 587,43	54 567,13	21 600,00	21 568,26	2 000,00	
6542 - Créances éteintes	17 829,05	0,00	4 600,00	4 570,93	1 000,00	
658 - Charges diverses de gestion courante	0,95	0,96	100,00	0,87	0,00	arrondi du prélèvement à la source
65 - Autres charges de gestion courante	36 417,43	54 568,09	26 300,00	26 140,06	3 000,00	
66111 - Intérêts réels à l'échéance	5 576,90	1 965,11	1 800,00	1 472,86	1 050,00	Echéanciers prêts 15-16-18 et 46 (Intérêts = 1 049,81€)
66 - Charges financières	5 576,90	1 965,11	1 800,00	1 472,86	3 000,00	
673 - Titres annués (sur exercices antérieurs)	287,14	1 080,02	4 000,00	2 363,45	2 000,00	
678 - Autres charges exceptionnelles	2 199,92	0,00	0,00	0,00	0,00	
67 - Charges exceptionnelles	2 199,92	1 080,02	4 000,00	2 363,45	2 000,00	
6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	12 000,00	8 000,00	0,00	2 000,00	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	0,00	12 000,00	8 000,00	0,00	2 000,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	546 493,51	582 936,47	596 560,00	547 704,20	656 806,07	
						BON Hélios
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	175 043,58	73 124,71	73 124,71	0,00	OK salaires
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00	175 043,58	73 124,71	73 124,71	0,00	
64198 - Autres remboursements	0,00	0,00	22 500,00	14 168,67	30 000,00	2023 + 2022 MAD Pascal = 18 855,46 € / 2024 = MAD 2023
6459 - Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyan	0,00	0,00	8 442,34	5 385,19	4 975,00	
013 - Atténuations de charges	0,00	0,00	30 942,34	19 553,86	34 878,00	Voir tableau CCLLB
777 - Quote-part des subventions d'investissement versée au résultat d	76 392,51	73 099,00	73 200,00	73 099,00	73 099,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 392,51	73 099,00	73 200,00	73 099,00	73 099,00	
70611 - Redevance d'assainissement collectif	251 248,88	272 879,52	292 000,00	163 570,65	384 426,00	Factures payées à la règle de la CCLLB (2023 = 152 000€) + 2024
70613 - Participations pour assainissement collectif	2 040,00	5 712,00	5 984,00	11 426,49	12 000,00	Contrôle assainissement collectif + taxes raccordement
7068 - Autres prestations de services	105 087,93	123 041,09	120 000,00	68 596,66	150 000,00	Rôles Impayés factures restant à percevoir (paiement directement trésorerie)
70 - Ventes de produits finis, prestations de services, mar	358 376,81	401 632,61	417 984,00	243 993,80	549 426,00	
74 - Subventions d'exploitation	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74 - Subvention d'exploitation	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7588 - Autres	1,18	3,69	10,00	1,17	0,00	arrondi du prélèvement à la source
75 - Autres produits de gestion courante	1,18	3,69	10,00	1,17	0,00	
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90,16	0,00	0,00	0,00	0,00	
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	90,16	0,00	1 300,00	3 001,88	1 506,07	
7718 - Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	434 862,17	656 111,18	596 561,05	412 374,42	656 006,07	
						BON Hélios
Solde net						- 62 205,07

Article	Libellé article	BP 2023	Payé 2023	RAR 2023	Proposit° 2024	TOTAL 2024	Observations
1391	Amortissement subvention d'équipement	73 200,00	73 099,00		73 099,00	73 099,00	
1641	Emprunts en euros	20 340,00	20 205,53		14 000,00	14 000,00	
16	emprunts	20 340,00	20 205,53		14 000,00	14 000,00	
203	Frais d'études, de recherche et de développement	18 000,00	0,00		92 000,00	92 000,00	MOE HOPITAL (11 000€) + CLOS JOLI (40 000€) + (ZONAGE assainissement 1 000€) + MOE Casiers STEP 40 000 €
203	Frais d'études, de recherche et de développement	18 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	Création plan épanouisse STEP Montebon
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00	0,00		96 000,00	96 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	524,88	783,59		783,59	RAR (armoiries bureau UGAP)
2156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	811,76		30 000,00	30 000,00	Remplacement Kamoo 2003 (véhicule + équipements)
2156	Matériel spécifique d'exploitation	120 000,00	50 486,00		46 500,00	46 500,00	Prévisions remplacement case STEP + postes relevage
21	Immobilisations corporelles	120 000,00	51 822,64	783,59	76 500,00	77 283,59	
2313	Constructions	50 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	Edifices poste les ouches
2315	Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00	Equipements télésurveillance STEP
2315	Installations, matériel et outillage techniques	680 611,71	433 935,69	56 095,00	522 000,00	578 095,00	RAR Gabones (56 095€) + séparatif hôpital (160 000€) + regards (10 000€) + chemisage (40 000€) + Gabones (Compactage + tests étanchéité 12 000€) + Séparatif Clos Joli (300 000 €)
2315	Installations, matériel et outillage techniques	168 672,04	0,00	56 087,03	200 000,00	256 087,03	
238	Avances versés sur commandes d'immobilisat	0,00	23 399,83			0,00	
23	Immobilisations en cours	914 283,75	457 335,52	112 182,03	733 500,00	845 682,03	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	23 500,00	23 399,83		10 000,00	10 000,00	
041	Opérations patrimoniales	23 500,00	23 399,83		10 000,00	10 000,00	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 169 323,75	625 862,52	112 965,62	1 003 099,00	1 116 064,62	
			OK	OK			
001	Résultat reporté	755 686,75	755 686,75		537 788,81	537 788,81	
2803		30 000,00	29 992,00		29 992,00	29 992,00	
2813		63 300,00	63 263,00		63 263,00	63 263,00	
28156		154 850,00	154 812,49		155 756,00	155 756,00	
28158		17 400,00	17 361,00		17 413,00	17 413,00	
281756		350,00	349,00		349,00	349,00	
2818		8 100,00	8 086,50		7 828,00	7 828,00	
		274 000,00	273 863,99	0,00	274 601,00	274 601,00	
131	Subventions d'équipement	116 125,00	110 688,76	5 436,24	288 238,57	293 674,81	Reste à percevoir : subv étude 16 125 € - 5 436,24 € (RAR) = 10 688,76 € / Solde Gabones 88 386,97 € (public) + 44 288,80 € (privé) = 110 688,77 € TOTAL 121 377,53 € + RAR
13	Subventions d'investissement	116 125,00	110 688,76	5 436,24	288 238,57	293 674,81	subv séparatif Clos Joli (120 000 €) + hôpital (40 000 €)
238	Avances versés sur commandes d'immobilisat	23 500,00	23 399,83		10 000,00	10 000,00	
041	Opérations patrimoniales	23 500,00	23 399,83		10 000,00	10 000,00	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 169 323,75	1 163 651,33	5 436,24	1 110 628,38	1 116 064,62	
			OK	OK			
	SOLDE NET	0,00	537 788,81	-107 529,38	107 529,38	0,00	

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Délibération du jeudi 4 avril 2024 – CM2- n° 048b

Ne souhaitant pas d'augmentation de la pression fiscale sur les ménages montvalois, Monsieur le Maire propose de voter pour 2024 les mêmes taux d'imposition que l'an passé pour la commune de Montval-sur-Loir, soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 43,30 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31,79 %
- Taxe d'habitation : 15,56 %

Pour mémoire, ils intègrent la part départementale transférée dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La revalorisation des bases locatives par l'Etat au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la loi de finances est de 3,9 % et générera de facto une augmentation des taxes payées dont le montant exact sera connu à la fin de l'année.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024, comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 43,30 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31,79 %
- Taxe d'habitation : 15,56 %



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE